L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1309 - VENDREDI 13 FÉVRIER 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

AVIVA ASSURANCE

«Réel partenaire de l'Agriculteur depuis 1856»

RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES

MONGIN Jean-Jacques n°ORIAS 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 21 ans
- présent dès 7h00 le matin
- un seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

*Selon conditions générales et particulières

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Forum des métiers à Dijon

Les MFR en mode séduction



Les quatorze MFR de la région se sont réunies mercredi 4 février pour un rendez-vous inédit : l'organisation d'un forum visant à présenter les formations proposées après la classe de troisième, du CAP au BTS. P. 4 et 17

Cette semaine avec votre journal

Le Barème d'entraide 2014-2015



Côte d'Or

› Politique agricole commune

Des interrogations sur l'ICHN



Nièvre

› Irrigants

Se grouper pour optimiser les factures d'électricité



Yonne

› Union Charolais Croissance

Un programme qui a fait ses preuves





TALON CO-PRODUITS
A VOTRE SERVICE
Christian TALON
03 80 95 38 37
06 50 70 12 12

NÉGOCIANT EN MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE
> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux
NOUVEAUTÉ MASH 18/40 et 45
TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Côte d'Or
04 • Renouvellement des générations: Une diminution qui interpelle la profession
05 • Châtillon-sur-Seine: Deux nouveaux bâtiments
06 • Résultats économiques: Une sacrée ardoise
07 • Haute Côte d'Or: Des questions sans réponses
Nièvre
08 • Irrigants : se grouper pour optimiser les factures d'électricité
09 • Le Crédit agricole Centre Loire prolonge ses points passerelles L'association Centre Loire solidarité est née le 6 février
10 • Transmission et installation dans la Nièvre: Les 6 scenarii de l'avenir (à l'horizon 2035)
Yonne
12 • Élevage allaitant: Un bâtiment sous surveillance
13 • Union Charolais Croissance: Un programme qui a fait ses preuves
14 • Festins de Bourgogne: Une présence quotidienne à bord de l'Eurostar et du Thalys
15 • FDSEA 89: Une Pac qui n'en finit pas de dévoiler sa complexité
Bourgogne et ailleurs
16 • Programmation européenne 2014-2015: An 1 de la gestion des fonds européens par la Région
17 • Enseignement: Seize MFR en mode séduction
Filières
18 • Élevage Congrès national de la FNB: Revaloriser les prix pour pallier l'urgence
19 • Cultures Une méthodologie simple pour évaluer la qualité des sols et des végétaux
Infos Services
22 • Analyses et tendances
24 • Petites annonces
27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

Débat

Quel avenir pour la presse agricole et rurale ?

Sénateur de l'Yonne, Jean-Baptiste Lemoyne est intervenu au Sénat le 5 février dernier sur la proposition de loi relative à la modernisation du secteur de la presse, évoquant notamment l'avenir de la presse agricole et rurale. Extraits de son intervention.

«Le second point que je souhaite évoquer n'est pas nécessairement lié à la présente proposition de loi, mais un texte peut servir de prétexte. Il s'agit de la situation d'une presse dont on parle moins. Chacun reconnaît l'apport de la presse d'information politique et générale à la vitalité de notre démocratie. Cependant, dans les régions, un certain nombre de titres y contribuent également : je veux parler de la presse dite "agricole et rurale". Derrière des titres qui fleurent bon nos terroirs, cette presse a souvent un contenu beaucoup plus large qui traite de l'actualité nationale ou internationale. On peut citer à ce titre Terres de Bourgogne.

Outre cette presse agricole et rurale, la presse hebdomadaire régionale peut être d'un apport considérable. Les membres du Gouvernement utilisent d'ailleurs régulièrement ce vecteur pour s'adresser à certains lecteurs.

On a le sentiment qu'un fossé se creuse de plus en plus entre ceux qui relèvent du statut de la presse d'information politique et générale et les autres, alors même que tous font face aux mêmes défis. C'est sur ce point que je veux attirer votre attention. Un certain nombre de titres de la presse dite spécialisée, qui ne l'est pas réellement au regard de son contenu, n'ont pas accès au fonds soutenant, par exemple, le passage au numérique et par voie de conséquence, la modernisation.

A partir de 2016, ce fonds sera réservé à la presse d'information politique et générale, mentionnée à l'article 39 bis A du code général des impôts. Il y a là une forme d'iniquité. Certes, les territoires ruraux ne sont pas bien lotis en matière d'accès au numérique et Madame la Ministre je sais que dans vos précédentes fonctions vous avez œuvré pour améliorer cet accès. Nous aurions eu besoin que vous poursuiviez votre action pendant encore quelques temps, afin d'avoir une meilleure desserte. La presse des territoires ruraux mériterait elle aussi qu'on l'aide à relever les défis de demain. Cela étant, la présente proposition de loi prévoit de créer le statut d'entreprise solidaire de presse d'information. Pourquoi ne pas réfléchir à d'autres catégories ? Pourquoi rester figé sur la distinction entre les titres d'information politique et générale et les autres ? Pourquoi ne pas envisager un statut de presse de territoire pour des titres qui ont un intérêt général ?

Je voulais soumettre ces quelques pistes de réflexion à la Haute Assemblée. Je sais que les questions que j'ai soulevées ne seront pas réglées ce soir, mais le rôle du Sénat est aussi d'éclairer l'avenir, de tracer des perspectives».

PRI info

Côte d'Or Devenir agriculteur/agricultrice : comment faire ?

Un projet d'installation ? Vous souhaitez vous installer en bénéficiant des aides de l'État ? Anticiper les différentes démarches à l'installation ? Contactez dès maintenant le Point Accueil Installation (PAI). Des conseillers pourront vous aider à réfléchir sur votre projet et vous indiquez les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Ils vous informeront et vous accompagneront dans les démarches à réaliser et vous orienteront vers les personnes ressources (accueil financé par l'État et le Fonds Social Européen). Contactez Maëlle Sureau du Point Accueil Installation au 03 80 68 67 72.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Nicole Gabalda (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou trouver un associé

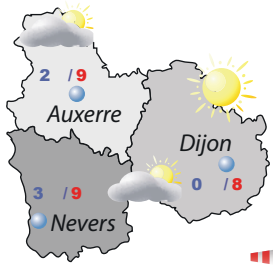
Vous pouvez bénéficier des services du Répertoire Départ Installation (RDI), mission gérée par la Chambre d'Agriculture. Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite pour vous (service financé par l'Etat). Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 13 au 22 février

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 13 Février

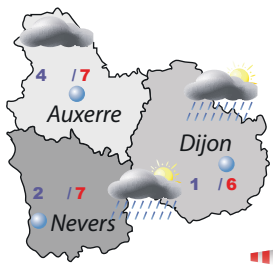


Nuageux
Le soleil sera présent mais accompagné localement de quelques nuages. Les vents seront faibles.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Ste Béatrice
Soleil : 07:56 - 18:06
Lune : 02:49 - 12:30

Samedi 14 Février

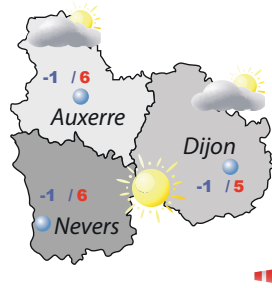


Perturbé
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques averses. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 20 km/h

St Valentin
Soleil : 07:54 - 18:08
Lune : 03:49 - 13:21

Dimanche 15 Février



Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel ce dimanche. Les températures seront en baisse et les vents modérés.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 5 à 7 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Claude
Soleil : 07:52 - 18:09
Lune : 04:45 - 14:20

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 au Mercredi 18 Février :

Un ciel très nuageux s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Nord à 20 km/h
T° mini. : 1 à 3 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

Jeudi 19 au Dimanche 22 Février :

De belles éclaircies en perspective au cours de cette période.

Vents : Nord-Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : 1 à 5 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clin d'œil



Communication sur les produits alimentaires

En finir avec «*Martine à la ferme...*»

De crise sanitaires en fraudes diverses... une défiance généralisée s'est installée dans l'opinion publique vis-à-vis des industries agroalimentaires. Alors que s'ouvre bientôt le Salon de l'Agriculture qui véhicule souvent une image d'Épinal du secteur de la production comme de la transformation alimentaires, on peut s'interroger sur l'efficacité de codes de communication qui désorientent plus qu'ils ne rassurent le consommateur.



La peinture de Johannes Vermeer utilisée par Nestlé est censée ancrer ses desserts dans la tradition et la qualité d'autrefois.

Il y a ceux qui parlent *«Vrai»* et les autres. La laiterie familiale bretonne qui produit la marque Vrai, dans une vidéo produite sur son site ose montrer, même de façon fugace, l'intérieur de son usine et les conditions dans lesquelles de *«vrais»* salariés travaillent et de *«vrais»* agriculteurs -bio en l'occurrence- produisent. Mine de rien c'est une petite révolution, alors que le communication produits essaie toujours de nous faire prendre des vessies pour des lanternes et un camembert au lait pasteurisé 100% industriel, pour le descendant d'une prestigieuse lignée de camembert fermier faits main.

Ouvrir la boîte noire de la production

N'empêche que les campagnes qui dégagent un véritable accent de sincérité, loin du registre *«Martine à la ferme»* déconnecté de la réalité du XXI[ème] siècle, évite le risque que le consommateur se sente dupé et réagisse d'autant plus violemment dans les situations de crise. A force de vanter ce qui n'existe plus, il devient de plus en plus difficile de montrer certaines pratiques actuelles, trop éloignées des représentations des consommateurs. C'est ce que constate le Conseil national de l'Alimentation dans l'un de ses avis.

Pour éviter les dérapages intempestifs, le CNA préconise quelques changements de pratiques. Pour les industries agroalimentaires, le travail le plus important est celui qui consiste à ouvrir *«la boîte noire»* de la production. Il s'agit d'expliquer les produits et les façons dont ils sont fabriqués de façon sincère et non en véhiculant une image déconnectée de la réalité. Les visites d'usine, dans ce registre, peuvent s'avérer très efficaces. La construction de relations pérennes avec les medias et l'investissement dans les réseaux sociaux aussi.

Pédagogie et (relative) transparence

Les crises révèlent souvent des problèmes de fond. Ainsi, la crise de la vache folle a mis en lumière la nutrition animale, la grippe aviaire les élevages intensifs et la fraude sur la viande de cheval, l'utilisation du minerai, dont le nom seul et l'opacité de son système de production et de distribution, peut faire frémir plus d'un consommateur. Une communication plus transparente en amont permettrait dans certains cas de réduire le décalage entre la décision prise et le niveau d'information du grand public et, de ce fait, de limiter la portée de la crise.

Rien ne sert de dissimuler des pratiques qui peuvent être à tout moment révélées au grand public par des caméras cachées. Le CNA s'interroge aussi sur la possibilité de communiquer positivement sur certains process de production modernes, très éloignés des références alimentaires des consommateurs (cracking des céréales, espèces de poissons triploïdes...). Faut-il revenir à des procédés de production acceptables par le consommateur ? Questionne le CNA, qui estime que «*si certaines pratiques ne peuvent pas être montrées, il conviendrait peut-être de se poser la question de leur légitimité*».

Toutefois, certaines pratiques peuvent aussi choquer (l'abattage par exemple) alors qu'elles ne présentent aucun risque pour la santé, qu'elles sont largement répandues et que la qualité de certains produits industriels est indéniable. Concrètement, le CNA suggère de s'appuyer sur les émissions télévisées de cuisine, qui pourraient servir à faire connaître des process ignorés d'un large public.

L'avis du CNA révèle la nécessité de faire de la pédagogie sur certains métiers, ainsi que sur les process et les ingrédients particulièrement éloignés de l'imaginaire des consommateurs. Un imaginaire qu'il conviendrait d'arrêter de stimuler par des images d'Épinal, comme celle de *«Martine à la ferme»*, de plus en plus éloignées de la réalité et des vraies pratiques des producteurs comme des transformateurs.

D'APRÈS AGRA

Élections MSA

Participation en baisse

Les élections des délégués de la MSA se sont tenues du 12 au 27 janvier 2015. Le 5 février, le président de la MSA faisait le point sur les premiers résultats.

Plus de 800 000 adhérents de la MSA ont voté du 12 au 27 janvier pour désigner leurs délégués cantonaux, soit un taux de 31 % de participation. 24 000 représentants (contre 26 000 en 2010) ont ainsi été élus pour 65 000 candidats, une satisfaction pour Gérard Pelhâte, président de la caisse centrale de la MSA : «*notre réseau de proximité est totalement reconstitué*», a-t-il salué le 5 février lors d'un point presse de présentation des résultats. Des représentants sont présents sur l'ensemble du territoire ce qui, au vu des regroupements de cantons, n'était pas assuré, précise-t-il. Le 1[er] collège, celui des exploitants ou chefs d'entreprise non employeurs, s'est mobilisé à 39 % (soit 481 700 votants). Le 2[ème] collège, représentant les salariés, a participé à 23,5 % (soit 297 600 votants), élisant 11 000 délégués cantonaux au sein de cinq organisations syndicales : la CFDT, à 40,1 % soit près de 7 points supplémentaires par rapport à la précédente élection, la CFE CGC à 25,5 % soit 5 points de plus qu'en 2010, la CGT à 20,2 %, FO à 11,3 % et la CFTC à 2,8 %. Le 3[ème] collège, celui des employeurs de main d'œuvre, a participé au scrutin à hauteur de 37 %, soit 34 300 votants. Nouveauté de ces élections, le vote par internet a séduit un électeur sur six (soit 132 000 votants), ce qui est dans la moyenne pour un premier usage, sachant que l'âge des votants, plus élevé que la moyenne, aurait pu présager d'un recours moindre à ce mode de participation.

Participation en baisse

Avec 31 %, le taux de participation reste élevé pour une élection professionnelle, mais il est toutefois en baisse par rapport à la précédente élection où le score était de 38,81 %, un taux qui en 2010 accusait déjà un recul par rapport à la participation de 2005 à 50,5 %. Une baisse qui montre que le monde agricole n'est pas épargné par le délitement généralisé de l'esprit civique, regrette Gérard Pelhâte. Elle s'observe dans toutes les régions, même dans les plus participatives, l'Alsace et la Lorraine, qui demeurent tout de même en tête en matière de mobilisation. D'un point de vue conjoncturel, le président de la MSA évoque également un automne difficile avec «*un renversement de situation de l'économie agricole*» et si la MSA et ses allègements de charges ont souvent servi de *«porte de sortie»* face à une certaine impuissance politique et syndicale, l'ambiance morose n'a peut-être pas favorisé la mobilisation des électeurs pour défendre davantage leur régime de protection sociale. Du 27 février au 3 avril, les caisses cantonales doivent à présent se réunir en assemblées générales pour élire leur conseil d'administration et leurs délégués à l'Assemblée générale de la Caisse centrale. Cette dernière se tiendra à Paris le 28 mai prochain et verra l'élection d'un bureau en partie renouvelé, puisque le président et le premier vice-président actuels ne se représentent pas.

17/02 Les agriculteurs bio appelent à manifester

Tous les acteurs de la filière bio appellent à manifester le 17 février prochain à partir de 9h devant le Conseil Régional de Bourgogne, pour alerter les décideurs, la société civile, les consommateurs... sur le sort réservé à l'agriculture biologique.

L'inquiétude est légitime car malgré le programme Ambition bio 2017 présenté par le ministre de l'Agriculture, la région sera certainement en train d'acter son manque d'ambition et un budget insuffisant pour la conversion et le maintien au cours de la réunion qui se tiendra à ce moment dans les bureaux du Conseil Régional de Bourgogne.

Cette décision impliquera pour les pionniers du bio qui tracent encore la voie d'une agriculture attentive et protectrice en matière d'environnement et de santé publique, depuis des décennies, la dénégation de leurs efforts et la fragilisation de leur avenir. De plus, vu le nombre d'hectares recensés à ce jour comme étant prêts à la conversion, les aides prévues ne seront pas à la hauteur. Tout ceci risque d'ouvrir la porte aux «sorties» intempestives du bio -faute de moyens - et établit une concurrence déloyale entre agriculteurs bio, entre régions françaises, et a fortiori celles, européennes, pour qui les aides sont ouvertes. Cette situation schizophrène s'éloigne des préconisations de l'Europe en matière environnementale et restera une aberration politique et écologique pour les générations futures.

Les agriculteurs, éleveurs, producteurs bio et leurs partenaires citoyens sont unis devant des choix injustes et infondés et réclament des aides justes, partout et pour tous les bio !

Contacts : Xavier Niaux : 06 69 09 58 71 ; Jean Marie Pautard : 06 62 65 13 23 ; Bernard Krempp : 06 81 26 16 37 ; Muriel Petident : 06 19 02 41 63

Grippe Vaccin pris en charge jusqu'au 28 février

Vous n'êtes toujours pas vacciné contre la grippe ?

Dans le cadre de la prolongation de la campagne de vaccination, votre bon de prise en charge à 100 % du vaccin est valable jusqu'au 28 février.

Pour plus d'informations sur les modalités d'utilisation de votre bon de prise en charge ou la vaccination, nous vous invitons à prendre contact avec votre médecin traitant.

LA MSA



▸ Agenda

C'est aujourd'hui !



Du 9/02 au 19/02 :

Réunions d'hiver de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or organise comme chaque année des réunions d'informations pour les agriculteurs. Les deux dernières se dérouleront à Pouilly-en-Auxois le 18 février à 14 heures à la salle des fêtes et à le lendemain à Semur-en-Auxois à 14 heures au caveau des Maréchaux.

Assemblées cantonales FDSEA

Voici la suite des rendez-vous cantonaux de la FDSEA de Côte d'Or : Baigneux-les-Juifs (17 février à 20 heures à la mairie), Sombernon (19 février à 14 heures à la mairie), Venarey (19 février à 14 heures, lieu à confirmer).

Du 23/03 au 27/03 :

Instants santé à Pouilly-en-Auxois

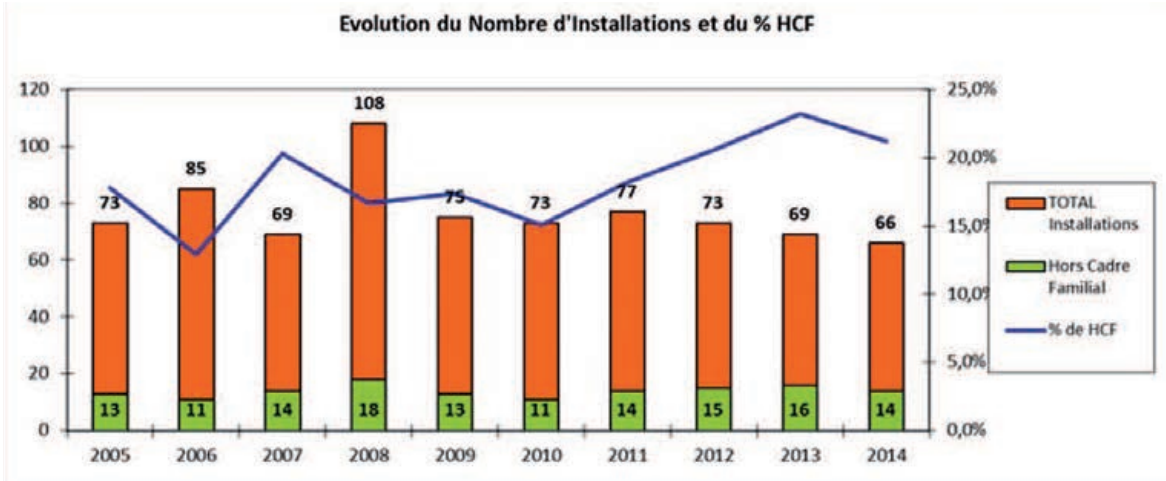
Les Instants Santé de la MSA, pour le canton de Pouilly-en-Auxois, se dérouleront du 23 au 27 mars. La MSA communiquera prochainement le lieu.



Renouvellement des générations

Une diminution qui interpelle la profession

Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture ont abordé la transmission des exploitations lors de leur réunion mensuelle du 2 février.



Avec 66 nouveaux installés, la relève peine à être assurée.

« *L'installation marque le pas dans le département. Nous avons pourtant besoin de plus en plus de monde* » commente Vincent Lavier, à la lecture du graphique publié par le pôle *«Installation transmission»* de la Chambre d'agriculture. Le président a cité trois raisons pouvant expliquer cette diminution initiée en 2012 : les montants *«importants»* des transmissions, parfois *«disproportionnés par rapport aux revenus dégagés»*, les incertitudes économiques du métier et les absences de résultats dans la durée. Aurélien Viellard, président du pôle *«formation, installation, transmission et emploi»* de la Chambre d'agriculture, a souhaité interpeller la profession au cours de cette réunion : *«Il faut une implication encore plus forte auprès des agriculteurs. De nombreux exploitants partiront dans les cinq prochaines années et n'ont toujours pas de repreneur. Un important accompagnement s'impose»*. Aurélien Viellard émet une réserve sur les hors cadres-familiaux : *«jusqu'à présent, nous misions beaucoup sur eux pour le renouvellement des générations. C'est encore le cas mais on s'aperçoit que ces personnes non issues du monde agricole s'installent parfois dans de nouvelles productions et n'assurent pas totalement ce renouvellement des générations. Des impacts dans nos filières et leurs approvisionnements ne sont pas à exclure»*. Vincent Lavier cite l'exemple de l'élevage allaitant : *«une baisse du potentiel de production sur un territoire donné pourrait avoir des conséquences dans les organismes économiques et les filières. Je pense aux raisonnements sur les amortissements, les coûts de fonctionnement, le ramassage… Nous devons avoir une démarche avec les filières, étudier quels plans d'actions pourront être mis en œuvre pour ne rien compromettre»*.

AURÉLIEN GENEST

Une difficulté conjoncturelle ?

Pour Aurélien Viellard, la contexte économique de ces deux dernières années n'incite pas les porteurs de projets à concrétiser leur installation : *«J'espère que ces difficultés ne sont que conjoncturelles. Certains dossiers sont en attente et devraient être repoussés pour cette année 2015. Nous en saurons davantage dans un an»*. Anne Pommier, responsable d'équipe *«Transmission installation»* de la Chambre d'agriculture, tempère elle aussi ces résultats : *«nous avons un nombre toujours croissant de jeunes qui entrent dans le dispositif d'accompagnement de l'installation et qui ont un projet professionnel en agriculture. Au moins neuf projets qui n'ont pas abouti en 2014 verront certainement le jour ces prochaines années»*. Aurélien Viellard rappelle la qualité du dispositif d'accompagnement à travers le Point accueil installation (PAI) et le Plan de professionnalisation personnalisé (PPP): *«cette formule unique permet aux porteurs de projet d'être écoutés et orientés au mieux en fonction de leurs objectifs respectifs, leurs compétences, leurs antécédents et leur niveau d'études. La Chambre d'agriculture de Côte d'Or leur apporte leur soutien d'un point de vue technique, c'est aussi très important et sécurisant»*.

Enseignement

Pas là par hasard

Ils ont choisi la MFR qui leur convenait le mieux pour la réalisation de leur objectif professionnel. Rencontre avec sept jeunes qui savent ce qu'ils veulent !



Le forum du 4 février a été l'occasion de faire connaissance avec un élève de chaque établissement.

Sept sur quatorze : la Côte d'Or compte la moitié des maisons familiales rurales de la région. Cette richesse est d'autant plus grande que les formations y sont très variées. Un forum des métiers organisé le 4 février à Dijon a permis à 400 personnes de faire connaissance avec chaque établissement. Les élèves ont joué un rôle actif en faisant part de leur propre expérience et en justifiant leurs choix respectifs. A la question *«Que souhaites-tu faire plus tard?»*, leurs réponses sont claires et immédiates. Laurine Brot a posé ses valises à la MFR de Semur-en-Auxois. En première année de Bac pro *«Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin»*, la jeune Parisienne de 18 ans ouvrira sa propre pension canine à la fin de ses études. Justine Vallet, 19 ans, a trouvé une MFR dans sa propre ville de Quetigny. Son BTSA *«Développement, animation des territoires ruraux»* la dirigera vers un poste de responsabilité dans le domaine de l'aide à domicile. Sébastien Quinard, 20 ans, vient du département de l'Ain. La MFR de Granchamp et son Bac pro *«Vigne et vin»* lui apportera les bagages nécessaires pour sa future installation dans l'entreprise viticole de ses parents. Émilien Lucand, 15 ans, de Saint-Andeux près de Rouvray, est actuellement en classe de Troisième à la MFR de Liernais. Lui aussi s'installera dans quelques années sur l'exploitation familiale, une fois son Bac pro agricole en poche. Léo Kopczynski habite Dijon et a choisi la MFR de Fauverney pour y suivre un BTS *«Économie sociale familiale»*. La jeune femme de 31 ans visera un diplôme d'État dans cette même MFR pour occuper une fonction d'expertise socio-éducative. Anaïs Lopes, 19 ans, d'Is-sur-Tille, est scolarisée à la MFR de Baigneux-les-Juifs. Son Bac pro *«Service aux personnes et aux territoires»* la conduira vers une profession d'aide soignante. Sophie Colin, 18 ans, de Dijon, suit les mêmes études qu'Anaïs mais à la MFR d'Agencourt. Son futur métier sera auxiliaire de puériculture. En faisant la promotion de leur établissement ce mercredi 4 février, chaque jeune a rappelé la date unique des portes-ouvertes de leur MFR : samedi 14 mars dans tout le département.

AURÉLIEN GENEST

Châtillon-sur-Seine

Deux bâtiments qui envoient du lourd

Le Legta La Barotte-Haute Côte d'Or dispose de nouvelles structures qui participent au rayonnement de l'établissement.



Le centre équestre est utilisé chaque semaine par plus d'une centaine d'élèves.

«*Nous avons probablement le plus beau centre équestre de France utilisé par un lycée*» lance fièrement Jean-Philippe Lachaize, le nouveau directeur de La Barotte Haute Côte d'Or. Si la communauté de communes du Châtillonnais est propriétaire de la structure, les élèves l'utilisent quotidiennement comme support à leurs formations équines. Réhabilité il y a deux ans avec la construction de deux manèges, de deux carrières et d'une soixantaine de boxes pour accueillir les chevaux, le centre équestre joue un rôle important dans l'animation du milieu rural dans le nord du département. Les bovins sont aussi à la fête à la Barotte avec une stabulation qui a vu le jour lors de cette même année 2013. La soixantaine de vaches Brunes de l'exploitation du lycée dispose également d'une nouvelle salle de traite. Les projets ne manquent pas à Châtillon-sur-Seine, à l'image des 440 000 litres de lait qui s'orienteront très prochainement vers la filière AOP Époisses. «*C'est certain, ces deux énormes structures flambant neuves ont complètement changé la face de l'établissement. Les conditions de travail sont optimales pour tous*» se réjouit Jean-Philippe Lachaize, qui mise sur ces atouts structurels pour recruter et dépasser la barre des 200 élèves en formation initiale dès la prochaine rentrée. Les formations scolaires évoluent elles aussi avec l'ouverture d'un BTS Acse en septembre dernier. «*Notre première promotion est très dynamique avec une quinzaine d'élèves issus de plusieurs milieux. Il s'agit de la seule formation supérieure post-bac du Châtillonnais*» ajoute le directeur.

AURÉLIEN GENEST



La nouvelle stabulation offre de très bonnes conditions de travail aux étudiants.

Salon de l'agriculture

Quétigny monte à Paris

Cinq apprentis du CFA participent au trophée national des lycées agricoles à partir du 24 février.



Les jeunes Côte d'oriens en lice, avec leurs bovins Baléare et Jolie.

Une semaine au salon international de l'agriculture, rien que ça ! Le programme est «*alléchant*» pour ces passionnés de l'élevage qui préparent l'évènement depuis plusieurs semaines. Hélène Garnier (Massigny-lès-Semur), Théo Morlet (Quetigny), Florian Dabonneau (Époisses), Anthony Vouriot (Hauteville-lès-Dijon) et Alexandre Clémencet (Val-Suzon), tous apprentis au CFA de Quétigny, iront du 24 février au 1er mars à Paris Porte de Versailles défendre les couleurs de leur département à travers le trophée national des lycées agricoles. Cette épreuve, organisée depuis plusieurs années, valorise le travail de formation réalisé dans les établissements d'enseignement agricole. «*C'est la première fois que nous participons. Nous souhaitons créer une dynamique de groupe et souder les liens entre nos jeunes par la même occasion*» indique Natacha Barnay, formatrice en zootechnie.

Cinq épreuves au programme

La classe de Première Bac pro «*Conduite et gestion de l'exploitation agricole*» du CFA de Quétigny a déjà réalisé deux des cinq étapes du concours. La première consistait à créer un blog présentant leur école et les animaux qu'ils emmèneront à Paris (page internet disponible sur tnla-2015-baleare-debarque-a-paris.blogspot.fr). La deuxième épreuve, dite de communication, visait la fabrication d'une affiche autour de l'élevage bovin. Les cinq apprentis ont mis en avant l'autonomie fourragère et le gène sans corne pour répondre à la problématique de cette édition, intitulée «*Produire autrement*». Les trois autres étapes se dérouleront à Paris, en compagnie de Baléare et Jolie, une vache de neuf ans et son veau de l'année, issus de la ferme du lycée basée à Tart-le-Bas. Hélène, Théo, Florian, Anthony et Alexandre devront manipuler le bovin d'un lycée concurrent, assurer une animation au sein du salon puis présenter à l'oral, et notamment en anglais, les caractéristiques de leurs animaux et de leur établissement scolaire. Cette dernière étape, au plus fort cœfficient dans la note finale, se déroulera sur le grand ring des bovins. «*Ces épreuves nécessitent un fort investissement de leur part. Il y a une belle implication de nos jeunes qui n'hésitent pas à s'entraîner en dehors de leurs cours*» se réjouit Natacha Barnay.

AURÉLIEN GENEST

Les éleveurs en lice

L'EDE communique la liste des éleveurs Côte d'oriens qui feront le déplacement à Paris. Bovins Charolais : EARL Froidurot Vincent, Gaec des Granges de Vesvres, EARL Guenot, Lucand François. **Bovins Blonde d'Aquitaine :** Gaec de l'Epicéa, Gaec Debeaupuis (taureau en co-propriété avec l'EARL de la Dinerie, 89) **. Bovins lait :** présence de la race Simmental avec l'EARL du Seuillet, le Gaec Magnière et l'EARL Jaquin**. Pour les ovins Ile de France :** EARL Deschamps et Lenormand Benjamin. **Races Suffolk et Southdown :** EARL Benoit Poillot. **Race Grivette :** EARL Coquinot Quignard**. Pour les chevaux de trait de l'Auxois :** Yves Berthiot et Arnaud Dupaquier. **Pour les aviculteurs :** Juste François, Raulain Aimé, Roy Christian et Vassal Bernard.

▸ Formations

Pac 2015 : évaluer son impact sur mon exploitation

17 et 20/02 à Dijon, 10 et 13/03 à Créancey ou 17 et 19/03 à Châtillon sur Seine
Responsable de stage : Anne Hermant(Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 28 81 29 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Améliorer ou maintenir la qualité du lait (ECEL21)

17/02 et 24/02 à Saint Seine l'Abbaye
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 90 68 72 aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Eleveur infirmier : gérer le parasitisme dans son cheptel ovin (GDS)

19/02 à Baigneux les Juifs
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 90 68 72 aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Les clés pour préparer et anticiper ma cessation d'activité

26 février à Dijon, ou 30 avril à secteur Baigneux les Juifs ou 20 octobre à secteur Pouilly en Auxois
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 68 66 42 valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Méthode Herody: optimiser le fonctionnement du sol

3 mars à Baigneux les Juifs ou 4 mars à Saulon la Chapelle
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 91 06 76 pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Etre autonome pour vérifier ses engins de levage

20/03 ou 14/014 secteur Pouily en Auxois
Responsable de stage : Aline Parize (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 68 66 28 aline.parize@cote-dor.chambagri.fr



PAC Les règles du jeu c'est maintenant !

A quelques semaines des déclarations PAC, alors que les agriculteurs sont face à des choix stratégiques d'exploitation, les Pouvoirs Publics n'en finissent pas et reportent sans fin l'annonce de règles stabilisées sur la mise en œuvre de la PAC. La faute à Bruxelles ? Trop facile !

Les agriculteurs ne peuvent plus attendre, il est même pour certains sujets trop tard: les décisions d'assolements, les bonnes pratiques agronomiques si souvent réclamées, ne peuvent attendre les atermoiements des Pouvoirs Publics qui doivent dorénavant assumer leurs responsabilités.
Les règles du jeu PAC pour les agriculteurs : c'est maintenant !
Le réseau FNSEA-JA a donc décidé de dire stop ! Stop aux non décisions, stop aux imprécisions, stop aux *«renvois»*…
Alors que le Président de la République promet aux entreprises la *«simplification administrative»*, les exploitants vont crouler sous les règles plus absurdes et illisibles les unes que les autres.
La complexité devient insupportable, soit des réponses satisfaisantes sont données, soit il faudra remettre l'ouvrage intégralement sur le métier !
C'est pourquoi le réseau FNSEA se mobilise pour une journée d'action, vendredi prochain 13 février. En Côte d'Or, après avoir déjà alerté à de nombreuses reprises l'administration sur les incohérences de cette PAC, FDSEA et JA se mobilisent toute cette semaine pour alerter les parlementaires sur l'urgence de décisions rapides pour l'un des secteurs économiques majeurs du département qu'est l'agriculture.
Les règles du jeu c'est maintenant !

La FDSEA21

Résultats économiques

Une sacrée ardoise pour la Côte d'Or

CERFrance BFC vient de publier les résultats de l'année écoulée. La tendance vire au rouge.



La céréales connaissent le grand écart après la très bonne campagne de 2012.

Ce n'est pas un scoop, 2014 a été une année difficile. *«Calamiteuse»* selon François Massuard, chargé d'études à CER France BFC, qui a présenté, la semaine dernière lors d'une réunion, les principales tendances enregistrées dans le département. Les moyennes, issues d'un panel de 2500 exploitations, laissent apparaître des résultats courants plus que décevants (céréales Plaine dijonnaise : -70€/ha, polyculture lait Plaine dijonnaise : 33€/ha, bovins viande Ouest Côte d'Or: 57€/ha, polyculture viande Ouest Côte d'Or : - 17€/ha, polyculture viande Plaine dijonnaise : - 62€/ha). *«Dans certains cas, c'est pire qu'en 2009»* commente François Massuard. A l'exception des producteurs laitiers spécialisés, la conjoncture a été difficile dans tous les systèmes. Les producteurs céréaliers connaissent un second record en l'espace de trois ans : après le pic historique de 2012, c'est cette fois-ci le *«gouffre»* 2014. *«Les amplitudes sont énormes et certains n'étaient pas bien préparés en terme de trésorerie»* ajoute le chargé d'études. Certaines situations deviennent *«préoccupantes»*, notamment dans le Châtillonnais, secteur à faibles potentiels qui subit d'importants aléas climatiques depuis plusieurs années. Les éleveurs bovins viande, eux, connaissent de nouveaux problèmes de rentabilité après une légère embellie des prix de vente.

Pour une maîtrise technique

François Massuard constate *«d'importants écarts»* entre agriculteurs, parfois issus d'un même secteur. *«Cela se ressent encore plus lors d'une bonne année. Les agriculteurs les plus performants profitent mieux des opportunités. Les écarts d'EBE peuvent monter jusqu'à 500€/ha. Sur une exploitation de 150ha, le montant peut donc atteindre 75 000€, c'est considérable»*. Le chargé d'études s'est lancé dans une analyse multifactorielle pour expliquer ces disparités non liées aux potentiels : *«je pense que la maîtrise technique est à remettre au cœur du système. Le quart supérieur des agriculteurs arrive à s'adapter et fait face aux difficultés. Il faut sans doute prendre exemple sur eux. Ne nous arrêtons pas aux moyennes publiées aujourd'hui, sinon c'est clairement inquiétant»*. François Massuard met l'accent sur la notion de prix d'équilibre, indicateur qui, selon lui, n'est encore que très peu connu des agriculteurs: *«il s'agit du prix de vente à partir duquel la trésorerie trouve son équilibre. A mon humble avis, tout le monde devrait le connaître pour sa production, dans sa propre exploitation»*.

Conseils pour 2015

Pour la future campagne, François Massuard prône l'utilité de l'assurance récolte : *«on lui reproche pas mal de choses mais elle permet de s'assurer un minimum de produit. Elle est presque devenue obligatoire devant la série d'aléas climatiques que l'on connaît ces temps-ci»*. L'intervenant fait aussi la part belle aux marchés à terme : *«le Matif est un outil de sécurisation des prix. Il y a d'ailleurs une fenêtre de tir disponible aujourd'hui : les cours du blé sont remontés depuis décembre et ont dépassé 200 €/tonne sur le Matif en janvier. Il y a eu une possibilité d'engager une partie de la récolte 2015 avec des prix couvrant le prix d'équilibre… Des fenêtres de tir, il y en a toujours eu ces quatre dernières années. Le Matif est certes un outil complexe, mais il y a des organismes stockeurs, entre autres, qui accompagnent les agriculteurs à se former»*.
Pour le système polyculture lait, les travaux entrepris sur les coûts de production *«doivent se poursuivre»* en 2015, de même que l'identification des économies de charge encore réalisables. Pour les bovins viande, un travail de filière est préconisé, afin d'adapter l'offre à la demande : *«le marché du broutard en Italie est en crise, mais il semble y avoir pas mal de demandes du côté des Pays Tiers»* relève François Massuard.

Aurélien Genest

Production laitière

Le robot qui donne à manger

Une ferme de Côte d'Or s'est récemment équipée d'une alimentation robotisée.


Les 140 Montbéliardes du Gaec des Forges (1,2 million de litres) sont alimentées toutes les heures par l'Optimat de Delaval.



Brice Minot constate une augmentation de production liée, notamment, à la valorisation des rations.

Nouvelle révolution chez les producteurs laitiers ! Après le robot de traite, voici l'automatisation de l'alimentation. L'entreprise Delaval a installé six systèmes en France depuis 2012, dont un à Cussey-les-Forges dans le canton de Grancey-le-Château. *«Le Gaec des Forges fait partie des pionniers en la matière»* souligne Maxime de Traversay, chef de produit chez Delaval, *«cette machine nommée Optimat distribue l'alimentation de façon fractionnée et ce, toute la journée. L'ingestion est meilleure, la ration est ainsi valorisée. L'éleveur n'a pas l'obligation d'être présent, cela représente un gain de temps»*. Le commercial évoque une *«meilleure santé globale du cheptel»* : *«le pH ruminal devient stable et évite la sub-acidose. A ration égale, la quantité de lait augmente, de même que la qualité»*. Brice Minot, l'un des associés du Gaec des Forges, explique le fonctionnement de cet investissement de 70 000 euros : *«Une fois par jour, nous vidons la ration préalablement mélangée dans une réserve située à l'extérieur du bâtiment. L'alimentation est distribuée toutes les heures via un wagonnet qui passe dans nos deux allées d'alimentation. Environ 300 kg sont distribués en un quart d'heure. Les vaches ne trient pas, il y a beaucoup moins de refus. Les animaux circulent beaucoup dans le bâtiment et cela améliore la fréquentation sur nos deux robots de traite. Le fonctionnement de ces derniers est lui aussi optimisé, il n'y a aucun temps mort. Cette machine est aussi un confort de travail, c'est certain»*.

Aurélien Genest

Haute Côte d'Or

Des questions sans réponses

Le Parc national des Forêts de Champagne Bourgogne suscite des craintes chez bon nombre d'agriculteurs.



A l'image d'autres exploitants, Murielle Noury, dans le canton de Recey-sur-Ource, redoute de ne plus pouvoir travailler librement.

La venue de l'ancien Premier ministre François Fillon l'été 2009 à Leuglay parait très loin aujourd'hui. *«A l'époque, nous avions accueilli la création du Parc avec un enthousiasme certain»* se rappelle Murielle Noury, pensant qu'un tel projet serait source de dynamisme pour son secteur. Si les promesses du tourisme et de l'emploi sont toujours d'actualité, ce sont bien les interrogations sur le devenir de l'agriculture qui hantent l'esprit de cette Côte d'orienne de 47 ans, habitant la commune de Bure-les-Templiers : *«le cœur du parc, qui sera très certainement soumis à des contraintes, ne concerne plus seulement les forêts domaniales comme cela était prévu initialement. De nombreuses forêt privées et terres agricoles ont été intégrées dans le périmètre concerné. Quand on questionne le directeur du GIP sur les futurs impacts agricoles et forestiers, nous n'obtenons pas la moindre réponse. C'est inquiétant. Aujourd'hui, mon exploitation ne fait pas partie du cœur mais rien ne me dit que ce ne changera pas demain»*. Comme de nombreux autres exploitants, Murielle Noury craint de ne plus pouvoir travailler librement dans ses champs, entretenir ses haies ou même couper du bois de chauffage. *«Il y a déjà beaucoup de contraintes dans notre métier. Beaucoup d'opérations sont soumises à autorisation, il ne faudrait surtout pas en rajouter une couche»* poursuit l'agricultrice, qui travaille avec son mari Dominique sur une exploitation de polyculture-élevage. La Côte d'orienne illustre ses propos : *«un ruisseau déborde régulièrement sur une route de notre commune mais l'entretien n'est pas autorisé afin de protéger des petites écrevisses... Il faudra sans doute attendre un accident pour faire avancer les choses... C'est notamment ce genre d'aberrations que nous souhaitons éviter»*. Murielle Noury insiste sur un point : *«je ne suis pas du tout opposée au Parc. Je veux seulement, à l'image de très nombreuses personnes, que les deux piliers du territoire local, c'est-à-dire l'agriculture et la forêt, ne ressortent pas diminués dans la réalisation de ce projet»*.

AURÉLIEN GENEST

Politique agricole commune

Des interrogations sur l'ICHN

L'indemnité compensatoire de handicap naturel est encore loin d'être calée. L'année 2015 est pourtant bien commencée...

Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture ont fait part, lors de leur réunion mensuelle du 2 février, de leurs vives inquiétudes sur le devenir du second pilier de la Pac. Au premier plan : l'ICHN, versée aux agriculteurs qui exploitent des surfaces fourragères situées en zones défavorisées, avec un taux de chargement bien précis à respecter. *«Les retours que nous avons du ministère, qui est en négociation avec l'Europe, ne sont pas bons. Nous pensions que tout était calé mais ce n'est malheureusement pas le cas»* soupire le président Vincent Lavier. Les animaux de moins de six mois pourraient désormais compter (pour 0,4) dans le taux de chargement, chose qui n'était pas le cas jusqu'à présent. La prise en compte des surfaces autoconsommées pourrait, elle aussi, évoluer. *«Quelles seront les conséquences?» Dans les systèmes bovins allaitants, cette indemnité représente une grande part des revenus»* s'interroge le président de la Chambre d'agriculture. D'autres inconnues persistent malheureusement dans cette réforme européenne. *«Nous n'allons pas pouvoir mettre en œuvre les MAE Systèmes grandes cultures et Polyculture élevage dès cette année, une fois encore face à cette problématique d'IFT»* poursuit Vincent Lavier. Des questions se posent également sur la MAE Herbe, particulièrement difficile à mettre en place (à qui et dans quelles conditions?). La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, qui a débuté lundi dernier sa série de cinq réunions d'informations à travers le département, espérait relayer un maximum d'éléments précis sur le terrain. Ce ne sera peut-être pas le cas si rien ne découle du plus haut rang d'ici là. Les deux dernières réunions de l'organisme consulaire se dérouleront le 18 février à Pouilly-en-Auxois et le lendemain à Semur.

AURÉLIEN GENEST



Une nouvelle secousse pourrait frapper les systèmes bovins allaitants.

FDSEA

Des nouvelles d'Écophyto

Lancé en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le plan Écophyto avait pour objectif de diminuer de moitié l'usage de pesticides d'ici 2018. A mi-parcours, le ministre de l'Agriculture vient de faire état, non pas d'une baisse, mais d'une hausse de 10% de l'usage de produits phytosanitaires. Stéphane Le Foll veut maintenir le cap, mais en se donnant plus de temps. L'objectif est toujours de réduire l'utilisation des pesticides de 50% mais à horizon 2025. Pour Fabrice Genin, troisième vice-président de la FDSEA et président de la commission économique du syndicat, les agriculteurs ne sont *«pas plus avancés»* avec ce report de calendrier : *«Ce qui est annoncé est dans la parfaite continuité du premier plan, c'est la même chose, le ministre réinvente donc l'eau tiède... Il y a deux phases dans ce qu'il propose. La première vise une réduction de 25% d'ici 2020 par l'utilisation de leviers techniques. Or, ces derniers sont strictement les mêmes que l'on utilise depuis dix ans, c'est-à-dire la modulation de doses, les itinéraires techniques innovants, l'agro-équipement et la formation des agriculteurs. Si ces leviers permettaient de réduire d'encore 25% l'usage des produits phytosanitaires, on le saurait depuis longtemps. La deuxième phase du plan vise une réduction de 50% d'ici 2025, basée cette fois-ci sur le changement de systèmes d'exploitation. Il faudrait alors réintroduire des cultures légumineuses et/ou des productions d'herbe. Pour que cela fonctionne, il faudrait que le secteur animal y trouve son compte. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Tant qu'il n'y aura pas de valorisation, il n'y aura pas d'intérêts économiques, y compris pour les producteurs céréaliers. La notion de compétitivité est totalement absente de son discours, c'est incroyable... Ce n'est pas un plan ou une mesure saupoudrée d'argent public qui permettra ce changement de système d'exploitation, seul un signal économique de rentabilité orientera les agriculteurs vers de nouvelles pratiques»*.

AURÉLIEN GENEST



► Syndical

PAC 2015 : Les règles du jeu quand vous voulez Monsieur le ministre !

Depuis des mois maintenant, Stéphane Le Foll semble avoir oublié qu'il était encore ministre de l'agriculture. Egaré dans ses diverses fonctions ministérielles et partisanes, il méprise les ressortissants de son propre ministère au point de ne pas être en mesure d'annoncer dans des délais sérieux le dispositif réglementaire qui s'appliquera dès mai prochain aux agriculteurs dans le cadre de la réforme de la PAC. SIE, PMTVA, ICHN, DPB, MAEC, … autant d'évolutions réglementaires que d'incertitudes pour les agriculteurs. L'État - malgré sa légèreté du moment - n'oubliera pas de contrôler et de sanctionner lorsque sera venu le temps des contrôles.

Trop c'est trop ! Puisque le ministre n'est pas en mesure d'annoncer aux paysans les modalités précises de la réforme, la FDSEA et les JA de la Nièvre appellent les agriculteurs Nivernais à se rassembler Vendredi 13 février À partir de 10h30 Sur l'exploitation de Michel et Sophie Durand (Le Bourg – 58110 Ougny)

Les représentants de l'État dans la Nièvre, ainsi que les parlementaires et élus du département, y seront invités pour présenter en détail les mesures qui s'imposeront aux agriculteurs afin de conformer à l'arsenal réglementaire imaginé par Monsieur Le Foll.

L'État moralisateur à tout va devrait, de temps à autre, ne pas oublier de balayer devant sa porte. Il a des exigences envers les agriculteurs qu'il ne s'impose pas à lui-même.

Venez nombreux !

COMMUNIQUÉ FDSEA-JA

► Agenda

17-20/02 Réunions «élevage» du GDS 58

Le Groupement de défense sanitaire (GDS) de la Nièvre organise encore 2 des 5 réunions (électives) prévues en février, à destination des éleveurs. Les prochaines dates sont :
- mardi 17 février à 14h à la petite salle des fêtes de Donzy,
- vendredi 20 février à 14h à la salle de la mairie de Saint Jean aux Amognes.

21/02 Jugement de bétail à Limanton

Les JA du canton de Moulins-Engilbert organisent leur concours de jugement de bétail, samedi 21 février à partir de 14h, à Limanton (lieu-dit «Les Bouillots»), chez Jocelyne et Nicolas Cottin. Inscriptions sur place. Renseignements au 06 31 23 63 48.

Avant la libéralisation du marché de l'énergie en 2016

Irrigants : se grouper pour optimiser les factures d'électricité

Une bonne part de l'assemblée générale de l'ADMIEN -les maïsiculteurs irrigants nivernais- a été consacrée, mardi 10 février à Magny-Cours, à la dérégulation du marché de l'énergie au 1er janvier 2016. L'idée de mutualiser les besoins est sur les rails.



Guilaume Benali (au fond, debout) a présenté le contexte de la libéralisation du marché de l'énergie et les avantages des groupements de consommateurs aux irrigants de la Nièvre, mardi matin à Magny-Cours.

Au 1er janvier prochain, finis les tarifs verts et les tarifs jaunes ! La dernière phase de dérégulation de l'énergie, entamée par une directive européenne de 1991 et transcrite en droit français en 2011, se conclura par la disparition des tarifs réglementés, dans l'électricité que le gaz naturel ou le charbon. Une innovation législative qui intéresse les agriculteurs nivernais et pourra se traduire par de nouvelles opportunités financières. C'est du moins ce que laisse espérer l'intervention, mardi à l'AG de l'Admien, de Guillaume Benali, un consultant en énergie de l'entreprise ECG (Energie consulting GmbH), un opérateur neutre et indépendant qui négocie les prix sur le marché de gros avec les principaux fournisseurs d'énergie français. *«Nous sommes intermédiaires entre les consommateurs et le marché pour négocier les meilleurs tarifs et optimiser les coûts de nos clients»* a-t-il longuement expliqué.

Contacté par Didier Guyon, le président de l'Admien, le consultant est venu présenter le contexte de libéralisation énergétique et proposer les services de sa société. ECG, par exemple, depuis sa création en 1986, a déjà satisfait 2000 clients en Europe (notamment en Allemagne où elle est établie) et favorisé l'émergence de 24 groupements d'achat au profit de 850 petits et moyens consommateurs.

En France, elle a négocié avec la quinzaine de fournisseurs d'électricité de contrats d'approvisionnement pour un groupement de papetiers, un autre de fonderies, un troisième de producteurs de foie gras du Sud-Ouest ou encore un groupement d'irrigants de la région de Bordeaux inscrits dans une démarche publique.

130 points de comptage dans la Nièvre

Les irrigants réunis à Magny-Cours ont été très intéressés par les éclairages proposés par l'intervenant. C'est que, pour 130 points de comptage recensés, ils sont signataires de 180 contrats verts ou jaunes pour leurs installations électriques professionnelles. Concernés au premier chef, ils estiment que, selon Didier Guyon, *«nous avons plus à gagner dans une démarche groupée que chacun de notre côté»*. Ce qui est sûr, c'est que la loi les obligera d'ici un an à signer de nouveaux contrats. Au 1er janvier, les députés ont tout de même prévu une phase de transition de 6 mois durant laquelle les abonnés devront confirmer leur engagement avec leur actuel fournisseur, ou au contraire la signature d'un nouveau contrat avec un autre. Et, entre la puissance du nombre et l'expertise de l'intermédiaire, c'est rien de moins qu'une baisse des prix qu'ils peuvent attendre et susciter... *«Si vous étiez une vingtaine ou une trentaine groupés, nous pourrions recevoir 5 propositions de la part des fournisseurs, sur la dizaine encore en activité. Et même si votre cas particulier de consommateurs sur la période estivale devrait atténuer le potentiel, d'expérience, vous pourriez gagner entre 10 et 15% de marge commerciale par rapport aux actuels tarifs jaune»* a prévu Guillaume Benali. Ce serait une différence de 6 à 7 euros / MWh sur des factures de 70 à 80 euros/MWh.

Négociation groupée, stratégies individuelles...

Excepté les taxes, dont on peut prévoir qu'elles seront encore à la hausse, et le coût du transport de l'énergie, assuré indépendamment de la matière première par les opérateurs, c'est bien sûr le prix de l'électricité (l'électron) sur le marché de gros qu'ECG compte *«optimiser»* les factures. Attention, cependant ! L'intermédiaire n'est pas une centrale d'achat. Il ne s'agira pas de collecter les besoins individuels pour les faire couvrir uniformément et collectivement par les fournisseurs. Il s'agira de négocier, en fonction des besoins de chacun (puissance souscrite à bien évaluer au départ), des contrats individuels pour chacun des clients. Les honoraires d'ECG (280 euros par an en moyenne pour 200 Mwh) seront assurés individuellement par les clients et séparément des factures -individuelles là aussi- dûes aux fournisseurs choisis. *«Les honoraires d'ECG ne sont dûs que si chaque membre du groupement a accepté la proposition négociée par ECG avec le fournisseur»*. Et cela pour des contrats de trois ou quatre ans... En attendant, il faut faire vite. Avec l'échéance du 1er janvier 2016, les fournisseurs risquent d'être saturés de demandes individuelles ou collectives et *«il serait préférable de finaliser vos contrats d'ici l'été»* a souligné le consultant. Ce à quoi Didier Guyon a répondu que l'Admien allait envoyer une lettre à tous ses adhérents, leur demandant de se prononcer (après réflexion et après leurs propres démarches) en faveur ou non d'un contrat de mandat de négociation au profit de la société allemande. A la mi-mars, ECG saura combien d'irrigants nivernais lui font confiance pour négocier le prix de leur électricité.

EMMANUEL COULOMBEIX

ErDF Une convention signée avec la FDSEA58

Mercredi 11 février, chez Marc Boiron, producteur de lait à Parigny-les-Vaux, Electricité Réseau de France (ERDF) et la FDSEA 58 ont signé une convention de coopération. Ou plutôt ont renouvelé celle qui avait été signé en 2012 et qui s'achevait fin 2014. Stéphane Aurousseau, pour la FDSEA 58 et Sylvie Anne, pour ERDF, ont donc paraphé le document de 8 pages qui contient 13 articles dont 7 engagements mutuels. Cette convention vise à *«faciliter les relations entre les parties et à permettre aux exploitants agricoles d'accéder aux services proposés par ERDF aux utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité»*. Dans l'article 4, elle décide d'encourgaer la détection des sites où les activités agricoles peuvent exposer les travailleurs au risque électrique. L'article 5 implique la détection des points de livraison de l'électricité où les caractéristiques du courant fourni peuvent perturber l'exploitation. Au numéro 6, la convention engage les deux parties à un suivi des demandes de raccordement des installations de production d'énergies renouvelables réalisées par des exploitants agricoles et devant être raccordées au réseau public d'électricité. Puis, au 7, ERDF s'engage à informer les exploitants nivernais qui lui communiquent leurs coordonnées des coupures programmées pour travaux, 10 jours à l'avance. A l'article 8, la FDSEA s'engage à sensibiliser les exploitants aux modalités d'élagage à proximité des réseaux électriques ainsi qu'à la nécessité d'abattage préventif des arbres menaçant de tomber. L'article 9 prévoit une collaboration ERDF/Préfecture/FDSEA lors d'événements climatiques importants, impliquant parfois des coupures. Enfin, l'article 10 vise à diffuser largement les mesures de sécurité à observer lors de l'utilisation de groupes électrogènes. Cette nouvelle convention de coopération est valable deux ans, durant lesquels ERDF et FDSEA 58 s'engagent à tenir une réunion annuelle de suivi.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Le Crédit agricole Centre Loire prolonge ses points passerelles

L'association Centre Loire solidarité est née le 6 février

Emanation des caisses locales et de la caisse régionale de Centre Loire, la nouvelle structure associative vise à venir en aide à ceux de leurs clients qui traversent une mauvaise passe liés à des accidents de la vie. Développement à l'automne dans la Nièvre.

Vendredi 6 février dernier, à Bourges, est née Centre Loire solidarité, une association régie par la loi de 1901, qui rassemble à la fois les caisses locales des trois départements et la caisse régionale du Crédit agricole Centre Loire. Son objet est *«d'accompagner les clients particuliers confrontés à des accidents de la vie, afin de rechercher des solutions et de rendre autonomie et dignité aux personnes fragilisées»*. Des personnes qui traversent une mauvaise passe, ayant souvent des conséquences financières, en raison soit d'un deuil, soit d'un divorce, soit d'une période de chômage... *«Ce sont des événements qui choquent et peuvent entraîner des conséquences non maîtrisées, dans la vie de nos clients, et des événements qui peuvent toucher ponctuellement chacun d'entre nous»* avance Christine Parageau, vice-présidente de la caisse régionale et à l'initiative de cette association. Si l'idée est née dans le Cher, là où elle commence à prendre forme, Centre Loire Solidarité a vocation à venir en aide à l'ensemble des clients de la banque sur les trois départements de son territoire. La Nièvre devrait donc suivre le mouvement, *«vraisemblablement à l'automne»* prévoit celle qui est devenue vendredi présidente. *«Notre but est d'offrir une solidarité administrative et financière, mais aussi d'autres solutions pragmatiques, à des personnes qui ont perdu pied. Nous voulons les prendre en main pour qu'elles arrivent ensuite à sortir la tête de l'eau et repartent d'un bon pied»* explique Christine Parageau.



La création de Centre Loire Solidarité a été officialisée vendredi dernier à Bourges. Christine Parageau (debout en noir) en est devenue présidente.

Palette de solutions

Centre Loire solidarité accompagnera ses clients, habituellement suivis par les points passerelles déjà en place sur les sites départementaux de la caisse mais aussi ceux des micro-crédits et proposera également une animation en vue de l'éducation au budget. *«Dans le Cher par exemple, nous suivrons des jeunes en grandes difficultés des EPIDE»* assure l'élue. En face, la présidente de l'association et ses trois vice-présidents piloteront les dossiers en participant à des réunions mensuelles, semestrielles et aux assemblées générales. Et, surtout, ils seront chargés de développer le réseau de solidarité avec les associations et les services institutionnels compétents mais aussi avec les bénévoles et les anciens salariés ou les anciens et les actuels élus, que le Crédit agricole cotoie déjà. Pourquoi cet élan d'altruisme de la part d'une banque dont la raison sociale est tout sauf philanthropique ? *«Nous pouvons et nous devons être encore plus présents»* répond Christine Parageau. Depuis dix ans que sont créés les points passerelles, la demande d'accompagnement ne cesse d'augmenter. *«Nous devions adapter notre dispositif et être plus réactifs»*. Rien qu'en 2014, la progression des micro-crédits a été d'une soixantaine de dossiers... Et au total, les suivis ont concerné en moyenne un client par jour dans les points passerelles. *«Nous sentons la montée en puissance des difficultés économiques et sociales et le réseau d'accompagnement se sentait un peu délaissé !»* Du coup, le Crédit agricole voit dans la forme associative une occasion de se structurer autrement et *«de rendre l'action plus efficace»*. Ce sont les agences locales qui détectent habituellement les dysfonctionnements de comptes : parmi les solutions financières possibles, Centre Loire solidarité pourra proposer une palette de solutions allant de l'étalement des dettes, *«que nous n'annulons pas»*, à des solutions de prêts personnels sur quelques mois... Pour Christine Parageau, *«le mot solidarité implique un vrai soutien. Ce ne seront pas que des mots!»*

E.C.

▸ En bref

Abattoir de Cosne. Le bout des travaux

L'Assemblée générale de la SA Cosne Abattoir, présidée par Eric Bertrand, s'est tenue dimanche dernier, 8 février, à Villechaud. Le ciel est dégagé pour cette structure dont les résultats économiques autant que les développements sont au rendez-vous. Selon le président, *«Nous avons réalisé entre le 1er septembre 2013 et le 31 août 2014, 800 tonnes de gros bovins, c'est une forte progression du volume. Nos clients sont situés sur le Val de Loire et plutôt vers le Nord»*. Des clients que les reponsables de l'abattoir essaient de séduire davantage, notamment grâce aux travaux d'agrandissement de la bouverie et des frigos, décidés il y a déjà plusieurs années *«et qui sont enfin finis»*. *«Avec nos 1500 t par an, nous étions au bout du bout du bout et nous allons accroître notre capacité de production»* se réjouit Eric Bertrand qui n'oublie pas de citer la bonne santé de la partie procine de l'activité : *«nous avons des clients en circuits courts et des bouchers détaillants, notamment dans l'Yonne»*. Les travaux auront finalement coûté 950 000 euros, là où ils avaient été estimés à 600 000 euros au départ, mais la SA Cosne abattoir est en train de finaliser des dossiers de subventions avec le Feader (Europe), le Conseil régional et le Conseil général. Et pour ne pas rester les deux pieds dans le même sabot, tout en voulant monter en régime, l'abattoir tout neuf cherche de nouveaux clients. *«Nous organiserons certainement des portes ouvertes au printemps»* prévoit Eric Bertrand.

▸ Formations

Février et mars Certiphyto avec la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose de nouvelles sessions de formation de deux jours en vue de l'obtention du Certificat individuel (Certiphyto), en février et mars prochains à travers tout le département. Les dates prévues sont les 24 et 26 février à Corbigny, les 10 et 12 mars à Moulins-Engilbert, les 17 et 19 mars à Nevers et les 24 et 26 mars à Decize. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Programme: Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire, la réglementation ; les risques pour la santé et comment les limiter, les risques pour l'environnement et comment les limiter ; autodiagnostic et techniques alternatives. En dehors des dates programmées, une session peut être organisée dans un lieux au choix sur la base d'un groupe de 12 à 15 participants volontaires. Le Certificat individuel sera obligatoire à partir de novembre 2015. Tarif : gratuit. Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Luce Soudière, responsable du stage, au 03 86 93 40 62

24/02 Formation *«Transmettre son exploitation agricole»*

Gaec & Sociétés propose une formation sur la transmission de son exploitation agricole, mardi 24 février, à partir de 9h, à la Chambre d'Agriculture à Nevers. L'intervenante sera Mme Sanchez du CER France Alliance. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à gaec.societes58@wanadoo.fr.

10 et 12 mars Formation *«Sauveteur Secouriste au travail»*

La FDSEA organise une formation *«sauveteur secouriste au travail»* le mardi 10 et le jeudi 12 mars de 9h à 17h, à Nevers. Cette formation a pour but d'entrer dans une démarche de prévention pour limiter les risques dans l'entreprise et son environnement, de connaître les gestes d'urgence après tout accident et de bénéficier d'une reconnaissance de la compétence acquise par l'obtention d'une attestation. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr



Transmission et installation dans la Nièvre

Les 6 scenarii de l'avenir (à l'horizon 20

Mercredi 4 février au lycée agricole de Château-Chinon, tout ce que la Nièvre et la Bourgogne comptent de responsables agricoles, administratifs et politiques était réuni pour un séminaire de conclusion d'une étude prospective sur le thème de la transmission et de l'installation. 6 scenarii pour 2035 se dégagent : aucun n'est arrêté



Pour détendre l'atmosphère, au cours des débats, une troupe de comédiens a joué d une image un peu surannée du milieu agricole nivernais. Une fatalité si les responsa

Il y a urgence ! Dans les dix ans qui viennent dans la Nièvre, 50% des exploitants partiront en retraite et devront céder. Alors que ces dernières années, le nombre d'installations a stagné autour de la barre des 40, le mot d'ordre est lancé pour prendre le sujet, par tous les acteurs concernés, à bras le corps. C'était le Coti, en septembre dernier, qui proclamait l'union sacrée. C'est l'association Gaec et Sociétés qui organise une formation «*comment transmettre son exploitation*» le 24 février à Nevers. C'est la Safer dans le département qui se retrouve locomotive d'une nouvelle méthode paritaire pour l'évaluation neutre et indépendante des dossiers (lire par ailleurs), c'est encore ce séminaire, tenu la semaine dernière au lycée du Morvan, qui réunissait les responsables syndicaux et professionnels agricoles de Bourgogne et de la Nièvre, les dirigeants de l'enseignement, des jeunes en formation, des agriculteurs nivernais, autour du préfet de la Nièvre, Jean-Pierre Condemine, du vice-président du Conseil régional, Jacques Rebillard, du président de la Chambre d'agriculture, Éric Bertrand et d'Hubert Goglins, le directeur adjoint de la DDT transformé en coordinateur des débats...

Étude décidée par le ministère et ciblée sur la Nièvre

Il y urgence, donc, et les responsables du monde agricole, ensemble, ont entamé une prise de conscience, une volonté de promotion et une dynamique de transmission. Depuis septembre 2013, à la demande du ministère de l'Agriculture, la Draaf Bourgogne et la DDT de la Nièvre, accompagnées d'un cabinet d'études, ont donc engagé une étude prospective, découlant du Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) et dont le séminaire du 4 février tirait les conclusions. «*Installations et transmission en agriculture : potentialités et dynamiques à l'horizon 2035*» est le fruit du travail de 4 ateliers de réflexion (avec la Chambre, les syndicats, l'enseignement, les territoires, les filières, la MSA, la Safer, les banques, les centres de gestion, les Cuma, les experts fonciers et les notaires), sous l'autorité d'un comité de pilotage, qui ont «*identifié les variables caractéristiques des problématiques d'installation et de transmission, les ont combinées pour imaginer 6 scénarii plausibles et contrastés*». Si les hypothèses, mercredi, ont été largement débattues par tous les participants, aucune piste n'a encore été privilégiée, aucun choix politique arrêté, tandis que le document, dans l'introduction, appelait à «*la nécessité de peser autrement sur les stratégies individuelles, susciter des aspirations sur d'autres modèles productifs, y compris hors cadre familial, développer localement de la valeur ajoutée créatrice d'emploi*». En clair, bousculer les schémas traditionnels... L'aperçu des pistes qui suit n'y manque pas :

1 - «Poursuite des tendances»

Dans le premier scénario, la demande italienne en bovins maigres se maintient ? Les prix des cultures céréalières et oléoprotéagineux sont fluctuants et connaissent des flambées de prix cycliques qui permettent des investissements menant à l'agrandissement des exploitations. Les débouchés en matière de produits bio et circuits courts sont limités... La surface agricole continue à diminuer, au profit de la forêt mais la demande agricole en foncier reste importante. La dynamique d'agrandissement limite les possibilités d'installation. L'âge de la retraite recule. Les conditions d'accès à la DJA restent plutôt favorables aux descendants d'agriculteurs du territoire. En 2025, la crise de de la grippe bovine éclate. La consommation de viande en France et en Europe diminue. Les prix des bovins chutent. Les plus petites exploitations disparaissent... La réforme de la PAC 2028 instaure une prime unique d'aide au revenu pour toutes les exploitations de 50 000 euros, totalement découplée des productions. La rentabilité des exploitations d'élevage est relativement basse Cette nouvelle réforme ralentit les agrandissements qui restent néanmoins importants...

2 - «le bio structuré»

Pour satisfaire la demande croissante, l'agriculture biologique se massifie, même si le lieu habituel d'achat demeure la grande et la moyenne distribution. Les prix du bio restent élevés. Peu à peu, suite à la mobilisation des associations de consommateurs, les petits prix du bio envahissent les rayons. Les politiques portent leurs fruits. Les filières cultures trouvent de nouveaux débouchés pour la commercialisation de gros. En 2019, une coopérative d'éleveurs bovins bio voit le jour, vers l'Italie mais aussi en France où l'engraissement regagne du terrain. En 2021, une PAEC (E pour environnementale) met en œuvre une mesure contractuelle de soutien à la bio, aux conversions (20% des surfaces en 2025). Les cours augmentent régulièrement. L'agriculture devient plus rentable mais les terres sont l'objet d'investissements. Des étrangers rachètent cher des exploitations qu'ils confient à des agriculteurs salariés. Les prêts et aides à l'installation ne suffisent pas à financer les reprises. S'installer devient quasi-impossible. Les filières, en réaction, s'investissent dans l'accompagnement technique et économique. La «*dé-régionalisation*» des politiques agricoles et le contexte spéculatif font perdre leur pouvoir aux structures et politiques de régulation foncière.

3 - «le rebond après le broutard»

Le marché italien s'effondre. L'Europe réduit les financements à l'agriculture et les oriente vers les Pays de l'Est. En dix ans, la Pologne devient le premier fournisseur de maigre de l'Italie. De fortes tensions avec la profession agricole naissent de la réduction des aides. La région Bourgogne lance son programme pour l'agriculture 2022, basé sur l'innovation et la diversification des productions. Un espace collectif Inoco est créé dans la Nièvre en 2023. Il s'agit d'un espace virtuel et physique de rencontres d'acteurs du monde agricole et des leaders animent ces espaces, encouragés fiscalement. En 2021, les élevages bretons hors-sol sont pénalisés par la réglementation environnementale, les éleveurs bovins en difficulté dans la Nièvre y voyant une opportunité de délocalisation. D'autres mettent en place des ateliers d'engraissement de mâles castrés, d'autres se tournent vers les ovins... Grâce aux politiques régionales pour l'innovation, des élevages d'insectes voient le jour. La demande alimentaire à partir de ces produits explose à partir de 2030 grâce à la découverte médiatisée de l'efficacité dans la lutte contre le cancer...

4 - «le sursaut citoyen»

La hausse de la demande en produits locaux conduit à une relocalisation des débouchés, soutenue par une régionalisation des politiques publiques agricoles. Le scandale du pain contaminé relance la polémique sur la traçabilité des aliments. Parallèlement, le coût de l'énergie augmente fortement, de même que celui des transports des produits. Avec de nouvelles perspectives, les jeunes s'installent sur des systèmes plus diversifiés que leurs ainés (maraîchage, lait, ovins). L'élevage bovin reste dominant mais fait une place de plus en plus importante à l'engraissement. Des races plus rustiques, comme la Salers, montent en puissance. Les politiques locales et régionales encouragent la bio, la diversification, les circuits courts. Le hors cadre familial est soutenu, au même titre que la pluri-activité. Sous l'influence de la société nivernaise (consommateurs, collectivités), l'attractivité de l'agriculture nivernaise amène mécaniquement le nombre de candidats à l'installation à augmenter. L'offre de foncier est limitée par le recul de l'âge du départ à la retraite mais les politiques publiques contribuent à limiter la dynamique d'agrandissement...

5 - «des espaces de conservation»

Les politiques environnementales conduisent à la partition de l'espace entre zones de conservation et terres agricoles, où les contraintes environnementales pèsent. La menace de la dégradation du climat et de la biodiversité à mène à une PEC (E pour environnementale) en 2017. En lien avec la PAC, la PEC impose des stratégies de préservation de l'environnement. Des zones de conservation couvriront 15% de la SAU en 2030, essentiellement des prairies. En 2021, la PAC introduit deux types de mesures : l'éco-conditionnalité de toutes les aides du 1er pilier et la mise en œuvre de paiements pour services éco-systémiques. L'élevage nivernais, entre charge de travail et coûts de production en hausse, devient moins attractif, malgré des cours stables. L'entretien des zones de conservation est confié pour partie aux éleveurs. Vu la pression sur le foncier, les agriculteurs s'orientent vers des systèmes moins consommateurs. Les oléoprotéagineux gardent leur place, grâce à la hausse des cours... En 2030, les candidats à l'installation, peu nombreux, n'ont pas de difficulté à trouver du foncier et s'installent sur de petites exploitations avec des systèmes intensifs. Le paiement environnemental vient compléter le revenu agricole....

6 - «la dérégulation»

Les productions européennes sont résolument tournées vers l'international. Suite aux négociations à l'OMC du cycle de Pékin, toutes les barrières douanières sont levées en 2020 sur toutes les productions agricoles et agroalimentaires. L'Europe se voit imposer de réduire son budget agricole. Aides à la production et dispositifs agro-environnementaux sont fortement réduits. Une crise économique entraine une diminution de la consommation de viande rouge mais l'Europe voit une opportunité dans les marchés émergents (Turquie, Asie, Maghreb...). Avec la concurrence sud-américaine, les éleveurs nivernais réduisent leurs coûts de production et les troupeaux sont conduits de façon simplifiée. La taille des exploitations impose un changement de race, plus rustique et qui reste à l'année en extérieur. A l'installation, les bâtiments ne sont plus repris ou vendus à perte mais le curage et l'entretien disparaissent. Les apporteurs de capitaux accélèrent l'augmentation de la taille des troupeaux et des exploitations. La crise économique de 2022 rend l'agriculture «*valeur refuge*» pour les investisseurs... Les installations sont très limitées. Moins d'une exploitation sur dix est reprise par des successeurs familiaux par manque de rentabilité. Les exploitations les plus grosses, seules à remplir les garanties financières, continuent à grandir. Le nombre d'exploitations dimi-

035)



é des saynettes très inspirées qui donnaient
nsables ne réagissent pas ?

nue de manière drastique...

Les futurs possibles envisagés couvrent une palette la plus large possible. S'il est si difficile de se projeter et d'exprimer des préférences -le débat l'a montré- c'est sans doute que l'agriculture n'est pas une mais plurielle. Il n'y a pas une agriculture mais des agricultures, dans la Nièvre comme ailleurs, et si « la réalité future se trouve certainement entre les 6 extrêmes », la structure agricole risque encore de creuser ses disparités. Pas facile dans ce contexte économique, géopolitique, politique, réglementaire, environnemental, de trancher en faveur de nouvelles politiques publiques qui maintiendront l'agriculture, et donc le niveau de ses nouveaux agriculteurs, mais « des produits bio accessibles à tous, la conservation de la nature et de la biodiversité, la diversification des productions et l'adaptation aux marchés mondiaux » constituent autant de pistes... Pour favoriser la transmission et l'installation, les décideurs -tous les décideurs- doivent s'emparer de ces hypothèses.

E.C. D'APRÈS SYNTHÈSE

Safer

Une nouvelle méthodologie paritaire sur les dossiers de transmission

L'antenne Nièvre de la SAFER Bourgogne-Franche Comté se positionne comme une *«locomotive»* d'une nouvelle approche collective des dossiers de transmissions d'exploitations agricoles. Elle signe avec les acteurs des conventions qui facilitent et optimisent leur travail. Avec une méthodologie commune.



Eric Bertrand (Chambre d'agriculture) et Jean-Claude Roubé (SAFER) ont signé, en décembre dernier, une convention de partenariat plaçant la transmission au cœur des priorités. Cette approche paritaire est désormais recherchée par la structure de régulation foncière

Fin 2014, la Safer, par la main de Jean-Claude Roubé, son président du Comité technique départemental, a co-signé, avec la Chambre d'agriculture, une convention de partenariat sur la thématique de la transmission. Elle l'avait renouvelée quelques mois plus tôt avec la Fédération Cuma Bourgogne, et se positionne comme une «*locomotive*», selon Jean-Luc Leroy, son directeur, d'une nouvelle approche paritaire, avec les différents acteurs qui interviennent dans les dossiers de transmission. Ainsi, progressivement, les différents partenaires que sont le GDS et les cabinets vétérinaires, les coopératives, l'Odasea, les banques, les services de la DDT, les notaires, les centres de gestion, la Chambre et quelques autres, apprennent à se mettre autour d'une table et à étudier, chacun pour la partie qui les concerne, les points forts et les faiblesses des dossiers de transmission dont la Safer est saisie. *«Il ne s'agit pas de rendre plus difficile la cession d'une parcelle de 15 hectares isolée mais bien de mesurer ensemble, alors que nous n'en avons pas l'habitude et que nous sommes parfois concurrents, la complexité des projets de transmission et d'installation. Quand tout le monde s'entend, nous pouvons trouver des solutions pour éviter six mois de retard sur un dossier, retard qui peut aller jusqu'à mettre en échec la reprise»* considère le directeur.

Approche photographique

Quand elle a connaissance d'une demande de la part d'un cédant, la Safer peut désormais engager ce processus paritaire. Avec la Chambre d'agriculture, par exemple, elle parvient à la rédaction d'un rapport *«froid, précis et détaillé du fonctionnement technico-économique de la structure. L'idée est de montrer aux porteurs de projets ce qu'ils vont acheter, où l'exploitation se situe, par exemple, en matière de mise aux normes»*. Autour de la table, les conseillers de la Chambre précisent quel est le statut du bâti : Jean-Louis Bridier fait l'inventaire des mètres carré, des choses éventuelles à modifier, et émet un devis pour budgétiser les travaux à réaliser par les éventuels repreneurs. La Fédération des Cuma agit de la même manière pour dresser le parc matériel, ses atouts et ses freins, et chiffrer des investissements nécessaires... Les centres de gestion peuvent expertiser la partie comptable est ainsi de suite, entre le diagnostic céréales ou celui sur le sanitaire, les conditions des successions ou les financements JA... «*Lorsqu'on achète une exploitation pour 500 000 euros, il faut savoir ce que l'on achète, ce qui était très difficile jusqu'à maintenant et ce qui entraînait parfois des surprises désagréables*» estime Jean-Luc Leroy. Confinée à la problématique foncière, la Safer ne s'intéressait pas, jusqu'alors, à tous ces paramètres qui rendent chaque dossier unique, tant pour le cédant qui nourrit légitimement des ambitions financières pour son bien que pour le porteur de projet, qui doit limiter les risques de se tromper... Ce diagnostic clinique, cette approche photographique, établit donc les bases d'une négociation la plus claire possible. Tout mis à plat, l'intérêt de tous, cédants et repreneurs mais aussi acteurs de la transmission, est mieux partagé pour la satisfaction de chacun...

Approche gestionnaire

«Un gars qui cède ne cède qu'une fois. Un repreneur ne projette pas souvent plus d'une installation. On ne sait pas toujours où sont les personnes ressources. Les allers-retours entre services et intervenants sont fréquents et sujets à de nombreuses erreurs ou incohérences. Là, nous nous réunissons tous pour gérer paritairement le dossier, de sorte de rendre fluide la complexité des implications» pèse Jean-Luc Leroy. D'autant que, de plus en plus souvent, dans ce contexte d'agrandissement et de grande technicité des systèmes, les projets de reprise ne coïncident pas toujours avec les conduites pratiquées par ceux qui vont partir. Un JA, par exemple, en fonction de qu'il prévoit de son projet, ne reprendra pas forcément tout le cheptel, ou toutes les surfaces, ou tout les bâtiments. Et côté cédants, *«avant on estimait la valeur du bâti, du foncier, de l'habitation, maintenant un cédant cèdent plus une entreprise qu'une ferme : ce n'est pas une simple addition des baux, des cheptels, des droits à produire»*... Le(s) futur(s) retraité(s) doit (doivent) connaître leur entreprise le plus précisément possible pour en mesurer la valeur et ce qu'il(s) est (sont) en droit d'en attendre de retour. Le directeur de la Safer, qui reçoit entre 150 et 200 dossiers par an, soit dix dossiers par mois sur lesquels se positionnent entre 40 et 50 candidats, aime à citer en exemple le cas de deux frères agriculteurs de Bourry, associés dans une ferme considérée comme un modèle de performances techniques et économiques, et qui cherchaient des repreneurs depuis deux ans. Sans succès... La méthode employée a permis de détecter un JA local en 1ère installation, tout en *«redonnant du sens à nos structures»*. Mais le jeune, qui ne peut apprendre son métier sur la ferme, devra sans doute adapter le système, qui passait pour un fleuron de l'agriculture nivernaise. «*La complexité rend nécessaire de prendre en considération la gestion de l'exploitation dans sa globalité. Nous avons toujours pratiqué des cessions d'entreprises mais ce degré de complexité est tout nouveau pour nous, qui cherchons la pérennité de ce qui est en place. Au risque de repartir de zéro, nous préférons éviter une méconnaissance de la structure dès le départ ou une mésentente des partenaires nécessaires à la reprise*» dit Jean-Luc Leroy. De la connaissance brute, naît donc ensuite la capacité pour chacun de s'adapter...

EMMANUEL COULOMBEIX

Semaine du «Renouvellement des générations en agriculture»

Pas d'installation sans transmission !

Du 9 au 13 février se tient la semaine du Renouvellement des générations en Agriculture au sein du réseau des Jeunes Agriculteurs, semaine dédiée à l'installation et la transmission. Cette action de communication nationale via des rassemblements, des articles de presse et actions diverses permet une fois encore d'insister sur l'importance d'installer des jeunes en agriculture. JA travaille au quotidien pour améliorer les conditions d'installation des porteurs de projet en consolidant le dispositif à l'installation mais aussi en favorisant une politique qui met en relation les générations d'agriculteurs : cédants et repreneurs. Alexandre Lorré, président des JA 58, tient à rappeler « *l'importance de mettre à disposition des outils mettant en lien cédants et jeunes dans le but de concrétiser des projets communs»*. Des avancées sur le sujet ont eu lieu en 2014 : l'extension du contrat de générations pour le monde agricole et la date d'envoi de la Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole avancée à 3 ans avant la cessation d'activité et 4 ans avant l'âge de la retraite. *«Nous tenons à rappeler que la Chambre d'Agriculture est un interlocuteur privilégié pour mener à bien tous ces projets»*.

JA58



Pour Alexandre Lorré, il est important *«de mettre à disposition des outils mettant en lien cédants et jeunes dans le but de concrétiser des projets communs».*

Journée régionale RGA :
Le 21 février 2015, Place des Terreaux Vauban à Avallon (Yonne)
De 10h à 17h. Gratuit et ouvert à tous. Quizz avec lots à gagner, Marché du terroir, Mini ferme, Stands informatifs, Tracteurs à pédales, Atelier dessin, Jeux découvertes...

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr - metalconstruction.fr

▸ Agenda-

Instants Santé MSA pour le canton de Bléneau

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Bléneau, âgés de 25 à 74 ans, du mardi 17 février au vendredi 20 février, à la Salle des muriers, 7 rue d'Hocquincourt, à Bléneau L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 44 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiovasculaires. Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance (troubles de la vision, troubles de l'audition…) Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, vous avez reçu dernièrement un imprimé d'inscription. Il est impératif de le retourner au plus vite à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

31/03 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 31 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Mail : dijon@apecita.com

21/02 Journée régionale du renouvellement des générations en Agriculture, à Avallon

Les Jeunes Agriculteurs Bourguignons se mobilisent samedi 21 février, de 10 h à 17 h, sur la Place des Terreaux Vauban, à Avallon et vous invitent à découvrir les métiers de l'agriculture, dans le cadre de la journée régionale du Renouvellement des Générations en Agriculture. Différents pôles : marché du terroir, mini ferme, stands informatifs, restauration. Animations diverses tout au long de la journée : tracteurs à pédales, atelier dessin, quizz, jeux découvertes. Programme :
10 h 00 : ouverture
11 h 00 : discours et vin d'honneur
14 h 00 : quizz avec lots à gagner
16 h 00 : quizz avec lots à gagner
17 h : fermeture

Élevage allaitant

Un bâtiment sous surveillance

Dans le cadre des Journées Bâtiment organisées par Alysé, zoom sur le *«bâtiment tout bois»* équipé d'une caméra de surveillance, de la SCEA du Gibon à Leugny.



Coût du bâtiment et des aménagements intérieurs : 189 600 €.

C'est en 2007, que les trois associés de la SCEA du Gibon ont achevé la construction de leur *«bâtiment tout bois»*. Un projet facilité par le fait, reconnaît l'un des trois, Daniel Bardiot, *«qu'à l'époque, une ossature bois ne coûtait pas beaucoup plus cher qu'une structure en fer…»* L'exploitation compte aujourd'hui 380 ha de SAU dont 120 ha de prairies, 80 vaches allaitantes et 40 génisses de 2 ans. D'une surface totale de 1 450 m², le bâtiment permet aujourd'hui d'abriter 55 mères et 45 génisses. Le bois a été privilégié pour plusieurs raisons : *«une meilleure ambiance et une sensation de moindre froid. A l'inverse, l'été, le bâtiment est moins chaud qu'un bardage métallique…»* Avec au final un bardage bois à claire voie, sur les 4 faces, pour une meilleure ventilation et un filet brise vent enrouleur sur la façade Sud Est. La hauteur du bâtiment a été surdimensionnée par rapport à un équipement standard, permettant l'été, d'y stocker céréales et matériels. C'est pourquoi toute la zone aire paillée est bétonnée sous les pattes des animaux, facilitant d'autant le travail de l'éleveur. A l'origine, n'étaient prévus qu'un portique avec auvent pour y loger les vaches allaitantes, mais la hauteur du bâtiment a permis la construction d'un toit mono-pente permettant d'y abriter également l'ensemble des génisses du cheptel (renouvellement et engraissement). Coût global : 189 600 €, dont 11 K€ de subventions de la région, soit 125 €/m². Ramené au nombre d'animaux, le coût du bâtiment revient à 1610 € de la place à l'auge (contre 3 à 4000 € pour des installations de ce type). Un moindre coût obtenu grâce au travail personnel réalisé par les associés : transport de pierres, terrassement, coulage des dalles au sol, pose du bardage, des gouttières, des aménagements intérieurs…

Une alimentation fourragère libre service

Le bâtiment se répartit ainsi : d'un côté, 3 lots de 15, 24 et 16 places pour les vaches allaitantes, séparés par un couloir d'alimentation des 2 boxs abritant la quarantaine de génisses. Les boxs à veaux, protégés par un plancher en bois, étant situés sous la partie auvent, protégés par le filet brise vent et de la paille. Equipés de cornadis, abreuvoir et nourrisseurs, ils peuvent servir à l'occasion de boxs à vêlage. Le système libre service fourrager à feston, utilisé par les éleveurs, est alimenté 2 fois par semaine, en fonction de la qualité du foin, soit 7 bottes tous les 3 à 4 jours : *«en libre service, il faut obligatoirement prévoir 10 à 15 % de récolte supplémentaire au niveau de la gestion des surfaces fourragères car les animaux consomment plus. En général, on essaie de faire notre foin, du foin de pré en première coupe, début juin mais depuis 2 ans, c'est pas facile. Cette année, en solution de secours, on a enrubanné 350 ballots…»* Tous les matins, une ration d'ensilage est mise à disposition dans l'auge en béton construite à cet effet sur toute la longueur du bâtiment. Le fait qu'il n'y ait pas de débordement ni de repousse à faire matin et soir facilite d'autant le travail des éleveurs : estimé quotidiennement à 2 h à trois personnes le matin et 30 mn de surveillance le soir à une personne.



Un système de vidéo surveillance facilitant le contrôle des vêlages



Une auge sur toute la longueur du bâtiment pour diminuer le temps de travail quotidien

Une vidéosurveillance pour un plus grand confort de tous

La reproduction s'effectue entièrement en monte naturelle, les vêlages se répartissant entre décembre et mars. Bilan de la dernière campagne (du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014) : 82 veaux vivants, dont 40 mâles, sur 82 vêlages, intervalle moyen de 396 j entre 1er et 2e vêlage (381 j pour l'ensemble des vaches), sachant qu'en race charolaise, il faut rester en dessous de 400 jours, 19,5% de taux de renouvellement, 106,1% de taux de prolificité. A noter : un taux de mortalité naissance/sevrage à 5,7%, là où la moyenne nationale en charolais est de 8%.
Installée depuis 2007 au moment de la construction du bâtiment, une caméra montée sur rail assure la surveillance du troupeau, via un réseau analogique par câble. Le contrôle s'effectuant depuis le poste de télévision familial installé chez chaque associé, via un boîtier et une télécommande. Le système de liaison filaire ayant été privilégié par rapport à un système wifi, afin d'éviter toutes ondes parasites susceptibles d'être néfastes au troupeau. La caméra et son chariot étant isolés de la charpente par des bagues en téflon, afin d'éviter toute remontée de courant électrique. La caméra se déplace sur le rail à une vitesse de 7 km/h et possède un zoom x 72, lui permettant notamment d'identifier un animal par lecture de son numéro de boucle. Une vidéosurveillance grandement apprécié au moment des vêlages ou pour détecter les chaleurs, qui permet à l'éleveur de contrôler plusieurs fois par nuit son cheptel sans avoir à sortir de chez lui. Et du stress en moins pour les animaux qui ainsi, ne sont pas dérangés.

DOMINIQUE BERNERD

Union Charolais Croissance

Un programme qui a fait ses preuves

Chaque année, de jeunes taureaux venus de toute la zone géographique de l'UCC, passent par la station d'évaluation de Charmoy, pour former l'élite de la génétique charolaise



Responsable technique du programme UCC, Bruno Elmanowsky visite chaque année les 120 élevages qui y participent pour sélectionner les animaux qui rentreront à Charmoy.

La campagne de vente des jeunes reproducteurs issus du programme de l'Union Charolais Croissance et du centre d'élevage Cialyn bat son plein et la station de Charmoy voit au fil des enchères partir ses pensionnaires. Né il y a une trentaine d'années à l'iniative de la Cecna et de la Cialyn, avec la volonté de quelques passionnés et sous l'égide du directeur de l'époque, Gérard Bertrand, le programme UCC regroupe des coopératives d'insémination artificielle et des groupements de producteurs répartis sur tout le quart nord-est de la France. Expérience unique en France, il cumule différentes phases, de la procréation à la vente aux éleveurs : accouplements raisonnés, sélection et recrutement, évaluation en station, élevage…, avec pour objectif d'améliorer la génétique de la race charolaise.

Responsable technique du programme, Bruno Elmanowsky visite chaque année les 120 élevages adhérents à l'UCC pour sélectionner les femelles en vue des accouplements futurs et dresser l'hiver un planning de ces accouplements, recrutant 95 % des animaux présents à Charmoy : *«ça commence le 20 octobre pour se terminer mi février. Les critères morphologiques sont importants, comme avoir de bons aplombs ou de la viande, mais les qualités maternelles aussi : aptitude au vêlage, à l'allaitement, facilités de naissance etc…»* Les femelles nées de ces accouplements étant réintroduites systématiquement dans le schéma de sélection, pour servir de *«mères à taureaux»*. De mi mai à début juillet, commence la phase de recrutement des veaux nés en début d'année, dans le but de leur entrée en station, après là aussi une sélection particulièrement pointue basée sur leurs performances brutes au sevrage : potentiel de croissance, développement squelettique, masse musculaire et autres aptitudes fonctionnelles comme la ligne de dos ou la qualité des pattes. Sont pris en compte également les niveaux génétiques du père et de la mère.

Une phase d'évaluation de 3 mois

Les veaux sélectionnés arrivent à Charmoy début août. Après la phase sanitaire commence une période d'adaptation de 4 semaines : *«une forme de sas pour mettre à jour l'ensemble des animaux, notamment sur le plan alimentaire, avec un régime privilégiant une grande quantité de foin, un aliment qui les stresse moins et fait fonctionner au maximum la panse de ceux qui seraient un peu en retard, faute d'avoir ingurgité suffisamment d'herbe…»* Au préalable, ils auront été répartis dès leur arrivée en cases, en fonction de leur âge et de leur poids, afin d'éviter toute concurrence ou domination. A l'issue de ces 4 semaines d'adaptation, commence la phase d'évaluation : *«passée depuis l'an dernier de 4 à 3 mois, selon les nouvelles règles appliquées au national pour toutes les races»* Distribuée alors sous forme humide, à 18% de protéines, l'alimentation est donnée en fonction du poids spécifique de chaque animal, afin d'obtenir une croissance commune de 1500 gr/jour. Puis augmentée progressivement tous les 15 jours, afin de répondre à ses besoins. Une pesée toutes les 4 semaines assurant la surveillance de la croissance. A l'issue de cette phase d'évaluation un binôme formé d'un membre de l'Institut de l'élevage et d'un inspecteur du Herd Book, attribue des notes aux animaux, qui, avec la double pesée clôturant la période d'évaluation, permettra d'établir des fiches avec index et de créer le catalogue de ventes.

Ne rentre pas qui veut !

Ne rentre pas qui veut à la station de Charmoy ! *«Je suis d'autant plus exigeant lorsque je recrute au pré. Je fais toujours très attention au comportement des animaux et si je ne peux pas approcher l'un d'eux de quelques mètres, ce n'est pas normal. Et c'est vrai qu'en étant particulièrement sélectif à ce moment là, ce sont autant de problèmes en moins en aval. Il m'est arrivé de ne pas recruter tel ou tel veau très bon morphologiquement, parce que je ne pouvais m'en approcher et que cet animal là, un jour ou l'autre, aurait pu se retourner contre son éleveur…»* Près de 25% des animaux rentrés en station sont éliminés à l'issue de leur période d'évaluation, pour des raisons diverses : croissance insuffisante, problème morphologique, perte de viande, mauvaises aptitudes fonctionnelles… Un tri particulièrement rigoureux, qui a conforté depuis 30 ans la réputation et la crédibilité du programme, comme en atteste le succès des ventes organisées chaque année à Charmoy : *«tous les ans, nous avons 10% de nouveaux acheteurs et notre réputation s'est faite progressivement, par le bouche à oreille…»* Un succès qui passe aujourd'hui aussi par Internet, comme le souligne Bruno Elmanowsky : *«il y a deux ans, des acheteurs des Alpes Maritimes nous ont appelé et depuis, nous leur avons vendu cinq taureaux, sans même les avoir vus une seule fois ! Ils les avaient repérés sur Internet et nous ont demande de sélectionner pour eux les meilleurs animaux….»* Une belle preuve de confiance !

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

La gestion en un jour : les repères indispensables

En une journée, nous vous proposons d'actualiser vos bases en gestion, pour vous permettre de gagner en autonomie et en prise de décisions. Vous travaillerez sur vos propres documents et pourrez en fin de journée établir le profil de santé de votre exploitation, à l'appui d'indicateurs clés. RDV le 9 mars à Auxerre, à la Chambre d'agriculture.
Public : Tout agriculteur de l'Yonne ayant déjà suivi une formation sur la gestion.
Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Avoir un bon chien de troupeau

Formation de 5 jours afin de maîtriser les bases du dressage et les comportements à adopter pour faire travailler votre chien de troupeau. Formation proposée par Auctym et la Chambre d'agriculture de l'Yonne et dispensée par un moniteur agréé.
Dates : 2 mars, 12 mai, 25 juin, 10 septembre et 29 octobre 2015
Lieu : itinérant chez les éleveurs
Public : Eleveurs (-euses) utilisant un chien de troupeau.
Contact : Denis Arnoult, 03 86 74 70 94, Auctym
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Grande réussite de la journée luzerne organisée par le cabinet BDM en partenariat avec JD



Plus de 40 éleveurs avaient répondu présents à l'invitation du cabinet BDM et de la société JD spécialisée en semences de luzerne. Après une présentation de chaque producteur et des objectifs que chacun souhaite, la société JD associée au cabinet BDM a abordé les conditions nécessaires à l'implantation de la luzerne, de la manière de suivre cette culture avec les grandes erreurs à éviter et surtout les points clés à mettre en place pour approcher les 15T de MS/ha. Chacun a pu poser ses questions liées à son parcours cultural. Nombre de clients BDM dans la salle ont expliqué comment ils avaient introduit la luzerne sur les conseils du cabinet BDM et surtout les résultats économiques qu'ils ont eu après la mise en place du suivi par le cabinet BDM :
- absence de boiteries ;
- réduction de l'IVV ;
- moins de non délivrance…

L'autre point essentiel est la baisse importante et très significative des coûts de ration par l'optimisation des matières premières produites sur l'exploitation. Des clients BDM présents ont pu témoigner qu'ils avaient économisé jusqu'à 18 000€/an sur leurs concentrés, sans compter les économies faites sur les frais vétérinaires qui ont quasiment disparus chez certains des clients BDM. Incalculable mais non négligeable la baisse de lait chez une vache en boiterie était estimé par des agriculteurs à une perte de 3 à 5 L/jour.
La réunion s'est prolongée chez un client BDM engraissant 300 taurillons où les agriculteurs ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient tant sur la facilité de mise en œuvre de la méthode BDM, que du choix des matières premières de la ration et la conservation de celles-ci. Nous avons également appliqué la méthode BDM sur la structure de la ration et des bouses, afin d'en retenir les meilleurs indicateurs. Beaucoup de contacts pour ces rations d'avenir ont été pris au travers des RDV chez des agriculteurs qui souhaitent appliquer la méthode BDM.
Pour contacter BDM : **Thomas DROYER 06 23 94 08 90.**

Publi-reportage

Festins de Bourgogne

Une présence quotidienne à bord de l'Eurostar et du Thalys

L'unité de production des Festins de Bourgogne inaugurée en fin de semaine dernière à Appoigny, s'est spécialisée dans la fabrication de plateaux repas et sandwichs destinés aux passagers de l'Eurostar et du Thalys



Gants, charlotte, masque, blouse…, on ne plaisante pas avec les règles d'hygiène et de sécurité, comme ici, à l'atelier de fabrication des sandwichs et plateaux-repas



Des plateaux collations «*haut de gamme*», bien loin des anciens sandwichs «*jambon beurre*» de la SNCF… !

Confortablement installé dans son fauteuil de 1ère classe, le voyageur en route pour Londres ou Bruxelles ne se doute pas que la collation qui lui est fournie gracieusement avec son billet, a été fabriquée au cœur de la campagne icaunaise, par une entreprise devenue au fil de ces deux dernières décennies, l'un des fleurons de l'économie et de l'art culinaire départementaux.
C'est en 1992 que Didier Chapuis, chef restaurateur, s'installe avec son épouse et une dizaine de collaborateurs dans la commune de Chemilly-sur-Yonne, avec pour objectif une activité traiteur haut de gamme. L'entreprise Festins de Bourgogne, emploie aujourd'hui 240 personnes et, à l'étroit dans ses locaux historiques, a racheté l'ancien site d'Amora-Maille à Appoigny, fermé par le groupe Unilever en 2009 pour y installer une seconde unité de production. C'est en présence de nombreuses personnalités politiques et représentants du monde économique départemental, que leur inauguration s'est déroulée vendredi dernier. L'occasion d'une visite des différents laboratoires et ateliers artisanaux car si le process est industriel, on est plus près ici du travail à façon et du prêt-à-porter, que des chaînes de fabrication propres à l'industrie agroalimentaire.

400 tonnes de mousse au chocolat à l'année

Sous le nom de *«Plaisir des mets»*, le site emploie 63 salariés sur 3000 m² de surface de production et s'est spécialisé dans la fabrication de plateaux repas, sandwiches haut de gamme et mousse au chocolat. Des produits que l'on retrouve aussi bien chez les plus grands noms de traiteurs parisiens comme Hediard ou Fauchon, que dans la restauration, mais aussi à bord des trains Eurostar et Thalys. Entre 7000 et 11 000 plateaux repas sont montés quotidiennement et toujours en flux tendu, la commande arrivant à 11 h30 le matin pour repartir direction Gare du Nord à 18 h30.
Avec dans le cahier des charges, l'obligation en ce qui concerne les trains Thalys, de modifier les recettes tous les deux jours (une fois par semaine pour l'Eurostar) et de ne servir que des légumes de saison. Fours à basse température autonettoyants, traçabilité de tout produit entrant, cellules de refroidissement…, la qualité a un prix et doit s'accommoder de règles d'hygiène irréprochables et d'un process sans faille.
Festins de Bourgogne, c'est aussi à l'année la fabrication de : 17 tonnes de foie gras, 400 t de mousse au chocolat, 250 t de fonds de sauces, 2,2 millions de plats cuisinés, utilisant pour cela entre autre, pas moins de 5 millions d'œufs, 120 t de chocolat, 100 t de beurre, 110 t de crème, 30 t de cabillaud ou 18 t de saumon ! Mais, comme le rappelle son fondateur, Didier Chapuis : *«notre métier à nous, c'est de sélectionner les matières premières et faire les produits en fonction des besoins…»*

DOMINIQUE BERNERD

Vignerons Indépendants

Un site de vente en ligne ambitieux

Les Vignerons Indépendants de l'Yonne ont tenu leur assemblée générale le 30 janvier dernier à Lignorelles. L'occasion pour les professionnels présents de découvrir en avant première le site de vente en ligne, qui sera opérationnel dans quelques jours



A la tribune, Thierry Mothe, secrétaire général et Pascal Sorin, président de la fédération départementale (de gauche à droite)

L'Association des Vignerons Indépendants, regroupe au national plus de 7 000 membres répartis dans 32 fédérations départementales et 11 régionales. Dans le département, ils sont plus de 70 viticulteurs à y adhérer, sous l'égide de leur président, Pascal Sorin, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux et ont tenu leur assemblée générale, le 30 janvier dernier à Lignorelles. Avec notamment, à l'ordre du jour, une présentation par Florence Corre, directrice de communication de la confédération, du site de vente en ligne sur Internet, des vins des adhérents de toute la France. Un site qui sera opérationnel le 18 février prochain. Et un projet ambitieux puisque l'objectif d'emblée est de vendre un million de bouteilles dès la première année. Ils sont 467 vignerons à participer à cette plate forme de vente en ligne, dont 162 bourguignons, pour 1250 vins référencés, en provenance de toute la France. Actuellement en test, le site fera l'objet prochainement d'une campagne de communication spécifique, notamment sur les réseaux sociaux. D'abord réservé aux particuliers, il sera accessible dans un second temps aux professionnels, qu'ils soient restaurateurs ou cavistes, le viticulteur restant dans tous les cas maître de sa politique commerciale. Une ouverture à l'export est également prévue et des actions menées auprès des douanes, pour trouver les meilleures passerelles possibles avec certains pays. Livraisons des commandes garanties sous 48 h, que ce soit à domicile, sur son lieu de travail ou en un point relais.

Pique-nique le week-end de Pentecôte

Parallèlement, les Vignerons Indépendants viennent de lancer une campagne de spots publicitaires, diffusés sur les radios jusqu'au 22 février prochain, afin de mieux se faire connaître. Mais le message n'est pas toujours facile à construire et chaque mot doit être pesé, comme l'a rappelé Florence Corre, compte tenu des restrictions imposées en la matière par la Loi Evin, qui fait de toute publicité autour du vin une incitation à la consommation.
Plusieurs dates importantes pour la fédération en 2015 : le concours des Vignerons Indépendants, qui se déroulera les 20 et 21 mars prochains à l'Espace Charenton à Paris, ainsi que les Rencontres Nationales les 15 et 16 avril à Cahors, dans le Lot, sur le thème *«Comment orchestrer sa commercialisation»* Comme chaque année, un *«pique-nique»* national sera organisé le week-end de Pentecôte dans toute la France, y compris dans l'Yonne, avec toujours le même principe : le particulier vient avec son pique-nique, le vigneron lui offrant ses vins et lui faisant découvrir son métier.
Viticulteur chablisien, mais également secrétaire général de la confédération nationale et président de la Commission Syndicale, Thierry Mothe a dressé en seconde partie d'assemblée, un point sur le nouveau dispositif d'autorisations de plantations, particulièrement en cas d'arrachages, suite à la fin du régime des droits de plantation de la vigne, fixé à la fin de cette année.

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 89

Une Pac qui n'en finit pas de dévoiler sa complexité

Preuve s'il en était besoin de la complexité des choses, une large part des débats du dernier Conseil d'administration a été consacrée à la nouvelle Pac : point sur les MAE, comité Gaec, gestion des prairies…


Beaucoup d'administrateurs présents pour ce premier conseil de l'année.

Depuis octobre dernier et la loi d'avenir, des modifications ont été apportées en matière d'agrément des Gaec. Un sujet sur lequel est intervenu en début de Conseil, Nathalie Vallière, juriste pour apporter quelques explications : *« ce sera à présent le préfet qui agréera les Gaec et non plus le Comité départemental d'agrément, organisme indépendant qui prenait jusqu'alors des décisions susceptibles d'appel. Demain, le préfet prendra sa décision après un avis facultatif et consultatif auprès d'une formation spécialisée paritaire, composée de 8 membres, dont 4 représentants professionnels issus de syndicats représentatifs membres du CDOA… »* Le problème soulevé est que FDSEA et JA seront désormais réunis sous une seule entité et un représentant commun, là où les deux structures siégeaient indépendamment l'une de l'autre au CDOA. Un courrier sera fait en ce sens aux services concernés, pour réclamer des sièges distincts ainsi qu'un poste supplémentaire. Pour le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier : *«ce qu'il faut que l'on obtienne de l'administration, c'est que toute demande examinée en commission, qu'elle ait ou non un avis favorable, soit suivie d'une réponse dès le lendemain et non pas deux mois après, d'autant qu'il n'y aura pas des centaines de dossiers concernés…! Faisons en sorte que dans l'Yonne, ces dossiers soient acceptés, dès lors qu'ils correspondent aux normes Gaec»*

Des MAE plus contraignantes

Autre sujet d'actualité : les MAE. Désormais rattachées à un territoire, comme l'a rappelé Marianne Ranque, animatrice productions animales : *«La Bourgogne fera arbitrage et décidera quelle sera la Maec disponible et sur quel territoire. C'est le Conseil régional qui tranchera et après, en fonction du territoire où vous habitez, vous aurez la possibilité de contracter telle ou telle MAE. A priori, l'Yonne devrait être dans la zone MAE systèmes polyculture élevage, grandes cultures, systèmes herbagers…»* Si jusqu'à présent, c'était pour l'agriculteur, une façon qui n'était pas forcément contraignante, de compléter ses revenus Pac, cela le sera beaucoup plus demain : *«ce sera désormais beaucoup plus contraignant car elles sont là pour accompagner des agriculteurs qui souhaitent réellement s'engager dans des démarches d'agro écologie, comme la réduction d'intrants. Si vous n'êtes pas dans cette démarche un peu pointue, ce n'est même pas la peine de penser à aller dans une Maec... »* Pour l'instant, pas de lecture des zonages et par conséquence, de ce qui sera disponible et où, l'arbitrage ne se faisant qu'en mars prochain. En tout état de cause, l'enveloppe prévue pour la Bourgogne ne pourra couvrir que 10 %du territoire et tout le monde ne sera pas servi ! Il est précisé, concernant les Maec système, qu'elles concerneront en surface toute l'exploitation et que les mesures devront être respectées sur l'ensemble des surfaces, engagées ou non dans la démarche. Francis Letellier se veut catégorique : *«il faut que l'on exige en parallèle la grille de contrôle qui va avec les MAE. Comment un agriculteur pourra t-il s'engager dès lors qu'il ne connaît ni les tenants et les aboutissants et ne sait pas sur quoi il va être contrôlé…»* En projet : un recensement des exploitants intéressés pour se lancer dans la démarche, qui sera suivi de réunions technique et spécifiques organisées par la FDSEA.

Un accompagnement pour les déclarations Pac

La complexité de la déclaration Pac cette année ne fait aucun doute, aussi la FDSEA de l'Yonne se positionne pour accompagner ses adhérents dans la démarche et leur proposera une assistance globale : aide pour faire son dossier, déclaration des cultures, localisation des SIE, calcul du verdissement, relecture et impression éventuelles du dossier… Cet accompagnement, compte tenu du temps passé par les animateurs, sera payant, de l'ordre de 50€ pour tout dossier se tenant dans un délai d'1 heure, plus 20€ de la demi-heure supplémentaire. Pas de formation collective, compte tenu de la difficulté et de la complexité des dossiers. Tout ce qui est rédaction des clauses de transfert DPB et transformation de société, relevant toujours de prestations juridiques, au tarif habituel. Egalement en projet, un service d'assistance pour tout adhérent concernée par une Maec, mais compte tenu du travail, une tarification à l'heure devrait en ce cas être appliquée. Un débat s'instaure pour savoir si ces différents accompagnements seront ouverts ou non aux non adhérents : le conseil vote positivement en ce sens, mais une tarification spécifique sera appliquée. Peut-être une belle manière de montrer les avantages à devenir adhérent…

Vers une réactivation de la section avicole

La nouvelle campagne d'adhésion bat son plein et se déroulera tout le mois de février. Une relance syndicale qui passe, comme l'an dernier, par l'envoi d'une plaquette de présentation de la FDSEA de l'Yonne, de l'équipe salariée, des valeurs défendues, des acquis obtenus… Ainsi qu'un dossier sur l'emploi, avec des infos Main d'œuvre, le compte pénibilité, etc. La section des anciens exploitants n'est pas en reste et à l'image des actifs, va se lancer également dans la relance syndicale au niveau des cantons.
Jusqu'alors animée par la Chambre d'agriculture, la section avicole est un peu en perte de vitesse et sa réactivation est à l'étude, avec en projet la reprise de cette section par la FDSEA 89 : *«l'idée étant de la faire fonctionner à l'image de ce qui se fait entre la section végétale et l'UPVY, en mettant autour de la table toutes les personnes concernées par la filière, abatteurs, marchands d'aliment, etc…»*

Comme il est de tradition pour l'arrivée d'un nouveau préfet dans le département, des visites sur exploitation seront organisées à son attention une fois la période de réserve passée consécutive aux prochaines élections départementales. L'accent devrait être mis entre autre lors de ces visites, sur l'emploi en agriculture et les problèmes de main d'œuvre
La date de la prochaine assemblée générale a été fixée. Elle se déroulera vendredi 22 mai, sur une demi-journée, Jussy.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Respecter la conditionnalité et mettre en œuvre la Directive nitrates

Le 12 mars, une formation d'une journée vous permettra de faire le point sur les exigences règlementaires de la conditionnalité et de la Directive nitrates applicables à votre exploitation.
Vous manipulerez l'outil Mes P@rcelles pour réaliser sur votre exploitation vos plans prévisionnels de fumure et savoir produire vos documents règlementaires
Lieu : Venoy
Public : tout agriculteur (trice), abonné à Mes P@rcelles
Contact : Esther Huot, au 03 86 94 28 45, Chambre d'agriculture de l'Yonnne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Ostéopathie en élevage bovin

Cette nouvelle formation proposée le 12 mars par Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne vous permettra de découvrir cette méthode alternative pour la mettre en œuvre ensuite au sein de votre exploitation. Au cours de la journée : observations et explications autour des animaux, mise en pratique sous l'œil d'un ostéopathe animalier.
Lieu : Puisaye
Public : éleveurs bovins lait ou viande
Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41, Alysé
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Prendre sa retraite, un projet à construire

Pour aborder cette étape avec sérénité et anticipation, la Chambre d'agriculture vous propose mardi 17 mars, de faire un état des lieux des démarches, délais et éléments à prendre en compte pour faciliter ce passage.
Lieu : Auxerre
Public : agriculteurs (trice) ou viticulteur (trice)
Contact : Marc Abonnet, 03 86 94 21 95
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Elections MSA : Participation en baisse dans l'Yonne

Alors qu'il y a 5 ans, le scrutin dans le département s'était soldé par une participation de 38,7%, les élections 2015 n'ont pas eu le succès escompté, avec un taux de participation en chute de plus de 10 points, à 27,77%, soit 5841 votes (papier + Internet) pour 21030 votants inscrits.

Les résultats par collège :
1er collège (exploitants et retraités) 35,58% ;
2e collège (salariés) 19,31% ;
3e collège (employeurs de main d'œuvre) 30,58%



Afin d'assurer le dépouillement, 24 personnes réparties en 8 équipes ont œuvré toute la journée dans les locaux de la MSA à Auxerre.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Programmation européenne 2014-2015

An 1 de la gestion des fonds européens par la Région

Le 5 février, la Région a organisé le premier comité de suivi du programme opérationnel Feder-FSE/PDR, pour la gestion des fonds européens en Bourgogne du programme 2014-2020.

2014 aura vu la Région devenir autorité de gestion pour la gestion de trois fonds européens qui participent directement au développement local : le Feder (fonds européen de développement régional), le FSE (fonds social européen) et le Feader (fonds européen agricole pour le développement rural). Trois fonds européens alloués à des projets dont les orientations doivent s'inscrire dans les priorités définies par la Commission européenne pour renforcer sa politique de cohésion entre les régions européennes.
La *«cuisine»* européenne, même assaisonnée aux couleurs de la Bourgogne, reste quelque peu indigeste, fortement marquée par un encadrement technocratique qui ne doit pas faire négliger l'importance de la part européenne dans nombre de projets nationaux et régionaux.

Un stricte encadrement de l'affectation des fonds

La concertation entre tous les acteurs régionaux (acteurs de la société civile, entreprises, agriculteurs, associations, collectivités, services de l'Etat...) pour arriver à définir un programme, des orientations et des axes d'action a donc été longue, mais indispensable pour arbitrer l'affectation des fonds européens. Car il a bien fallu opérer des arbitrages, certains fonds étant soumis au versement complémentaire d'une part nationale, engageant des capitaux publics ou privés. Les fonds publics restant contraints, les ambitions doivent donc s'orienter vers la meilleure efficacité de l'utilisation des deniers publics.
La Région va ainsi gérer 100% du Feder (fonds européen de développement régional), 35% du FSE (fonds social européen) et 100% du Feader (fonds européen agricole pour le développement rural), soit 776 millions d'euros, dont elle devra rendre compte au centime près, directement à la Commission européenne, sa gestion étant assortie d'une obligation de résultats.
De nombreux projets vont être financés par l'intermédiaire de ces fonds. Le Feder (183 millions d'euros) et le FSE (40 millions d'euros), vont appuyer des projets liés à la recherche et l'innovation, l'aide à la compétitivité des PME, le développement durable et l'environnement, l'accès aux technologies de l'information et de la communication, l'accompagnement des demandeurs d'emplois et la formation professionnelle tout au long de la vie. Le Feader (553 millions d'euros) soutiendra quant à lui la compétitivité des filières agricoles et forestières et le développement des territoires ruraux.

L'enveloppe Feder permettra de financer des projets dans différents domaines : recherche, innovation, TIC, projets urbains, énergies renouvelables et biodiversité, compétitivité des PME bourguignonnes.
Le FSE contribuera à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la formation professionnelle tout au long de la vie et l'apprentissage.

Feader : pas de rupture dans le traitement des dossiers

Pour le Feader, 5 priorités sont dédiées à l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, dont 85% relève du cadrage national. Une priorité concerne les territoires ruraux (soit 10% de l'enveloppe, dont 5% destinés à Leader). Les enjeux sont identifiés en termes d'innovation, de viabilité des exploitations, de compétitivité, d'environnement, d'énergie et de climat, de préservation de la biodiversité. La finalisation du Feader n'étant pas encore effective, le président du Conseil régional a assuré que tout sera mis en œuvre afin qu'il n'y ait aucune rupture dans le traitement des dossiers et l'allocation des fonds.

Et maintenant...

Les priorités en Bourgogne vont :
- au soutien de la recherche publique et privée (agro-alimentaire)
- au renforcement de la compétitivité des PME et à la création d'entreprise (instruments financiers, soutien pour l'accès à de nouveaux marchés)
- à la baisse des émissions de C02 (énergies renouvelables, efficacité énergétique, développement de transports urbains propres)
- au TIC avec la couverture prévue de 50% des Bourguignons en internet à haut débit d'ici 2020
- à la formation et à l'emploi des jeunes,
- au développement urbain intégré.

Un comité régional de programmation est chargé de sélectionner les projets qui seront soumis à la Région, autorité de gestion. Un premier comité s'est réuni le 6 février dernier.

Les régions fiancées Bourgogne et Franche-Comté ne pourront pas faire cause commune dans la gestion des fonds européens, puisque les deux régions ne jouent pas dans la même catégorie. La Franche-comté, moins riche que la Bourgogne, bénéficie d'un programme un peu supérieur. Les deux régions devront donc chacune mener leur programme (sauf à trouver des convergences imprévues), jusqu'à la prochaine programmation... AMK

Les résultats de la programmation 2007-2013 en chiffres

Au niveau national
- Accès et maintien dans l'emploi: 81 millions d'euros investis dans 1880 projets.
- Energies et environnement: 40 M€, 502 projets
- Recherche et développement des entreprises: 61 M€, 448 projets
- Formation tout au long de la vie: 14 M€, 156 projets.
- Technologies de l'information et de la communication
14 M€, 40 projets
- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs: 25 M€, 6127 dossiers traités
- Mesures agri-environnementales: 162 M€, 19 340 projets

Dont, en Bourgogne :
650 millions d'euros pour 74 000 projets : 14 500 dossiers en Côte d'Or, 14 500 dossiers dans la Nièvre et 6 500 dans l'Yonne.
Le bilan s'évalue en termes d'emplois créés, de PME soutenues, de kilomètres de voies ferrées rénovées ou construites, de kilomètres de routes rénovées ou construites, d'accès au haut débit facilités etc.

La politique de cohésion en France

Allocation pour 7 ans de 26,7 milliards d'euros
FSE = 6,3 Md€- Feder = 9 Md€ - IEJ = 350 M€ - Feader = 11,4 Md€
FEAMP = 588 M€ - Allocation spécifique RUP/DOM = 443 M€



Comprendre l'Europe

Une politique de cohésion qui se veut cohérente

La politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'UE.
Elle cible toutes les villes et régions de l'Union européenne dans le but de soutenir la création d'emploi, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la vie des citoyens.
Elle s'ordonne autour de fonds européens, en appliquant le principe de la solidarité. Il s'agit de réduire les écarts entre les régions et d'assurer un développement économique, social et territorial équilibré. Les financements les plus importants vont donc aux régions européennes les plus défavorisées. Trois niveaux sont ainsi définis : les régions les moins développées, les régions en transition et les régions les plus développées. On dénombre 274 régions en Europe, comportant de grandes disparités de développement.

Fonds d'investissement et fonds structurels

La politique de cohésion est soutenue par trois fonds d'investissement.
- le fonds européen de développement régional (Feder) vise l'investissement dans la croissance (recherche, innovation, Technologies de l'information et de la communication, compétitivité des PME, économies à faible émission de CO2)
- le fonds social européen (FSE) encourage l'investissement dans le capital humain (emploi et mobilité, amélioration de l'éducation, insertion sociale, amélioration de l'administration publique)
- Le fonds de cohésion investit dans la croissance verte et le développement durable.

Deux fonds structurels complètent le dispositif :
- le fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)
- le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Un moyen d'action privilégié : la programmation

La programmation, sous forme de programmes opérationnels (PO) instaure un mode de gestion partagée avec les régions. La commission européenne collabore avec les Etats Membres et les régions pour élaborer des accords de partenariats et des programmes opérationnels définissant les priorités des investissements et les besoins en matière de développement.
Les autorités de gestion au sein des Etats membres (les Régions) gèrent les programmes et sélectionnent les projets. Le choix des axes et des enjeux des programmes dépend seulement des Etats membres, car l'Europe ne considère que la richesse par habitant et le nombre d'habitants. L'important pour elle, c'est de moduler les budgets pour éviter des décrochages trop importants entre les régions. Les enveloppes seront donc plus ou moins importantes en fonction de critères propres à chaque région européenne.
Les programmes opérationnels européens viennent ainsi de se conclure et d'être acceptés par la Commission européenne. Rien que pour la France, l'Europe a examiné 75 programmes opérationnels, dont les régions vont assurer la gestion. Certains programmes (dans le cadre du FSE par exemple) appellent aussi des contributions nationales publiques et privées.

Trois priorités

Les grandes priorités qui conditionnent tous les programmes sont au nombre de trois :
- **l'emploi**
- **la formation**
- **le chômage des jeunes**

Enseignement

Seize MFR en mode séduction

Les Maisons familiales rurales de Bourgogne ont organisé un forum des métiers à Dijon.



Une cinquantaine de familles se sont déplacées à l'évènement.

Les quatorze MFR de la région se sont réunies mercredi 4 février pour un rendez-vous inédit : l'organisation d'un forum visant à présenter les formations proposées après la classe de troisième, du CAP au BTS. «*Deux MFR de Franche-Comté nous ont même rejoints. Cette journée a connu un franc succès avec l'accueil de 147 familles et 258 jeunes de la cinquième à la seconde*» relève Philippe Fayolle, directeur de la fédération régionale des MFR, désireux de renforcer le réseau des Maisons familiales rurales et de communiquer davantage sur la diversité des cursus proposés dans ces établissements faisant la part belle à l'alternance. Philippe Fayolle rappelle les trois types de publics généralement intéressés par les MFR : «*un tiers des élèves font leur choix en fonction de la spécificité proposée dans la maison : ils savent exactement ce qu'ils veulent faire et la formation qu'ils ont choisie va directement les amener au métier qu'ils envisagent. Un autre tiers est séduit par les avantages de l'alternance : c'est l'occasion d'aller en entreprise environ la moitié du temps passé ici, c'est très formateur. Le dernier tiers des effectifs entame un travail de rescolarisation : la MFR leur propose de réussir autrement, avec un parcours qui débouchera sur les mêmes diplômes délivrés par les ministères de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture*». Pour le directeur de la fédération régionale, les MFR «*sont en pleine forme*», même si des réflexion s'engagent pour faire face aux contraintes du moment : «*les MFR sont des organismes associatifs sous contrat avec l'État, nous dépendons essentiellement de subventions publiques et notre financement est plafonné. Nous devons faire mieux avec moins, à nous d'être inventifs !*». Le travail de communication est une piste actuellement développée.

A ce titre, une journée portes-ouvertes sera organisée samedi 14 mars dans l'ensemble des établissements. «*Il ne faut surtout pas hésiter à venir à notre rencontre. Rien ne vaut une visite sur place pour se donner une idée précise des atouts proposés par une MFR*» ajoute Philippe Fayolle.

AURÉLIEN GENEST

Agroalimentaire

Bienvenue sur le pavillon Bourgogne au Gulfood de Dubai !

La Bourgogne vient de participer au Gulfood, salon qui se déroule à Dubai (Emirats Arabes Unis) et dont la réputation, en termes de marchés alimentaires est bien établie.

En 25 ans, le Gulfood s'est taillé une réputation bien méritée parmi les exportateurs en recherche de nouvelles ventes du Moyen-Orient, Afrique et Asie du Sud. Ce salon, l'un des plus grands des salons mondiaux du «*Food equipment and products*» fournit une plate-forme de commerce et d'approvisionnement très efficace.
Le collectif Bourgogne, installé au sein du pavillon France de la Sopexa et organisé par «*Vive la Bourgogne !*» regroupe la fromagerie Delin (21), Nectars de Bourgogne (21), Vedrenne (21), Apidis (21) et Tippagral (21). Leur présence s'inscrit dans le cadre du Parex, Plan d'action régional export, avec le soutien financier du Conseil régional.
Les Émirats Arabes Unis (E.A.U) constituent le deuxième marché alimentaire au sein du Gulf Cooperation Council (GCC), après l'Arabie Saoudite, ils importent près de 90% de leurs besoins alimentaires et matières premières. Ce sont autant d'opportunités pour les entreprises françaises, d'autant que Dubaï, véritable plateforme commerciale et logistique internationale, réexporte 50% de ses importations alimentaires vers 160 pays dont : les pays du Golfe, le sous-continent indien, l'Afrique du Nord et de l'Est ainsi que récemment l'Asie centrale. Les principaux fournisseurs des E.A.U sont l'Inde, les États-Unis, le Brésil, l'Arabie Saoudite, l'Australie, le Pakistan, le Canada... La France se place à la 15ème position et exporte pour une valeur de 179 M€ de produits agroalimentaires (soit une augmentation de 25% par rapport à 2009). Ses produits exportés sont essentiellement des boissons, des conserves/épicerie sèche, des produits laitiers, de la volaille, des tabacs, des fruits…



Les exposants du collectif, de gauche à droite : Thomas Decombard-Perronneau (Apidis), Oisin Morrin (Tippagral), Nathalie Barbier (fromagerie Delin), Philippe Platon (Tippagral), Christelle Ferreira (Vedrenne), Emmanuelle Baillard (Nectars de Bourgogne) et Pierre-Benoît Dupuis (Vedrenne)

La chronique ovine

Prévenir et soigner l'ecthyma



La vaccination des agneaux est possible dès que les premiers symptômes apparaissent

D'origine virale, l'ecthyma est une pathologie particulièrement contagieuse. La transmission d'un animal à l'autre est réalisée par contact direct par l'intermédiaire des lésions et des croutes particulièrement riches en virus. Des rougeurs puis des vésicules et enfin des croutes sont caractérisques de l'ecthyma.
La forme classique est la plus bénigne : elle atteint les lèvres des agneaux, la mamelle ou les pieds des adultes. Dans le premier cas, la pathologie les empêche de téter. Dans le second, les lésions prédisposent les brebis aux mammites. Enfin, l'ecthyma des pieds reste plus rare et entraine des boiteries. Une forme plus sévère de l'ecthyma, encore plus pénalisante, atteint l'intérieur de la bouche, l'œsophage et même la caillette.

Un vaccin disponible

S'il n'existe pas de traitement spécifique de la maladie, l'antibiothérapie par voie générale permet de lutter contre les surinfections. En local, des solutions cicatrisantes de type glycérine iodée sont utilisées. Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale indique que «*la pulvérisation de solution phytothérapique (Phyt-ap ecthymax®) est plus facile d'utilisation*». Le port des gants est conseillé car cette maladie est transmissible à l'homme.
En matière de prévention, la désinfection annuelle de la bergerie et du petit matériel d'élevage (pince à boucler…) est conseillée, car le virus est très résistant dans le milieu extérieur, de même que la quarantaine pour des animaux achetés. La vaccination à l'Ecthybel®, seul vaccin disponible, est également possible. Laurence Saboureau ajoute que «*en préventif, elle peut être réalisée 3 à 4 semaines avant la mise-bas sachant que l'immunité est mauvaise par le colostrum et que le vaccin protège avant tout la mamelle de la brebis. La vaccination des agneaux est possible lorsque les premiers symptômes apparaissent, et cela dans un délai très court. Elle n'est efficace que par voie intradermique à l'aide d'un dermojet. Attention cependant à ne pas être surpris par l'accélération de l'incubation qui peut en résulter sur certains agneaux. La mise à disposition d'argile contenant certains extraits végétaux sélectionnés (Concentré Tym®) est encore plus conseillée.*»

RÉSEAU DE RÉFÉRENCE OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO

Bonne participation à la conférence viticole du Crédit Mutuel



Le Crédit Mutuel a organisé une conférence viticole le 14 janvier 2015 au lycée viticole de Beaune pour les clients viticulteurs de Bourgogne Champagne. Près de 130 personnes ont suivi la présentation des thèmes évoqués par l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin Jules Guyot de Dijon.
Le Pr Marielle Adrian avec le Dr Sophie Trouvelot ont montré l'intérêt de la diversité génétique de la vigne pour répondre aux évolutions sanitaires et climatiques.
Le Dr Benjamin Bois a apporté des éléments de compréhension des mécanismes responsables de la grêle subie durant les épisodes à répétition des cinq dernières années dans la région de Beaune et les solutions pour essayer de diminuer l'effet sur les vignes. Le Pr Alexandre Hervé a présenté une synthèse de travaux relatifs aux levures dites de «*terroir*». Il ressort de cette analyse qu'il n'y a pas de souches spécifiques à un terroir et que la flore présente dans la cuverie a un rôle non négligeable lors de la vinification.
Le Pr Régis Gougeon soulignait les effets de l'oxygène sur le Chardonnay pendant le processus de vinification.
Les travaux de recherche sont accessibles sur le site de www.u-bourgogne.fr
La conférence se terminait par un buffet avec les produits de l'équipe de Bienvenue à la ferme.

Publi-reportage

Congrès national de la FNB

Revaloriser les prix pour pallier l'urgence

Les problèmes de trésorerie ont été au coeur du Congrès de la Fédération nationale bovine, qui se tenait les 3 et 4 février dans l'Aveyron. Mais on delà des problèmes conjoncturels, c'est la rentabilité même de la production qui a été mise en doute.

La crise de l'élevage bovin n'est plus portée seulement par les éleveurs, mais partagé aussi par les banques et le ministère de l'Agriculture, comme l'a montré le dernier Congrès de la Fédération nationale bovine qui s'est déroulé les 3 et 4 février à Rodez, en Aveyron.«*Une situation d'urgence*» relevée aussi par Michel Raffay, l'un des experts du Conseil général de l'Agriculture, mandaté fin décembre par le ministre pour auditer les problèmes de trésorerie des filières.
Les problèmes de trésorerie ne viendrait pas des charges, mais plus sûrement des prix globalement trop bas et qui ont particulièrement chuté en 2014.

Une «*inertie inquiétante*» sur la PMTVA et l'ICHN

La revalorisation des prix est identifiée par Jean-Pierre Fleury, président de la FNB, comme «*la seule solution pour redresser les trésoreries*».
Crise conjoncturelle, crise structurelle... le fait est que c'est la première année où les problèmes de trésorerie sont au coeur des débats. Le moral des éleveurs est atteint, des éleveurs étonnamment calmes pour un congrès qui a vu quand même une partie de la salle quitter l'assemblée lors du discours vidéo du ministre.

Une vidéo décevante puisqu'aucune annonce n'a été faite concernant les modalités de calcul de la future prime à la vache allaitante. Jean-Pierre Fleury, président de la FNB, dénonce «*l'inertie totale, de presque 6 mois, du ministère*». Les débats portés par la Commission européenne sur le calcul de l'ICHN alimentent aussi la colère des éleveurs, même si Stéphane Le Foll promet de s'engager «*à tout faire pour qu'elles restent les mêmes*».

La maîtrise technique en question

Les experts et le Crédit agricole ont constaté d'importantes variations de rentabilité entre les éleveurs de broutards notamment et un creusement des écarts entre les éleveurs : «*les amplitudes de différences techniques sont de plus en plus grandes*». Une explication inacceptable « *syndicalement* » pour le secrétaire général de la FNB, Pierre Vaugarny, soutenu par l'expert du ministère qui note que «*la réponse doit être collective*».

Pour sortir de l'ornière, la FNB s'est fixée trois axes de travail principaux.
- la reconquête de la qualité de la viande, où la balle est dans le camp de la grande distribution ;
- la restauration hors domicile où les politiques ont intérêt à reprendre la main,
- et le développement des débouchés à l'export, seul motif de satisfaction pour la FNB. C'est ce dossier qui, en 2015, pourrait amener une amélioration des perspectives des éleveurs de bovins viande.

D'APRÈS AGRA



Limousine

Les quatre pattes dans le XXIème siècle

La race limousine connaît depuis plusieurs décennies une évolution impressionnante du nombre de vaches présentes sur le territoire français. Ce développement s'est accompagné par l'amélioration du format des animaux et une sélection forte sur la croissance qui a porté ses fruits.

Depuis quelques années, la limousine revient à ses fondamentaux, en sélectionnant plus durement sur les critères de naissance.
Cette priorité faite aux facilités de vêlages, est aidée par l'arrivée de la génomique, désormais à disposition de tous de tous les éleveurs pour les femelles, avec le test Evalim femelle.
Evalim femelle donne l'information génomique, sur les mêmes caractères évalués en Iboval (évaluation en ferme). Ce génotypage permet de hiérarchiser les animaux sur des critères comme la facilité de naissance, l'aptitude au vêlage et à l'allaitement par exemple. C'est un outil d'avenir qui permet un gain de temps considérable, les animaux étant génotypables dès leurs premiers mois de vies.
Autre priorité pour la race limousine, développer le caractère sans cornes. La génétique sans cornes nous vient des pays étrangers où la pratique du croisement de la limousine avec des races locales génétiquement sans cornes comme l'Angus, est fortement pratiquée. L'absence de cornes pour les bovins apporte confort à l'animal et à l'éleveur. De plus en plus de taureaux sans cornes sont disponibles l'insémination, tels Cyan Po, Gunadark Po, Exocet Pp et Irish Pp. Ces taureaux ont des souches différentes, mais un profil similaire qui permettra d'obtenir des animaux sans cornes de qualités équivalentes aux animaux cornus. Exocet Pp est le premier taureau sans cornes également disponible en semence sexée femelle. Son utilisation permettra de développer rapidement le sans cornes dans son élevage, avec en moyenne 90% de femelles à naitre.

ALOIS BLANCHARD - ELVA NOVIA

La semence sexée

Une aubaine pour les races rustiques

Les races rustiques Aubrac et Salers présentent de nombreux atouts pour les éleveurs, en premier lieu leur statut de «*moule à veaux*». C'est la sélection des qualités maternelles - une très bonne aptitude au vêlage et une quantité importante de lait à disposition du veau - qui dirige la sélection de ces 2 races. En Salers vers un modèle de vache très volumineuses typés tardif, en Aubrac vers un optimum volume/ croissance/ facilité de naissance.

Pour valoriser au mieux le potentiel des vaches, il est judicieux de faire du croisement avec des taureaux charolais à forte musculature. Ainsi les produits bénéficient du potentiel paternel sur la croissance qui s'exprimera très largement grâce aux qualités d'élevages de la mère, cela sans modifier la facilité des vêlages.

En race Salers

Initiée depuis quelques années en race Salers, l'utilisation de la semence sexée femelle permet de pallier deux difficultés majeures que connaissent les éleveurs de cette race :
Produire un nombre suffisant de femelles pour exercer une bonne pression de sélection en renouvellement.
limiter le nombre de mâles de race pure dont le prix de vente est très inférieur aux animaux croisés.
Ainsi, l'utilisation de la semence sexée permet d'inséminer les meilleures vaches en race pure pour assurer le renouvellement du cheptel. Les autres vaches seront accouplées en croisement et leurs produits bien valorisés.

En race Aubrac

Les éleveurs de la race Aubrac rencontrent des problématiques similaires, notamment en ce qui concerne le besoin en femelle. La demande en femelle est accentuée par l'expansion de la race au niveau national et international, ce qui provoque une forte pression sur le prix du bétail d'élevage.
De ce fait, le besoin en femelle est beaucoup plus important que le besoin en mâle.
L'arrivé sur le marché de la semence sexée en race Aubrac est une véritable aubaine pour les éleveurs. Elle leur offre la solution pour produire davantage de femelles, afin d'assurer leur renouvellement et profiter de l'expansion de la race.

ALOIS BLANCHARD – ELVA NOVIA



Évaluation des sols

Une méthodologie simple pour évaluer la qualité des sols et des végétaux

Le sol n'est pas un élément individuel. Il faut le prendre en compte avec la plante dans un système global. Un chercheur néo-zélandais a développé une méthode dans ce sens.

« L'évaluation visuelle des sols (EVS) est basée sur les principes fondamentaux de pédologie et d'agronomie et s'appuie sur des mesures faites en laboratoire et sur le terrain. Elle prend en compte des informations sur l'état physique, chimique et biologique du sol et ses effets sur les performances des prairies ou des cultures. Elle offre de manière rapide une vision globale du système, permettant ainsi de cerner le problème et de suivre l'effet de l'agriculture et des pratiques culturales sur la qualité des sols et des plantes, la productivité, les pertes de fertilisants vers les nappes et rivières, le stockage de carbone et les émissions de gaz à effet de serre », explique Graham Sheperd, pédologue néo-zélandais, spécialiste de la chimie du sol, venu présenter cette méthodologie lors d'une journée organisée à Saint-Calais dans la Sarthe, par PâtureSens en partenariat avec Base Pays de la Loire (biodiversité, agriculture, sol et environnement), GDA de Saint-Calais, FDGA et FRGDA des Pays de la Loire (Fédération région groupements d'études et développement agricole), Civam Sarthe, Adria (Association de développement recherche et innovation en agriculture) et Apad Centre Atlantique (Association pour la promotion d'une agriculture durable).

Dix indicateurs visuels

Seuls des outils courants tels qu'une bêche, une planche, une bassine, un sac en plastique sont nécessaires. Cette méthodologie est utilisable en grandes cultures comme en élevage. La qualité du sol est notée sur la base des seuls indicateurs concernant le sol. La performance des plantes nécessite la connaissance de l'historique cultural de la prairie ou de la culture. *« Une fiche d'évaluation reprend ensuite la note attribuée pour chaque indicateur. Un coefficient, une fois appliqué, la note globale obtenue permet de savoir dans quelles conditions l'on se trouve, avant de comparer les résultats pour le sol et pour les plantes »*, poursuit l'expert.
L'EVS se base sur dix indicateurs visuels en ce qui concerne le sol (texture, structure du sol, porosité du sol, nombre et couleur des tâches d'hydromorphie, couleur du sol, vers de terre, odeur du sol, potentiel d'enracinement, accumulation d'eau, relief de surface) et sur autant de critères pour la plante pour le pâturage (qualité de la flore, nodules de trèfle, plantes adventices, croissance des pâtures, couleur et croissance des pâtures relatives aux zones d'urine, utilisation de la pâture, longueur et densité des racines, surface de sol nu, profondeur d'enracinement potentielle, stress hydrique et coût de production) ou pour une culture (bonne réussite de levée au semis, taille à maturité, couleur des feuilles, variabilité de la performance sur un rang, développement des racines, maladies des racines, adventices, taille des épis, rendement et coût de production).

Sur sols humides

« Cette méthode reste avant tout un moyen de gestion. La météo reste maîtresse. Il faut compter 25 minutes environ par test. Pour une évaluation représentative, il faut compter quatre tests par zone de cinq hectares. L'EVS doit être réalisée sur des sols humides, convenablement ressuyés. En cas de doute, le test du ver permet de le confirmer : il faut prélever un peu de terre, faire un boudin avec les doigts jusqu'à obtenir un ver d'une longueur de cinq centimètres et une épaisseur de quatre millimètres. Si la terre craque avant que le ver ne soit formé ou s'il est impossible à former, le test est réalisable ».

C. Delisle


Sidler

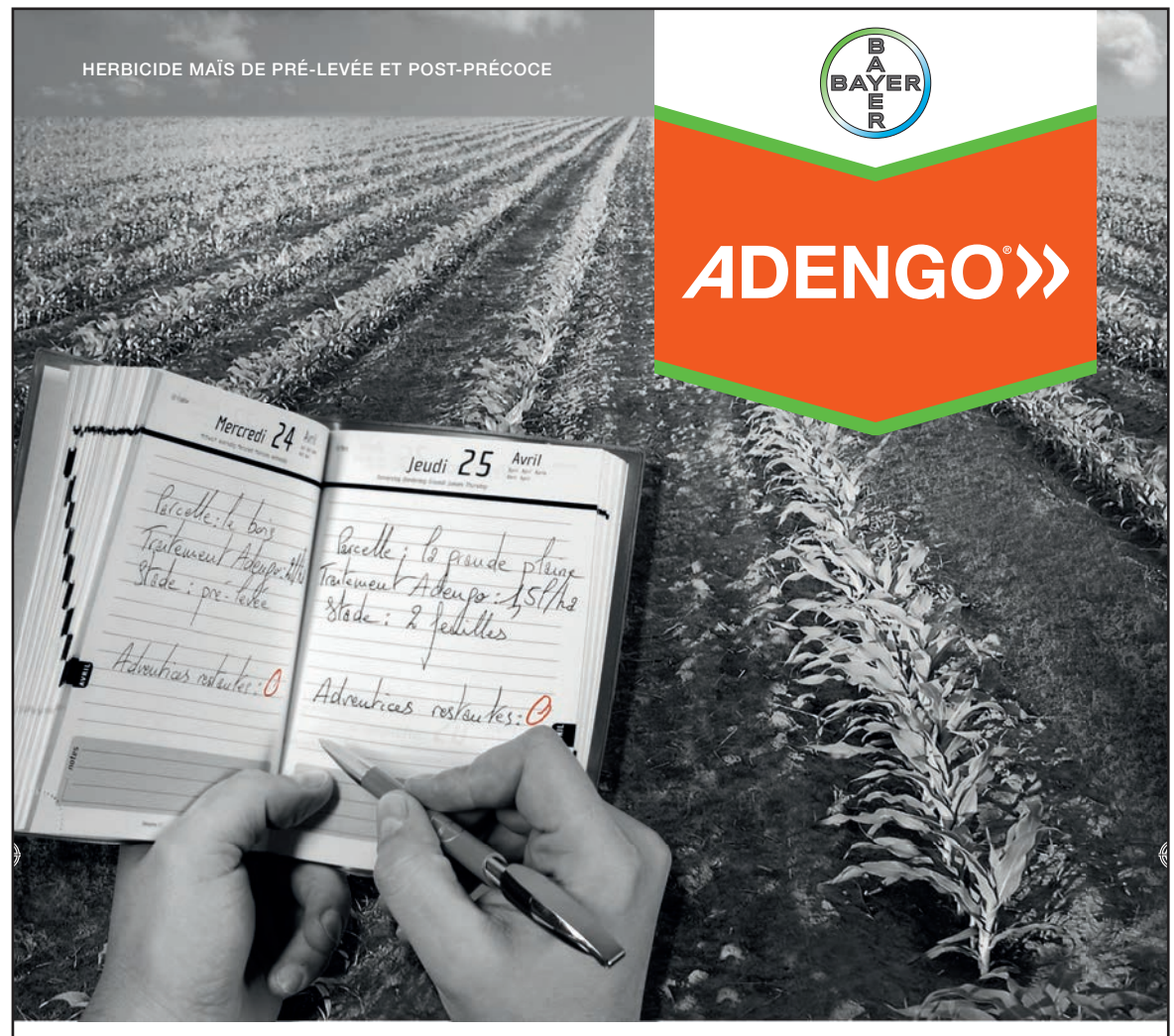
La méthode d'évaluation visuelle des sols permet d'obtenir de manière rapide une vision globale du système.

▶ Vient de paraître

Fertilisation



Arvalis Institut du Végétal propose un outil de pilotage de la fertilisation de la prairie utilisable à partir d'un smartphone. *« Date N'Prairie »* est donc un nouvel outil gratuit qui permet de positionner au plus juste la date du premier apport d'azote sur prairies à base de graminées. Les éleveurs et conseillers d'élevage disposent en quelques secondes de la date optimale pour assurer une production fourragère de qualité dès le premier cycle de la culture. L'outil permet donc d'évaluer la précocité ou la tardiveté dans le cycle de l'azote. Cet outil se veut simple et précis, fondés sur des bases techniques solides. L'accès se fait à partir d'un site web accessible librement et gratuitement depuis un smartphone, un ordinateur ou une tablette en combinant simplicité d'utilisation et rapidité d'accès avec précision des informations et ergonomie pour l'utilisateur (notamment en tenant compte du type d'écran utilisé pour consulter les informations). On peut découvrir et se familiariser avec ce service en consultant www.datenprairie.arvalis-infos.fr.



« Avec Adengo® j'ai contrôlé, en pré-levée comme en post-précoce, les graminées, les dicots et même les renouées. »

www.bayer-agri.fr

Adengo® - 20 g/l thiencarbazone-methyl 50 g/l isoxaflutole 33 g/l cyprosulfamide - AMM n°2110109 - Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S - Bayer CropScience - Cancérogénicité, catégorie 2 - Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 - ® Marque déposée Bayer - Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit, notamment dans la notice produit : usages autorisés, modes d'emploi, doses, bonnes pratiques, principes de lutte intégrée, restrictions et contre-indications. Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45. N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).

Bayer CropScience

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Juridique

Aide à l'embauche

La création d'une nouvelle aide à l'apprentissage avait été annoncée il y a plusieurs mois, c'est finalement la Loi de finances pour 2015 du 29 décembre 2014 qui la met en place.



En effet, la loi du 29 décembre 2014 vient de créer une nouvelle aide à l'embauche d'apprentis pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent leur premier apprenti ou un apprenti supplémentaire.

Ainsi, une fois les deux premiers mois du contrat d'apprentissage passés (période prévue par l'article L.6 222-18 au cours de laquelle le contrat peut être rompu librement par l'une ou l'autre des parties), l'employeur peut prétendre à cette aide financière lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

• L'entreprise justifie, à la date de conclusion de ce contrat, ne pas avoir employé d'apprenti en contrat d'apprentissage ou en période d'apprentissage depuis le 1er janvier de l'année précédente dans l'établissement du lieu de travail de l'apprenti ;

• L'entreprise justifie, à la date de conclusion d'un nouveau contrat, employer dans le même établissement au moins un apprenti dont le contrat est en cours à l'issue de la période mentionnée au premier alinéa du même article 6 222-18.

Le nombre de contrats en cours dans cet établissement après le recrutement de ce nouvel apprenti doit être supérieur au nombre de contrats en cours dans ce même établissement le 1er janvier de l'année de conclusion du nouveau contrat.

L'aide est applicable sans autre condition pour les contrats conclus depuis le 1er juillet 2014. Si vous avez embauché un apprenti depuis le 1er juillet 2014 et que vous répondez aux critères ci-dessus, vous pouvez prétendre à cette aide financière d'un montant minimal de 1 000 euros. Cette aide est versée par la région. L'employeur n'accomplit aucune démarche particulière pour en faire la demande. La Région lui demandera directement des pièces justificatives.

En revanche, à partir du 1er juillet 2015, une condition supplémentaire s'appliquera : pour pouvoir recevoir cette aide, l'entreprise devra être couverte par un accord de branche comportant des engagements qualitatifs et quantitatifs en matière de développement de l'apprentissage, notamment des objectifs chiffrés en matière d'embauche d'apprentis. S. Jolly

Prêt immobilier

Tout savoir sur le Prêt à Taux Zéro

Depuis le 1er janvier 2015, afin de faciliter l'accessibilité à la propriété, les conditions d'accès au Prêt à Taux Zéro sont élargies. Qu'est-ce que le prêt à taux zéro ? Et quels sont ses avantages ?

Le PTZ est un prêt immobilier réglementé. Il est accordé aux personnes, qui souhaitent, pour la première fois, devenir propriétaire de leur résidence principale dans le neuf (ou assimilé neuf) ou dans l'ancien avec travaux. Le PTZ ne peut financer à lui seul le logement : il s'agit d'un prêt complémentaire qui doit être complété obligatoirement par d'autres prêts immobiliers (prêt épargne logement, prêt bancaire classique etc.) et éventuellement d'apports personnels. La somme de(s) prêt(s) complémentaire(s) doit être d'un montant au minimum équivalent au montant du PTZ. Sans intérêts ni frais de dossier, ce prêt aidé par l'État est accordé, sous condition de ressources, de qualité du bien et de coût de l'opération, aux personnes qui souhaitent, pour la première fois, devenir propriétaire de leur résidence principale. Pour en bénéficier, le futur propriétaire devra certifier d'une résidence principale au cours des deux années précédant la demande de prêt. Pour renforcer son efficacité et bénéficier à davantage de ménages primo-accédants, il a été modifié le 1er octobre 2014, puis le 1er janvier 2015. Ainsi, plus les revenus d'un futur propriétaire sont faibles, plus le montant du PTZ sera élevé et plus les conditions de remboursement dont il bénéficiera seront avantageuses (durée plus longue et différé de remboursement).

Quelles sont les évolutions en 2015 ?

Depuis le 1er janvier 2015, il peut financer un logement ancien dont les travaux à réaliser représentent au minimum 1/3 du prix d'acquisition du bien et dans les communes éligibles en France (près de 6 000 communes françaises concernées). Tous les logements neufs sont désormais éligibles au PTZ, la condition de performance énergétique ayant été supprimée

Comment bénéficier du Prêt à taux zéro ?

Différents critères, définis par le gouvernement, sont pris en compte pour déterminer le montant du Prêt à taux zéro et ainsi permettre aux futurs propriétaires d'obtenir la meilleure aide par rapport à leur situation personnelle, la composition du foyer, à savoir le nombre de personnes qui habiteront dans le futur logement et leurs ressources, mais aussi le bien à acheter, à savoir sa nature et son emplacement géographique.

Communiqué du Crédit Agricole Champagne Bourgogne

Prévention

Les risques de la conduite en hiver

Pluie battante, brouillard, neige et pire encore verglas, autant connaître les risques et adapter sa conduite plus difficile en hiver. Comment se comporter, préparer sa voiture ?

Adaptez votre conduite : la règle d'or…

Le 1er conseil consiste à adapter sa vitesse aux conditions de circulation et surtout augmenter les distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède, et de manière générale avec tout obstacle ou piéton sur la chaussée ou le trottoir.

Prévoyez des délais supplémentaires pour vos déplacements.

Voir et être vu : s'assurer du bon fonctionnement de l'éclairage de son véhicule et dégager avant le départ le vitrage du verglas et de la neige.

Visibilité réduite : voir et être vu

Bon à savoir :

• Par temps de brouillard, forte pluie ou chute de neige = Feux de brouillard avant.

• Les **feux de brouillard arrière** sont interdits par temps de pluie car très éblouissants.

• Si visibilité insuffisante = Feux de croisement (même le jour).

Perte d'adhérence : attention aux sorties de route !

Chaussée humide = Allongement des distances de freinage.

- Bien utiliser les pneus hiver par quatre

- Période d'utilisation : d'octobre à mars
- **Contrôler régulièrement la pression**, par temps froid, n'hésitez pas à augmenter de 0,2 bar la pression de vos pneus.

Bon à savoir :

· Route **mouillée** = 2 fois plus glissante qu'une route sèche,

· Route **enneigée** = 2 fois plus glissante qu'une route mouillée,

Route **verglacée** = 2 fois plus glissante qu'une route enneigée.

Perfectionnez votre conduite avec un stage Centaure

Seuls la prise de conscience des risques et l'entraînement à les éviter peut diminuer leur survenance.

Centaure, centre de formation à la conduite, montre, démontre et fait vivre le risque pour mieux l'éviter.

La conduite par intempéries et en situation difficile font partis des thèmes abordés chez Centaure l'un des thèmes de stage de formation post-permis.

Communiqué Groupama Grand Est



Traction

Les 4 cylindres bousculent les habitudes

La nouvelle génération de tracteurs 4 cylindres approche les 200 chevaux. On leur reconnaît de vrais arguments par rapport aux 6 cylindres.


Massey Ferguson

Plus légers, les 4 cylindres affichent une consommation plus réduite que les 6 cylindres, dès lors que les travaux n'incluent pas de travail du sol profond. Et même pour ce type de travail, ils restent plus sobres à régime moteur économique, mais sont moins performants à plein régime.

À mesure que les normes antipollution se succèdent, les tracteurs 4 cylindres de forte puissance se démocratisent, préférentiellement dans les exploitations de polyculture, plus que dans celles des céréaliers exclusifs, ces derniers les jugeant parfois trop légers. Ce n'est pourtant pas le cas pour les modèles de forte puissance.
Concernant le poids à vide, la moyenne des tracteurs 4 cylindres de plus de 130 chevaux se situe autour de 5,5 tonnes, une valeur assez proche des 6 cylindres proposés il n'y a encore que quatre ans, dans ces mêmes plages de puissance. Dépassant parfois les 170 chevaux, ces tracteurs 4 cylindres disposent de toute la cinématique dimensionnée pour passer cette puissance de la même façon qu'un 6 cylindres. Qui plus est, certains tracteurs Tier 4i ont gagné de l'embonpoint par rapport à la génération précédente, à modèles 4 cylindres comparables: ils prennent en moyenne autour de 500 kg, et même jusqu'à une tonne, comme c'est le cas pour Massey Ferguson.

On constate cependant une assez forte disparité dans l'offre des constructeurs. On peut distinguer trois catégories de tracteurs 4 cylindres de forte puissance : ceux de moins de 5 tonnes, ceux autour de 5,5 tonnes et les modèles lourds (autour de 6 tonnes). Pour des travaux lourds, ces derniers seront plus adéquats, alors qu'un 4 cylindres léger se distinguera par ses faibles compaction et consommation, pour des opérations comme le transport, la pulvérisation avec un appareil traîné, l'épandage d'engrais, voire le semis avec un combiné et une trémie frontale. La catégorie de poids intermédiaire a été dessinée pour un usage multiple et se veut polyvalente. En parallèle, plus le poids à vide est élevé, plus le poids total autorisé en charge est important, de façon à maintenir une charge utile suffisante de 3,5 à 4 tonnes, voire jusqu'à 5 tonnes sur certains modèles lourds. Ceci permet aussi de lester au besoin le tracteur pour les travaux de traction lourde (charrue, décompactage, déchaumage profond…). Les performances hydrauliques ont également suivi l'augmentation de la puissance, avec des débits hydrauliques atteignant 160 l/min et des relevages arrière soulevant jusqu'à 9 tonnes.
Concernant l'empattement, on constate une vingtaine de centimètres de différence entre les 4 et les 6 cylindres (8,3 à 26 cm selon les marques), ce qui correspond essentiellement aux deux cylindres amputés. Cela confère aux tracteurs 4 cylindres une plus grande maniabilité, notamment en bout de champ ou dans les cours de ferme.
Cependant, les prochaines générations de 4 cylindres de plus de 150 ch gagneront en empattement, notamment au-dessus de 150 chevaux, pour atteindre des valeurs comparables aux 6 cylindres.
De nombreux tests réalisés par les tractoristes, les chambres d'agriculture ou encore la DLG en Allemagne affichent une réduction de consommation de carburant au transport de 2 à 10 %. Ce gain s'explique tout simplement par le poids mort économisé.

LUDOVIC VIMOND

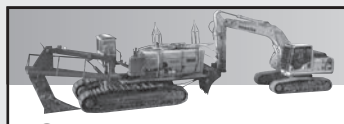
Semaine du pneu chez Jeandot

Du nouveau chez Bridgestone



Rendez-vous traditionnel depuis plusieurs années, la semaine du Pneu chez Jeandot s'est déroulée les 3 et 4 février à Joigny et 5 et 6 à Tonnerre. Durant ces 4 jours dédiés aux agriculteurs, Christophe Jeandot et Bruno Chauvière présentaient aux visiteurs de l'Yonne mais aussi du Loiret, de l'Aube et de la Côte d'Or, une large exposition des gammes Michelin, Kléber, Firestone, Taurus, Vredestein et Bridgestone. Le groupe Bridgestone, déjà présent en agriculture par sa marque Firestone, exposait sa nouvelle gamme baptisée VT-Tractor VF (pour Very High Flexion Tyre) dévoilée au dernier Innovagri. Les 10 références de pneus VF à flancs flexibles pour tracteurs et automoteurs de récolte de 130 à 400 cv ont un positionnement Premium. Grâce à ces nouvelles structures permettant de diminuer la pression de gonflage et le tassement du sol, le manufacturier annonce une capacité de charge supérieure de 40% et ce, de 10 à 65 km/h (lorsque la législation le permet, bien entendu !). Par exemple, le modèle VF710/75R42 181 D peut supporter une charge de 4530 kg à la pression de 0,6 bar et de 8250 kg à une pression de 1,6 bar, jusqu'à 50 km/h. La gamme VF avait été testée chez quelques clients Jeandot dans l'Yonne.
La présence des manufacturiers durant ces 4 jours a permis des échanges «*terrain*» avec les utilisateurs, dans une ambiance conviviale chère à l'entreprise familiale.

Des professionnels à votre service


AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com
DRAINAGE
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

L'Eleveur Bourguignon
Cages - Écorneurs
Barrières césariennes et vêleuses
PIÈCES DÉTACHÉES ABREUVOIRS
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 04/02 au 10/02/2015	Bourg-en-Bresse 10/02/2015	St Christophe-en B. 04/02/2015	National 04/02 au 10/02/15
Vaches viande (V)	U		3,95 €	4,04 €	4,03 €
	R	3,53 €	3,60 €	3,70 €	3,58 €
	O	-	3,20 €	-	3,15 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,10 €
	O	3,02 €	2,90 €	-	2,95 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,52 €
	P	2,30 €	2,35 €	-	2,28 €
Génisses VML	U	4,15 €	4,25 €	4,57 €	4,28 €
	R	3,90 €	3,80 €	3,87 €	3,69 €
	O	-	3,05 €	-	2,96 €
Taureaux VML	URO	-	2,35 €	2,59 €	2,46€

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 10/02/2015

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,21	-	
250-300 kg	-	3,16	2,83	
300-350 kg	-	2,80	2,84	
350-400 kg	-	2,62	2,51	
400-450 kg	2,82	2,54	2,44	
450-500 kg	-	2,45	2,42	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,42	
250-300 kg	-	2,57	2,43	
300-350 kg	-	2,51	-	
350-400 kg	-	2,43	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,37	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,39	2,11	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	2,61	2,26	2,22	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,63	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,13	1,96	-
5 -10 ans	-	2,00	1,87	
+10 ans	-	1,90	1,76	1,58
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,28	2,03	-

Bovins :187
Offre plus réduite. 97% de vendus.

Broutards : on obseve un regain d'activité dans les légers effaçant du même coup le tassement de la semaine denière. Dans les autres catégories (>350 kg), les transactions s'effectuent rapidement et les cours sont facilement maintenus.

Laitonnes : les acheteurs sont prudents dans leur achat, mais n'arrivent pas à faire pression sur les prix, faute de volumes suffisants.

Génisses 2 ans : les génisses d'avenir (pour l'élevage ou l'engraissement) sont mieux valorisées. Les sujets plus ordinaires pour l'export voient leurs tarifs se reconduire.

Taureaux : cours sans changement.

Vaches- Génisses 3 ans : les bonnes herbagères sont très recherchées, tandis que le placement des animaux proches de l'abattage est pénalysé par la faiblesse des débouchés en bêtes grasses.

Sicafome animera les ventes aux enchères des veaux reproducteurs des stations génétiques de Créancey (21) le 13/02, de Jalogny (71) le 20/02 et de Meillard (03) le 27/02.

Divers : broutards culards 264 à 414 kg : 940 à 1200 € (290 à 3,56).
NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 09/02

Bovins (278)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
250 à 345 kg	760 - 930	2,61 - 3,02
350 à 430 kg	930 - 1100	2,37 - 2,68
435 à 500 kg	1040 - 1220	2,36 - 2,56
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
190 à 360 kg	460 - 860	2,37 - 2,45
395 à 405 kg	-	-
Génisses		
340 à 540 kg (16-24mois)	800 - 1250	2,14 - 2,46
550 à 760 kg (24-36mois)	1240 - 1640	1,99 - 2,48
Taureaux		
715 à 1060 kg	1290 - 1720	1,57 - 1,80
Vaches		
Vaches légères	760 - 1160	
Vaches entre deux	1200 - 1420	
Vaches lourdes	1440 - 1770	

Placement plus rapide en mâles et particulièrement pour les légers. Vente globale accompagnée d'une hausse des tarifs pour l'ensemble de la catégorie. Cours en replis en laitonnes, toutefois le placement est total également.
Tarifs fermes en taureaux.
Bonne demande en génisses et vaches à des tarifs plus soutenus. Aucun invendu.

Bovins gras : 14
Vaches de viande : 3,60 à 4,18 kg de viande
Génisses de viande : 3,82 à 3,90 kg de viande.
Peu d'apports. A titre indicatif cours du dernier marché.

Prochain marché bovins le lundi 16 février 2015 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 11/02/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	3,09	2,82
300 à 350 kg	2,68	2,53
350 à 400 kg	2,65	2,41
400 à 450 kg	2,61	2,40
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,40
300 à 350 kg	2,52	2,37
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,38	2,05
Vaches		
- 5 ans	1,98	1,83
de 5 à 10 ans	1,87	1,69
+ 10 ans	-	1,65

Broutards, Laitonnes : bonne vente en toutes catégories de broutards, commerce plus facile en laitonnes.

Vaches-Génisses : demande suivie avec hausse des cours en vaches debons gabarits, cours reconduits en génisses z.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 10/02/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,45 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,20 €	2,80 €	-

Tendance : Très peu d'apport - vente calme

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 02/02/15 au 08/02/2015*

	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,71 €	-
350 kg	-	2,57 €	-
400 kg	-	2,46 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,34 €	-
500 kg	-	2,22 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,44 €	2,36 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,24 €	-

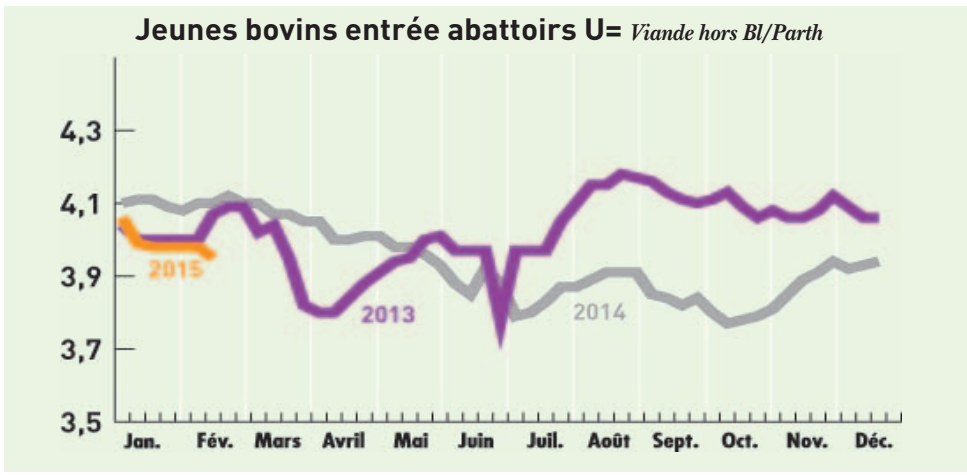
Tendance :
Demande soutenue dans le moins de 400 kg

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 02/02/15 au 08/02/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,95 €	3,77 €	3,65 €			
Races mixte		-	3,44 €	3,43 €	3,41 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,74 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,16 €	4,02 €	3,86 €	3,47 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,08 €	3,96 €	3,83 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-			
Races mixte	-	-	-	3,28 €	3,22 €	-	-
Races lait				-	2,80 €	2,67 €	2,59 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,60 €	4,40 €	4,09 €	3,98 €			

tendance : Vente en berne.prix attractif des races laitieres

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 02/02/15 au 08/02/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,01 €	3,98 €	3,88 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,00 €	4,67 €	4,21 €	4,07 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,95 €	3,89 €				
Races mixte					-	3,00 €		-
Races lait						-	2,63 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,93 €	4,66 €	4,28 €	-				

Tendances SEM. 07 / 2015

Bovins de boucherie

Le recul de la consommation des ménages, impacte sérieusement le commerce des animaux de race à viande. L'équilibre de valorisation des carcasses est beaucoup plus difficile à faire et les animaux destinés à la découpe sont les plus pénalisés.

Sur les marchés, l'ambiance est lourde malgré la modestie saisonnière de l'offre. Les abatteurs sont très réservés dans leurs approvisionnements. Le commerce est calme avec des tarifs qui peinent à se maintenir pour les très bonnes femelles Charolaises. Les cours restent très discutés pour les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire. Dans les réformes laitières, la réduction de l'offre permet un meilleur équilibre offre/demande avec une tendance qui redevient positive. En jeunes bovins, le commerce reste très calme faute de besoins suffisants que ce soit sur la France ou du côté italien qui privilégie sa propre production. La tendance est lourde dans les Charolais. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La demande est plus régulière, mais avec des tarifs qui tendent à progresser malgré les difficultés observées sur marché de la viande. ■

Broutards

Après le recul des prix de la semaine passée dans les mâles légers, l'activité commerciale retrouve un rythme plus régulier avec des tarifs qui se stabilisent dans l'ensemble de mâles légers. La commercialisation reste fluide avec des tarifs qui se stabilisent à des niveaux très convenables dans les bons mâles Charolais de plus de 400kg. Dans les femelles, le commerce reste calme avec suffisamment de marchandise pour les besoins exprimés. Les tarifs peinent à se maintenir pour les bonnes laitonnes Charolaises destinées au marché italien, et sont même plus discutés dans les plus communes, expédiées sur l'Espagne..■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La réduction de l'offre est significative ce qui permet un commerce encore assez fluide avec une bonne tenue des prix dans l'ensemble des veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards. Dans les croisés laitiers, les sujets maigreux sont peu recherchés, mais les tarifs sont mieux défendus dans les plus lourds. Les tarifs se maintiennent sans difficulté dans les croisés/Montbéliards frais, viandés ou de conformation supérieure. ■ **Laurent Chupin**

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 2 février) :
«L'incompréhension demeure. Alors que le marché présente une forte fluidité et que les abattages demeurent soutenus grâce à une demande diversifiée, il ne se dessine toujours pas une réelle et franche reprise des cours.»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 2 février)
«Cours reconduits dans un marché fluide. Légèrement plus difficile en femelles.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 02/02/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**3,04 -3,18**	**2,48 - 3,03**
Gras (38-44 kg)	-	**2,90 - 3,14**	**2,58 - 3,05**
Gras (44-50 kg)	-	**2,69 - 2,91**	**2,49 - 2,82**
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	**3,09 - 3,25**	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,35 - 1,63**	**1,05 - 1,35**	-
Divers			
Béliers: 75 à 118 €	-		
Agneaux maigres : 69 à 77 €	**2,46 - 2,75**		
Caprins :	-		
Boucs :			

Ovins : 243
Vente totale

Agneaux : l'offre est restreinte et de qualité hétérogène. Les tarifs sont revus en légère baisse tout en restant attractif. Présence de quelques laitons.

Brebis : offre nettement inférieure à la demande. Les tarifs, déjà considérés élevés lors du denier marché, continuent de progresser pour atteindre des niveaux jamais enregistrés.

Béliers-Caprins : bonne demande

Effectifs : Agneaux: 144 - Brebis : 58
Béliers : 9 - Caprins : 2 - Divers : 30

Prochain marché : le lundi 16 février 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 02/02*

Ovins : 77	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**70 - 85**	**2,13 - 2,26**
Agneaux gras	**1 lot de 34 kg vendu 100€ Soit 3,38 kg vif**	
Brebis	**100**	**1,11 - 1,27**
Béliers	-	-

Cours fermes dans l'ensemble des catégories. Aucun invendu.

Prochain marché ovins le lundi 23 février 2015 aux horaires habituels.

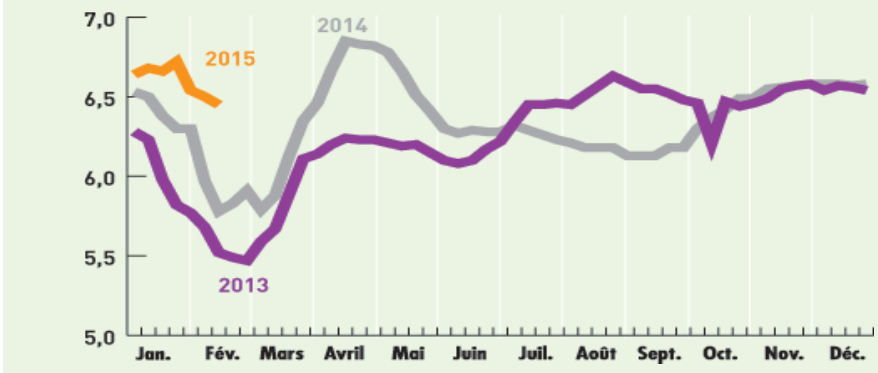
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 02/02/15 au 08/02/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,64 €**	**6,24 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,59 €**	**6,20 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	**5,91 €**
Gras	16-19 kg	-	**5,85 €**	**5,64 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 02/02/15 au 08/02/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,45 €	**6,13 €**	**2,41 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 02/02/2015 au 08/02/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,18 -0,03	7,19 -0,01	-	-	-	-	-
	R Var.	6,53 -0,18	6,61 -0,09	6,47 -0,08	-	-	6,81	-	-
	O Var.	6,24 0,13	6,05 0,24	5,70 0,16	-	6,42 0,08	6,34	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,08 -0,08	7,01 -0,04	6,12 -0,03	-	-	6,82 -0,18	-
	R Var.	6,71 -0,14	6,71 -0,07	6,62 -0,01	5,87 -0,07	6,64 -0,01	6,59 -0,07	6,43 -0,11	-
	O Var.	6,35 -0,06	6,34 -0,16	6,18 -0,23	-	6,24 0,01	6,20 -0,04	6,04 -0,12	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,85 -0,03	-	-
	O Var.	-	-	-	-	5,91 -0,08	5,64 -0,16	-	-

Zone nord : Agneaux : effritement du cours des agneaux mais le cours toujours soutenu en catégorie O (Lacaunes). Brebis: la baisse est principalement liée à la qualité des brebis.
Zone sud : légère baisse des cours avec des effectifs qui se maintiennent..

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 19 janvier 2015*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

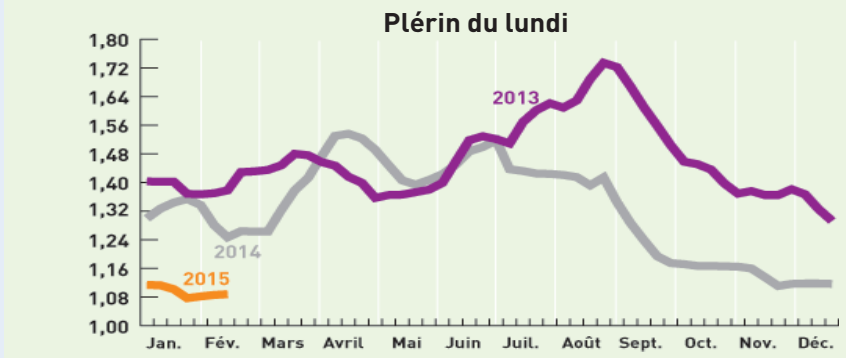
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (15805 porcs présentés) *Cotations du Lundi 09 février 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,088 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 30/01 au 05/02/15*
1,33 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

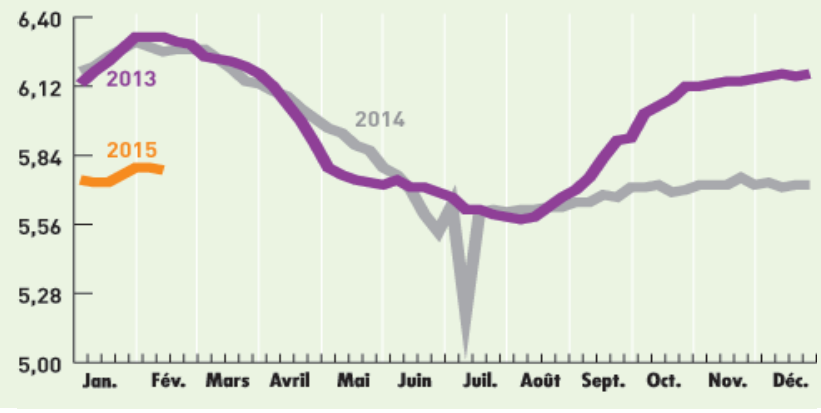
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 02/02/15 au 08/02/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,46 €**	-	-
U	-	**7,85 €**	**6,82 €**	-
O	-	**5,78 €**	**5,08 €**	**4,18 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 09/02/15 au 13/02/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**114**	**450-635 €**	**335-460 €**	**235-340 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**270-330 €**	**230-300 €**	**120-140 €**	**50-70 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**410-530 €**	**320-400 €**	**190-240 €**	**70-110 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**560-650 €**	**420-480 €**	**250-300 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**776**	**240-360 €**	**210-310 €**	**80-175 €**	**45-75 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 02/02/15 au 08/02/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,30 €**	**2,15 €**	**1,40 €**	**–**
Bons	**2,02 €**	**1,68 €**		

Céréales

Marché du 29 janvier 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	4 de janv.	185	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	4 de janv.	182	N C
Aube/Yonne	fourrager	févr.-mai	152	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	févr.-mai	160	N C
Sud Côte-d'Or	62/63 kg/hl	janv.-juin	150	T C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl	janv.-juin	146	V C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	févr.	150	T C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone		3 de févr.	148	V C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		févr.-mai	138 à 139	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		févr.-juin	138 à 140	T C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale		235	NC
Yonne/Côte d4or		janv.-mars	225	NC
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	janv.-mars	235	NC
LUZERNES DÉHYDRATÉES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	dispo	163	V
PULPES DE BETTERAVES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

38 - Vds tracteur MF 2640, 4R JD 1120, 2 r Tournant ou pièces.
✆ **06 76 71 34 44 ou soir 04 74 58 34 61**

38 - Vds tracteur Fiat 8066, 4700 H, 4 rm, herse prairie, fauch. cond. Kuhn, pulvé 600 l, presse BR Krone.
✆ **06 82 23 73 20**

38 - Vd tracteur Fiat 100-90, 1985, 10100 H : 8000 euros.
✆ **04 74 80 17 81**

42 - Vds trés bon foin balles rondes 120x150 (2013) - balles carrées 220x120x90 (2014)
✆ **04 77 60 54 85 ou 06 83 49 24 80**

58 - VENDS JD 6190 R, 07/2014, 410 heures, toutes options, GPS plus auto trac, état neuf, - semoir à maïs Nodet 4 rangs plus 2 godets complets (réf. 060C)
✆ **06 75 86 52 20**

69 - Vds enjambeur Loiseau 746 de 1977 - Propre 130/120 4800 heures + pulvojet 2000 euros à déb.
✆ **06 81 86 34 62 ou 04 74 71 70 20**

71 - Vds tracteur John Deere 4 roues motrices 2850, a. 1992, 11.000 heures, herse plate 5 m.
✆ **03 85 75 53 24**

89 - ACHAT tracteurs 4 RM (même en panne) MB avec cabine, presses à rouleaux, tractopelles (réf. 0505)
✆ **06 35 29 44 20**

89 - VENDS tracteur Sté Franc type FVI, puissance 24, série type 20 985, roule au fioul, année 1948, sortie 10/1160 - 839FA45, tracteur TBE de marche (réf. 060B)
✆ **03 86 74 80 78**

Travail sol

38 - V. charrue 3 corps Kverneland bon état 1500 euros - tracteur Soméca 415 bon état 2200 euros.
✆ **06 88 86 45 85**

Récolte

07 - Vends Presse HD Supertino SR 712 120x70 Année 2008 20 000 bottes Essieu Tandem Préchambre Grouppeur Ejecteur TBE 29 000 euros à débattre.
✆ **06 07 83 74 59**

18 - Vends MB Axial 2366, an 1998, 2.220 h, rotor coupe 5,30 m, équipement tournesol maïs 5 rangs, bon état.
✆ **06 88 06 65 35.**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale Krone (réf. 060A)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Achète broyeur largeur 2m état correct + remorque à fourrage 6 m, prix raisonnable.
✆ **06 70 87 57 90**

42 - Vds andaineur Krone Swadro 421/11 année 2005 4m20 - bache ok - bon état - 3300 euros
✆ **06 26 88 08 90**

71 - Vends 2 andaineurs Kuhn GA 280 GA 300, faneuse Kuhn GF 5801, round baller MF 120 x 130, faucheuse Pottinger 6 assiettes.
✆ **06 01 42 11 88**

Arbo-viti

69 - Vds capsuleuse étiqueteuse Cirio 50 H de service car utilisée en appoint.
✆ **06 82 17 03 02**

Distribution

01 - Vds godet desileuse mélangeuse distributrice Emily 1,9m3 tbé - semoir à céréales 2m50 type Carraro
✆ **06.75.32.24.79. ou 04.74.25.71.19**

Irrigation

38 - Vds semoir maïs r. monose 50 tuyaux arr alu 6 mètre 0,70 mm + 5 aspers Irrifrance, bon état.
✆ **04 74 54 20 70**

Manutention

38 - Vd chargeur Agram HM 40 à dapl Ford 4 et 6 cyl. moteur Bernard w 14 sur chariot à cheval.
✆ **06 75 04 60 70**

Trav. publics

42 - Part.vds tractopelle MF 85 cv 4 rm en parfait état 15000 euros
✆ **04 74 48 60 91 hr**

Agri. divers

07 - 2 Silos 20m³ Polyester+ Broyeur d'accotement 2m10, état neuf+ Tonne à lisier 8m³
✆ **06.73.03.58.28**

18 - Cause cessation activité, vds : tracteur New Holland 8340, 1998, 7.800 h, 4 RM, relevage avant, boîte semi powershift, TB état - déchaumeur Gyrax, 7 dents, sécurité boulons, réglage hydraulique, TB état - vibro + packer, 3 m, Konskilde, attelage semoir, peu servi, TB état.
✆ **06 19 42 00 08.**

18 - Vds trayeuse chèvre Alpha Laval, 18 postes + cornadis, trémie, salle de traite, tank à lait 1.500 l.
✆ **06 42 45 52 97.**

26 - Vds 2 pneus hiver Firestone avec jantes 185 70 R14 TBE 70 euros les 2.
✆ **06 85 93 92 85**

26 - Vds planteuse ail 3rg Erme remplisseur de BigBag tapis élév 4,5m pulseur Berthoud 400l vieux pressoir peseuse associative 10 balances.
✆ **06 32 26 61 45**

26 - Vds bois de noyer prêt à utiliser + cabine téléphonique ancienne chêne massif.
✆ **06 80 07 38 98**

30 - ENCADRER Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds monte botte Doucet 8 m bon état.
✆ **04 74 54 26 04 HR**

38 - A v. round baller Greenland RP120 rouleau ficelle pick up large : 5500 euros.
✆ **06 60 22 19 24**

38 - Vd surélévateur Altec bottes rondes, bon état.
✆ **06 82 99 64 65**

38 - Vds andaineur Kuhn pirouette Fahr 4 toupies tonneau à eau 3000 litres.
✆ **04 76 55 83 00**

38 - Vds désil. Audur 200 euros, tuyaux irri diam 70 et 50 - 400 m : 1000 euros, herse plat rau 4,2 m hydro. : 900 euros, andain. Stoll 4,15 m : 1800 euros.
✆ **06 42 05 68 42**

42 - Vds broyeur herbe axe horizontal prix à débattre
✆ **06 30 67 90 69**

58 - VENDS combiné semis Sulky 3 m., 2008, état neuf, - pulvé Hardi Commander 24 m., 2001, DPAE, CT OK, TBE, - godet Desvoys Hydro 2.20 m., 2009, TE, semoir engrais Vicon BS1800, 24 m., BE (réf. 060D)
✆ **06 42 47 81 83**

69 - Vends déssileuse portée Lucas 2001 M année 2006 prix : 1300 euros - Silo béton en fer pour céréales, 400 euros.
✆ **06 88 73 18 49**

71 - Vends Axeal 16-80, 4 RM, année 1994, moteur 5.000 heures, TBE mécanique. Contact pour plus de précisions :
✆ **06 20 33 07 92 ou 06 18 66 34 85**

71 - Vds déroul. paill. charg. pivot. hydr., 2006, remorq. Lambert 11 T, bouchon méca. 2002, épand. SP9 Samson 2005, le tt BE.
✆ **03 85 24 65 47 H.R.**

71 - Vds nettoyeur à pression Suroil 160 K, pompe à vide pour trayeuse Melotte roues étroites 8344.
✆ **03 85 75 53 24**

A ENCADRER Vds cs cess. sécateur hyd. coupe diam. 5 cm H6 m, porte 3 pts ét. nf : 6000 euros -tour anti-gel Eole+brûleur et cardan 250 CV, 5 HA, servi 15 H : 16000 euros -Fiat FL4 charg. chen. godet 800 L + ripper 3 d. + lame Bull 2m30 pr collec. ou pièces : 2500 euros -gte à gte lot de 18000 M diam. 19 mm : 1000 euros -1/4 tour KT 75 hydr. : 600 euros -laveuse car./nav. : 600 euros -2pn. 540/65/28 us. 70 % : 300 euros.
✆ **06 89 42 75 25**

89 - VEND pèse remorque neuf, - citerne Volucomteur. irri. 350 m., diam. 80, - MB Fiat 182 + pièces, - cuves fuel, DP 12 Huard 2 et 3 (réf. 0704)
✆ **03 86 97 70 77**

Elevage

26 - Vds salle de traite épi 1x7, 2006, décro automatique griffes harmony plus + tubulaires.
✆ **06 81 64 25 53**

26 - Epandeur fiente 3t 1200 euros, silo 7t Platic 1000 euros, chaîne fumier Miro + moteur 800 euros.
✆ **06 80 73 20 45**

42 - Vds chaine alimentation état neuf
✆ **06 36 36 59 79**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds camionnette bétaillère OPEL Campo moteur Izisu 2,5L turbo 1000 kg CU 1ère main modèle 2001, 178 000 km, carrosserie bétaillère alu (lisse) pour veaux ou moutons capacité 12 veaux plancher antistress CT OK validité 6/01/2015 certificat d'agrément DSV prix 7500 euros TBE
✆ **06 87 05 63 94**

26 - Vds Audi A3 Quattro 170cv 3 portes 105000km an 2010 TBE entretien suivi 15500 euros.
✆ **06 20 43 62 00**

38 - Vd remorque plateau 2x4 m, rampes amovibles, ptac 3T5, timon routier porte engin divers.
✆ **06 14 35 96 06**

38 - Vend 4x4 Mitsubishi L200 double cabine 2006, 83000 km.
✆ **06 30 70 89 17**

42 - Vds quad de loisir Shineray 250 STXE -an 2011 - 450 km hom. - embray + batterie neufs - be - 1150 € - transmission chaine -
✆ **06 63 59 42 03**

69 - Bétaillère Master DCI 120, 2009, 99500 kms, révisé, caisse alu neuve + pont. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

69 - Vends J5 Peugeot diesel - Année 1993 - 113000 km - CT OK - Bon état - 2100 euros.
✆ **06 08 94 02 96**

Tourisme

25 - ACHETE TRACTION 15 Six (15/6).
✆ **06 85 94 20 51 ou 03 81 58 83 84 ou chraum@laposte.net**

26 - Vds Audi A3 Sportback TDI 170 cv, année 2006 136000 km, TBE, entretien suivi par garage, 8600 euros.
✆ **06 80 15 87 74**

42 - Vds 206 1.4 L essence + GPL - 3 portes - gris métalisé- an 2004 -radio clim. 210 000 km - CT ok - état impeccable - 1600 euros
✆ **06 13 08 04 94**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin année 2013, 250 BR, 120x130, prix 75 E/Tonne - foin année 2014, 250 BR prix 90 euros
✆ **06.15.73.20.88**

01 - Cause excédent vds 30 bottes de 1000 kg maïs épis possibilité chargement faire offre
✆ **03.85.30.41.79. hr**

01 - Vds foin regain récolte 2014 stock hangar livraison possible
✆ **06.81.13.67.64**

01 - Vds regain foin botte moyenne densité année 2014 possibilité livraison
✆ **04.79.42.56.61. hr**

07 - Vends Foin de luzerne et foin de P.N Prix très raisonnable.
✆ **06 80 88 69 12**

21 - ACHETE 30 qx de semences d'orge de printemps BEATRIX (réf. 0607)
✆ **06 33 57 58 72 - 09 71 23 16 94**

26 - Vds foin balle ronde 120 x 120 prix 80 euros/tonne et presse John Deere 336A.
✆ **06 83 48 29 67**

26 - Agri vend maïs, big bag / vrac. Livraison possible.
✆ **06 11 73 59 69**

26 - Vds pommes de terre déclassées pour animaux en sacs de 25 kg, prix 75 euros la tonne.
✆ **06 60 56 67 40**

26 - Près Romans, vds luzerne en petites bottes, peu ou en quantité, bas prix.
✆ **06 19 17 13 63**

38 - Vends bottes foin 20 kg, 35 euros/T., ailes av. tracteur, masses fonte 34 kg.
✆ **06 77 95 77 26**

42 - vds pommes de terre pour le bétail 30 euros la tonne en vrac - 40 euros /T en Big bag
✆ **04 77 28 92 03**

42 - Producteur 42 vds maïs ensilage, épis en balles, enrubannées, Tb qualité livré.
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

63 - AV boules enrubannées maïs plantes entières de 2014.
✆ **06 61 17 33 98**

Fourrage

69 - Vds paille de blé, orge, foin 2014, livraison par CRq.
✆ **04 74 00 30 70 ou Rép.**

ACHÈTE PAILLE-FOURRAGE Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

71 - Vds foin, regain, enrubanné, bon prix, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Bois

Achète sur pied ou abattus, • **chênes américains, chênes français,** très beaux **cèdres** et très **beaux noyers** d'Amérique
✆ **06 07 06 90 15**

Pépinière

26 - Vds plants de chênes truffiers vert et blanc sélectionnés et mycorhizés par mes soins.
✆ **06 76 92 81 71**

Propriété

18 - AV Nord du Cher, fermette, hab. 110 m2, rénovée, dépendances, box, hangar, étang, verger, près 4,70 ha, 245.000 euros à débat.
✆ **02 48 73 82 89, après 18 h.**

58 - VENDS terre agricole Remilly 58250, 7 ha 94, mise à prix 28 000 € (réf. 0705)
✆ **06 83 99 11 16**

69 - Vends vignes 31a 74 et 25a 45 AOC Juliénas.
✆ **03 85 33 84 58 ou 03 85 33 82 94**

70 - VENDS maison village à Champlitte, 14 pièces, 250 m2, possi. 2 appartements à finir de renover, prix sacrifié si vente rapide - 25 000 €, poss. finir les travaux pour l'acheteur. Doc. sur demande (réf. 070D)
✆ **06 45 18 25 12**

89 - VENDS ferme ov/cap BIO (retraite) 32 ha, habit. 140 m2, chauf. cent., bât. 900 m2, labo. from. viande, ch. froide. Important potentiel développement vente directe, 6 km.Toucy, 20 km. Auxerre, 1 h 45 Paris : 370 K€. Possibilité d'acheter tout ou partie (réf. 070C)
✆ **liperi@laposte.net - 06 41 90 21 10**

Terrain

18 - Investisseur recherche achat terre céréalière, 50 à 60 ha, bail 18 ans à fermier en place.
✆ **02 48 59 84 42.**

CLAAS RESEAU AGRICOLE MACON
71850 CHARNAY-LES-MACON - Tél. : 03 85 34 94 94 - Fax: 03 85 49 26
Contact : Fabrice POINT - Marc Michel : 06 30 25 98 26

TRACTEURS :		
CLAAS	XERION 3800 TRAC	2009
CLAAS	AXION 850 CEB	2013
CLAAS	AXION 840 CMATIC	2013
CLAAS	AXION 830 CIS	2010
CLAAS	AXION 820 CEB-CIS	2009 - 2011
CLAAS	ARION 640 CIS	2010
CLAAS	ARION 620 CEB	2008
CLAAS	ARES 826 RZ	2005
CLAAS	ARES 656 RZ	2005
CLAAS	ARES 617 ATZ	2008
CLAAS	ARES 557 ATZ-ATX	2008
CLAAS	ARES 556 RZ	2004
CLAAS	AXOS 340 CX	2012 - 2009
CLAAS	CELTIS 456 RX	2007 - 2005
CLAAS	CELTIS 456 RC	2008
CLAAS	CELTIS 436 RX	2007
RLT	ARES 816 RZ	2004
RLT	ARES 640 RZ	1999 – 1998
RLT	ARES 610 RZ	2000
RLT	ARES 566 RZ	2004
RLT	ARES 540 RX	1999
RLT	CERES 325	2002
RLT	981-4	1986
MF	6445	2005
MF	3630	1989
MF	8140	1998
FENDT	FAVORIT 816	1998
CASE	MXU 110	2006
CASE	PUMA 195	2008
JCB	FASTRAC 145-30	1996
SAME	DORADO 100	2006
CARRARO	TRX 7800	2013
MOISSONNEUSES-BATTEUSES		
CLAAS	LEXION 760TT T4 I	2013
CLAAS	LEXION 660 T4 I	2013
CLAAS	LEXION 620 T4 I	2013
CLAAS	LEXION 540	2007
CLAAS	LEXION 520	2010
CLAAS	LEXION 440 EV	2000
CLAAS	LEXION 420 EV	2003
CLAAS	TUCANO 430	2009
CLAAS	MEDION 310	2005 – 03
CLAAS	MEGA 370	2006
JD	1075	1984
DEUTZ	5695 HTS	2010
DEUTZ	3610	1991
ENSILEUSES		
CLAAS	940 T4 I	2013
CLAAS	880	2000
CLAAS	840	1996
TELESCOPIQUES		
JCB	530 SXL	2003
MF	8947	2007
DESILEUSES PAILLEUSES MELANGEUSES		
BOL	MIRO V 140	1997
BOL	AGRAM BIG FEED	2007
BOL	JEULIN 12m3	2002
BELAIR	BRICK 2298	2011

PRESSES		
CLAAS	Q 3300	2012 - 11
CLAAS	Q 2200	2005
CLAAS	Q 1200	1994
CLAAS	V 380	2012
CLAAS	V 360	2008
CLAAS	V 350	2012
CLAAS	V 260	2006
CLAAS	R 66	1998
DEUTZ	MP 121	2005
DEUTZ	RB 3-56	1999
SUPERTINO	SR 712	2009
VICON	LB 6000	2000
VICON	LB 8080	1999
FAUCHEUSES		
CLAAS	DISCO 3500	2010
CLAAS	DISCO 3000 TC	2003
CLAAS	DISCO 2650 +	2003
CLAAS	CORTO 270 N	2013 – 07
CLAAS	CORTO 3150 F	2006
KUHN	GMD 3110	2011 – 10
KUHN	GMD 700	1996
KUHN	FC 283	2004
VICON	EXTRA 232	2013
VICON	CM 230	1998
FELLA	KM 310 F2	2005
ANDAINEURS		
CLAAS	LINER 650 TWIN	2007 – 04
CLAAS	LINER 1550 TWIN	1997
CLAAS	LINER 470	2003
CLAAS	LINER 430	1999
CLAAS	LINER 420	2012
KUHN	GA 7302 DL	2001 - 99
KUHN	GA 6522	2008 – 05
KUHN	GA 3501	2002
POTTINGER	EURO 601	2008
FANEURS		
CLAAS	VOLTO 1050 T	2006
CLAAS	VOLTO 770 H	2011 – 10 - 02
CLAAS	VOLTO 640 H	1998
CLAAS	VOLTO 540 H	2000
KUHN	GF 8501 MH	2007 - 01
KUHN	GF 7601 MH	2006
BROYEURS		
LAGARDE	SR 320 D	2003
SOLS		
LEMKEN	RUBIN 9/300	2011
LEMKEN	ZIRKON 8/400	2012
LEMKEN	EURO DRILL 3m	1999
POTTINGER	LION 5000	2007
KUHN	HR 4002	1999
MASHIO	ORSO 4000	2014
RLX AVT	QUIVOGNE	2011
RLX AVT	JURANE RT 400	2007
RAU	RE 25	2000
REMORQUES TONNES		
SAMAS	3500 L	1997
JOSKIN	8400 ME	2007
PICHON	TCI 10400	2008

Retrouvez toutes nos occasions sur **www.tractomarket.com/macon**



CLAAS

26 - AV Vinsobres parcelle terre nue 74,6a Les Grands Préaux section AB 172. Faire offre.
✆ **04 75 27 84 88 (HR)**

Divers

01 - Achète coupe bois acacia rayon 10 km Pont de Vaux faire offre prix surface
✆ **06 82 07 33 68**

SOWMA GRAND VOYANT MEDIUM
Détient des pouvoirs ancestraux
30 ans d'expérience
Confiez-vous à M. SOWMA car il peut résoudre tous vos problèmes même les cas les plus désespérés. Retour immédiat de l'être aimé, chance aux jeux, travail, amour, amaigrissement...
GARANTI Facilités de paiement
06 89 89 80 57

26 - Graine de sainfoin simple à céder.
✆ **06 70 01 58 65**

42 - Vds foin + enrubannage BR + matériel
✆ **06 95 40 47 92**

42 - Vds cse retraite désileuse pailleuse Silofarmer 390- 4 campagnes - tank lait Serap 2100 L - bélier Grivette né avril 2012 sélection
✆ **06 70 48 49 78**

69 - La Chambre d'agriculture du Rhône vend (possibilité de location dans un premier temps) sa dernière case de 16 m2 sur le Carreau des Producteurs de Lyon Corbas (à proximité du marché de gros). Si vous êtes intéressés par une surface vous permettant de vendre vos produits, merci de contacter Martine Richard :
✆ **04 78 19 61 10**

69 - vend pomme de terre bio variété : bernadette - Plus ponnettes scheitland pour plus de renseignements :
✆ **06 03 40 36 15**

71 - Vends bon foin sous abri, évacuateur hydraulique, abreuvoirs, liens fer, Brabant, semoir à blé.
✆ **06 84 13 84 01**

Location

Agricole

21 - CHERCHE à louer pré ou pension, secteur Chatillonnais Auxois (réf. 0604)
✆ **06 19 12 13 12**

Offre

Emploi

01 - Cause départ à la retraite d'un associé fin 2015, GAEC Production lait bio 200 ha bien groupé, 80 VL Montbéliarde + renouvellement stabulation logettes paillées, s. de traite 2x5, double séchage en grange 2011, matériel récent en bon état, recherche associé, homme ou femme motivé par la production de lait bio. De bonnes possibilité dévolution. Possibilité de logement à proximité.
✆ **06.71.61.97.37**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

DOMAINE VITICOLE JURASSIEN
recherche
un(e) CHEF D'ÉQUIPE VITICOLE
CDI temps plein sous la responsabilité du directeur du domaine
Missions : réalisation de tous les travaux manuels de la vigne, s'assurer de la qualité du travail et de la performance de son équipe, rendu compte quotidien vers la direction, respect des règles de sécurité.
Qualités recherchées : rigueur, intérêt pour la biodynamie, motivé(e) et capable de diriger une équipe pouvant être de 2 à 10 personnes selon la saison.
Expérience exigée, formation viticole serait un plus. Salaire selon expérience et compétence et grille salariale de la convention collective. Permis B exigé. Poste à pourvoir à compter du 22 février 2015.
Candidature avec lettre de motivation et CV à transmettre à :
Soelis Votre ressource pour l'emploi
GUICHET EMPLOI
455 rue du Colonel de Casteljau
BP40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

38 - Urgent, le Comité Isérois des Eleveurs recherche un agent traite pour recueillir des échantillons lait lors des traites en élevage sur secteur Chartreuse - Voironnais - Aucun diplôme exigé - Connaissance du milieu agricole appréciée - Domicile sur secteur - CDD remplacement maladie de plusieurs mois temps partiel - Véhicule de service - poste à pourvoir dès que possible. Adresser candidature à Mathilde Vial - mathilde.vial@isere-conseil-elevage.fr
✆ **06 71 00 37 07**

42 - Rech salarié motivé et autonome en vue CDI - Expl. vaches vl va - tps plein - écrire à Paysans de la Loire - annonce 745 - BP 30031 - 42272 St Priest en Jarez

69 - Recherche ouvrier viticole. La personne aura en charge tous les travaux manuels. Expérience exigée.
✆ **06 70 30 87 43**

69 - Recherche salarié pour exploitation polyculture maraichère.
✆ **06 87 03 85 79**

70 - Cherche agri pour vente de produits fermiers 20 et 21 juin ainsi que pour vente de béliers reproducteur.
✆ **03 84 91 25 73**

71 - Expl. viti. Sud Mâconnais rech. salarié (e) CDI temps plein, tous travaux vigne, exp. souhaitée.
✆ **06 14 55 18 80**

89 - Installateur matériels élevage RECHERCHE monteur électromécanicien, déplacement quotidien, CV + lettre à lam.breyne@g.mail.fr (réf. 0507)
✆ **lam.breyne@gmail.com**

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles et viticoles. Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wiw.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

Mariage

Rencontre

87 - charmante africaine 34 ans 1m71 75 kg teint chocolat, un enfant de 4 ans, travail milieu hospitalier, gentille, douce, attentionnée, recherche homme sérieux milieu agricole bien venu pour construire couple harmonieux.
✆ **07 87 64 53 61**

Animaux

Divers

38 - V. 7 poneys + 3 chiens à sanglier (1° : 250268711160062- 2° : 250268711155703 - 3° : 250269602942567) 1 lot : 1800 euros pucé non lof + carabin Benilli argos.+
✆ **06 88 86 45 85**

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vd taureaux 10 et 30 mois garanties sanitaires livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 14 - 15 - 16 mois, IA, HBL, fils de Formica et Gagneur, TOP PRICE Lanaud + Cyclone RRE VS (réf. 020D)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Elevage HBC vds 3 taureaux de 18-22 mois et repro de 13 mois, calmes dociles, qualités maternelles. Breton, 18 Germigny.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Vds taureau 1 et 2 ans, inscrits HBC, élevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 15 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08.**

18 - GAEC Dérimay vend 3 taureaux 7-18 mois + 8 veaux de l'année, HBC, bonnes origines.
✆ **06 12 87 55 51 ou 02 48 74 08 87.**

18 - L'élevage charolais Jubert à Massay vous propose reproducteurs 2 ans et 1 an. Site : charolais-jubert.
✆ **06 07 75 73 13**

21 - Elevage HBC depuis 30 ans 100% IA , VEND 3 taureaux de 2 ans VIRGIL, CABAR et LORSINI, - 9 taureaux de 16 mois UNIBLOC, TOMBAPIC, VIVIERS, VITTOZ, IVMAT des mères de 103 à 114, le tout IBR-A, PCR-BVD négatives, tous éligibles, prime CG, Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 040A)
✆ **03 80 84 33 13 ou 06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 0406)
✆ **06 87 43 40 33**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

SCREB
ZA des Arches
08240 Buzancy
WWW.SCREB.COM
03.24.30.70.00
1er constructeur Français de charpente métallique en kit
Plus de 25 ANS d'expérience
Plus de 21 000 BÂTIMENTS livrés
à partir de 22€69 HT du m²
SIMA SIMAGENA SIMAVIP Paris Nord Villepinte - France
VENEZ NOUS RENDRE VISITE
HALL 7 - B055
DU 22 AU 26 FÉVRIER

Défi ~ Mat
ST-FLOUR 15 - Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr
TRACTEURS
an Heures CV
CLAAS Celtis 436 RX, ch MX T8..2007..3900...82
CLAAS Celtis 456 RX.....2008..5400..102
DEUTZ-FAHR Agrotron 110, TBE..1998..6000..110
JOHN DEERE 6115 M, état neuf...2013..1000..115
JOHN DEERE 6150 R, TBE.....2012..2700..150
JD 6320 + char JD 631.....2006..5400..100
JOHN DEERE 6320 P, rel. av.....2005..5800..100
JD 6530 P TLS HMS, rév/gar.....2009..4975..120
JD 6530 P TLS, auto eco.....2009..2800..115
JOHN DEERE 6620 AP, rév/gar.....2006..4600..125
JOHN DEERE 6830 P, rév/gar.....2008..3000..145
JD 6920 P, auto quad, rel av.....2003..7500..150
LAMBORG. 850 Premium, TBE.....2002..6650...85
LINDNER Geotrac 103 + ch.....2006..5200..100
MASSEY FERG. 5435, état neuf...2011....700...83
MASSEY FERG. 6150, Dyna 4.....1998..6300...90
MASSEY F. 6245 + char Dyna 4...2003..2950...85
SAME Antares 130, (dans l'etat)...1994..5810..130
FENAISON
Faneur CLAAS Volto 770, 2006, 7,7 m
Faneur FELLA H901 Trans, 2007, 9 m
Faneur KRONE KV 5.50 4/7, 1997, 5,5 m
Faneur KRONE KW 6,72/6, 2005, 6,7 m
Faneur KRONE KWT 1050, 2002, 10,5 m
Faneur KUHN GF 5801 MH, 2001, 5,8 m
Faneur KUHN GF 6301 MH, 2001, 6,3 m
Faneur KUHN GF 7501 MH, 1999, 7,5 m
Faneur KUHN GF 8501 MH, 2006, 8,4 m
Faneur KVERNELAND 8064, 2002, 6,4 m
Faneur PÖTTINGER Eurohit 91 A, 2007, 9 m
Faneur PÖTTINGER Hit 69 AZ, 2004, 6,9 m
Faneur VICON Fanex 553, 2006, 5,5 m
Fauch. FELLA SM 248, 2011, 2,4 m
Fauch. KUHN GMD 3110, FF, 2010, 3,1 m
Fauch. KUHN GMD 350, FF, 2011, 3,5 m
Fauch. KUHN GMD 602, 1999, 2,4 m
Fauch. KUHN GMD 700 GII HD, 2007, 2,8 m
Fauch. KUHN GMD 700 GII, 2011, 2,8 m
Fauch. KUHN GMD 702, 2005, 2,8 m
Fauch. KUHN GMD 800 GII FF, 2011, 3,1 m
Fauch. KUHN GMD 902, 2005, 3,5 m
Fauch. cond. JD 730, timon central, 2005, 3 m
Fauch. cond. JD 1360, flèche latérale, 1997, 3 m
Fauch. cond. KUHN FC 303 GL, fléc/lat., 2002, 3 m
Fauch. cond. KVERNELAND 337, 1997, 2,8 m
Fauch. cond. PÖTTINGER, 310 T, 2001, 3,1 m
And. KUHN GA 4121 GM, 2004, 4,1 m
And. KUHN GA 4121 GM, 2005, 4,1 m
And. KUHN GA 4321 GM, 2002, 4,2 m
And. KUHN GA 4521GM, 2000, 4,5 m
And. PÖTTINGER Top 421 N, 2000, 4,2 m
Enrub. CARRARO RFC 2100, 1994, balle ronde
Enrub. DOUCET EM 2000 TSP, 1991, balle cubique
NOMBREUX autres matériels
RENSEIGNEZ VOUS

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax. 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
100% IPE Galvanisés par trempage
Pas de "I" reconstitué
Panne C galvanisée éps. 2,5mm renforcées
Double retour pour plus de résistance
Poteaux percés pour recevoir bardages et auvents
Fixations en tête aluminium garantie 20 ans
Couverture en tôles 1er choix 5 nervures galvanisées et laquées à 25µ
BÂTIMENT GALVANISÉ 12,20M X 24M
PAYABLE EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0%*
7164€ HT livré*
FABRICATION FRANÇAISE
LIVRAISON GRATUITE sur France Métropolitaine
Présents au SIMA Hall 7 allée B stand C
*soumis à conditions

Elan
✆ 01 49 84 94 28
AFFÛTEUSE POUR CHAÎNE DE TRONÇONNEUSE
Elle permet un affûtage de précision, **sans dépose de la chaîne,** directement sur le guide, des 2 côtés, suivant des angles d'affûtages réglables.
Moteur à circuit électronique, protégé par fusible, 220 V, puissance 85 W, 2,5 A.
Livrée avec 1 meule de 4,5 mm d'épaisseur.
157€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 453660
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC | PRIX total € TTC
453660 | | 157,00 | ,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port ,
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EA10 - Photos non contractuelles

Herses de prairie LITZENBURGER (émousseuses)
Série standard
• 4 rangs éléments lourds et pointus
• Largeurs de travail de 2 à 8 m
Série lourde
• 5 rangées de dents
• Largeurs 5, 6 et 7 m
• Poids 523, 659 et 758 kgs.
Élément lourd et pointu
Nouvelle série HYBRO
• 3 actions simult. par passage
• Largeurs 4, 6 et 8 m
• Poids 1 150, 1 330 et 1 510 kgs.
SERMA (DIMAG) - 67670 MOMMENHEIM
Tél 06 07 78 98 40 - Fax 08 26 38 44 21

SIMA Hall 6 - Allée D - Stand 061
1925 Harry Ferguson invente le Relevage 3 POINTS
2015 GODÉ invente le profitlevel
Consommation GO Coûts Agronomie Sécurité
Venez le découvrir en avant première
mais aussi toutes les dernières nouveautés GODÉ
pailletest - pocketest - G3P - minibatt+
GODÉ 02420 LE CATELET - 03 23 66 20 05
www.gode.fr

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
http://boutique.reussir.fr

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

18 février - Station de Créancey (21)

Garanties sanitaires et de reproduction

UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Contact 06 10 11 37 63

www.charolaiscroissance.fr

21 - Elevage HB Limousin VEND taureaux 18 mois, génisses, 12 mois, TGS. Livraison assurée (réf. 040G)
✆ **06 30 82 41 63 ou facebook viandelimousine 21**

21 - VENDS taureaux 2 ans, TGS, IBR A. Livraison. photos sur site à elevagecharolaisfroidurot vincent (réf. 050E)
✆ **06 80 01 02 55**

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 12 mois, or. IA, vêlage facile, GS (réf. 0708)
✆ **06 21 88 22 77**

42 - Vds jeunes vaches au lait Ph à partir de 1000 euros - gaec de Grumard
✆ **06 84 77 48 34**

42 - Vds vaches PH prêtes ou au lait Gaec Chomarat Champdieu
✆ **06 86 81 31 81**

54 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières, génisses pleines. Livraison assurée.
✆ **06 82 66 55 60 ou 03 81 50 46 81**

58 - VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 1 an HBC, hivernés au pré, bonnes origines (réf. 050A)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
✆ **03 86 58 35 52 - 06 74 69 21 83**

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10**

58 - Elevage Champeau - Parigny les Vaux VEND taureaux 18 mois et veaux 1 an HBC. (réf. 040B)
✆ **03 86 68 80 03 ou 06 75 69 10 18**

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 et 2 ans, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 0401)
✆ **03 86 30 85 24 - 06 13 33 44 38**

58 - VENDS bons tau. charolais 4 ans HBC naisseur Cyprés, - t. 2 ans, TB veaux reproducteurs Charolais, Limousin HBC. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0402)
✆ **06 78 97 54 52 ou 06 72 26 48 56 ou 03 86 38 90 36**

Reproducteurs Charolais
Station d'Evaluation de Creuzier-le-Neuf (03)

Porte Ouverte Samedi 21 FÉVRIER 2015 de 10h à 17h

à la station de Creuzier-le-Neuf (proche de Vichy)
> Présentation des veaux de la série 2014 (S131)

Vente des taureaux - Vente aux enchères à MEILLARD (03) le Samedi 27 FÉVRIER 2015

Ouvert aux visites à partir de 10h30. Vente de 14h00 à 16h00.

Catalogue en ligne sur www.elvanovia.fr - Contact : patrick.chevalier@elvanovia.fr

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs IBR A. Jouvet - Lurcy le Bourg (réf. 0501)
✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

58 - VENDS plusieurs taureaux charolais 2 ans HBC. SCEA Dornant-Devay (Guillaumin Gilles - Buisson Lionnel) (réf. 050D)
✆ **03 86 50 37 07 ou 06 15 01 71 67**

58 - VENDS reproducteurs charolais 2 ans, TGS, bonnes origines. GAEC du Champ-Morin - Saint Seine (réf. 0602)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS reproducteurs 14 - 15 mois, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 060E)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS plusieurs taureaux 2 ans, viande et élevage. EARL Moussot - Giry 58 Prémery (réf. 0606)
✆ **06 71 54 84 06**

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 an - 2 ans - 3 ans, HBC et non. Guinot - Sermarges (réf. 0605)
✆ **03 86 84 33 19 ou 06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux 2 ans + veaux reproducteurs HBC, TGS, vêlages faciles. EARL Guillien - Epiry - 58800 (réf. 0608)
✆ **03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32**

58 - VENDS taureau 2 ans HBC, TGS. EARL des Theuran - Magny Cours (réf. 070B)
✆ **03 86 58 11 54 - 06 20 87 11 85**

58 - VENDS 8 taureaux charolais HBC, ind IBR, âgés 11-13 mois, origine GAEC du Grand Domaine - 58270 St Jean aux Amognes (réf. 070A)
✆ **06 22 16 38 84**

58 - VENDS vache normande 10 ans, traite mains accepté veaux vêlage 10 - 15 mars, IBR A. (réf. 07VB2)
✆ **03 86 30 41 89**

58 - Elevage LIMOUSIN VEND 5 taureaux 2 ans, type viande et élevage IBRN (réf. 0703)
✆ **03 86 22 43 27**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 - 3 - 6 ans, - LIMOUSINS 3 ans, bonnes origines. Pannetier Denis (réf. 0702)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS taureaux 18 mois/2 ans + veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 07VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS Limousin de 4 ans. EARL de Chassy - Ourouer (réf 0701)
✆ **06 99 75 25 05**

58 - Elevage charolais HBC - EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureau 4 ans, - taureaux 2 ans et 13 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (réf. 0706)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC 4 et 5 ans, IND IBR. EARL Coudret 58350 Chateauneuf Val de Bargis (réf. 0707)
✆ **03 86 69 25 38 - 06 99 35 67 34**

58 - VENDS 5 taureaux 2 ans dont 2 vêlage facile. HBC, TGS. Colmont Guillaume (réf. 070E)
✆ **06 83 06 61 92**

69 - Achète broutards et vaches charolaises bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds très bons Trx charolais 30 ms HBC + nourrices MO gests. 3 à 9 mois TGS élevage Grange S.
✆ **06 31 41 82 83**

69 - Vds 1 génisse Aubrac terme fin février et Laitonnes Aubrac 10 mois TGS.
✆ **06 58 19 56 12**

69 - Vds 1 génisse prête Montb. terme fin février 5 génisses à saillir Montb. TGS.
✆ **06 58 19 56 12**

70 - Vends 2 Taureaux Salers.
✆ **06 07 45 81 75**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux adultes 18 - 12 mois au pré, soins raisonnés. GAEC Goulliard (réf. 030C)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Vds taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible.
✆ **06 73 34 07 96 ou 06 85 13 37 68 ou site : gaec-berland-la-faye.fr**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ **06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, inscrits HBC, toutes garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne, 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42**

71 - Elev. charolais HBC vend pour repro. 10 taureaux 2 ans, hivernés au pré, TGS. Dufraigne Daniel.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vds taureaux 18-24 mois, HBC. Gaec Mathieu-Chevalier, 71 Saint-Vincent-Bragny.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

71 - Elevage limousin vend taureaux 15-22 mois, inscrits HBL ou non, hivernés au pré.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends 30 taureaux 22 mois, HBC, reproducteur au pré, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends très bons taureaux 18 mois et veaux 1 an, HBC, TGS. Cuzin Bernard, 71 Perrecy.
✆ **06 81 06 49 84**

71 - VENDS taureaux 2 ans HBC, IBR A, hivernés au pré, livraison et veaux veaux reproducteurs 14 mois. EARL Terreau JM et V. - 71400 Autun (réf. 070F)
✆ **06 82 37 12 95**

iTde TERRES DE BOURGOGNE agribourgogne.fr

89 - HBC VEND taureaux charolais 2 ans, - 65 taureaux 12 à 15 mois, - 15 génisses 2 ans, très bonnes origines, TGS, IBR A. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - St André en Terre Plaine (réf. 060F)
✆ **06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71**

Caprin

18 - Achète chevreaux 3 jours, gras et chèvres de réforme, départements 18, 45, 58 89 et bordure 41. Ets Sénéchal.
✆ **06 14 85 04 00 ou 02 33 73 36 32.**

18 - Vds bouc alpin.
✆ **06 42 45 52 97.**

26 - A réserver 40 chèvres en lactation pour mi-février. Elevage capgène excellente génétique.
✆ **06 50 04 19 44**

42 - A réserver bouc issus la Axa né 1/02/2015 moyenne lait mère 1000 L troupeau a Capgene
✆ **06 24 67 46 03**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, jeunes truies, livraison possible.
✆ **06 73 47 78 29**

Volaille-Lapin

71 - Vends oeufs rouges à couver de poules Marans noires cuivrées.
✆ **03 85 37 71 60**

Chien

07 - Vds 4 chiots Border Collie. Parents travaillent Bovins, Ovins. Descendance Scott. Conseils au dressage. Mère 250269604024993. 3mâles (1merle), 1femelle.
✆ **06 73 60 98 60**

42 - Vds chiots Border Collie lof tbo 5 m + 3 f descendance Scott tat 30465-3860 dispo 10.02.2015
✆ **04 77 24 86 37**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne

Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

MOLYPHARM INDUSTRIES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.170.700 €, Siège social : 42 Rue de Longvic 21300 Chenove 323.590.117 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 2 janvier 2015,

L'associé unique, après avoir pris connaissance du Traité d'Apport signé en date du 4 novembre 2014, prévoyant le principe, les conditions et modalités de l'apport soumis au régime juridique des scissions par la société MOLYPHARM INDUSTRIES à la société :

URGO ADVANCED TEXTILE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 37.000 €

Siège social : 42 Rue de Longvic – 21300 Chenove

798.251.567 RCS Dijon

de l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant sa branche complète et autonome d'activité «TEXTILES INDUSTRIELS »,

a décidé d'approuver purement et simplement les termes de ce traité et en conséquence le principe, les conditions et les modalités de cet apport tels que figurant dans ledit traité d'apport, et accepter les apports effectués à ce titre par la société MOLYPHARM INDUSTRIES.

Après avoir pris connaissance du Traité de Fusion signé en date du 4 novembre 2014, l'associé unique a déclaré approuver dans toutes ses dispositions ledit Traité de Fusion, conclu entre la société MOLYPHARM INDUSTRIES et la société

LABORATOIRES URGO

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 12.528.000 €

Siège social : 42 Rue de Longvic – 21300 Chenove, 433.842.044 RCS Dijon.

Il en ressort :

que la société LABORATOIRES URGO a absorbé à titre de fusion la société MOLYPHARM INDUSTRIES, société dont elle détenait la totalité des actions ;

que la société MOLYPHARM INDUSTRIES est, de ce fait, dissoute de plein droit sans qu'il y ait lieu de procéder à aucune opération de liquidation ; la société absorbante prenant à sa charge l'intégralité des opérations actives et passives de la société absorbée.

La société MOLYPHARM INDUSTRIES sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Les représentants légaux.

Magali

AL210713859

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

A.S.D.L ALARMES SECURITE DE LORRAINE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 14 C rue Pierre de Coubertin Parc Mirande 21000 Dijon 520 612 102 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2014, l'associé unique de la société à responsabilité limitée A.S.D.L - ALARMES SECURITE DE LORRAINE a décidé de transférer le siège social du 14 C rue Pierre de Coubertin Parc Mirande, 21000 Dijon au 12 rue du Grand Bourguet 30400 Villeneuve les Avignon à compter du 1er novembre 2014, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La gérance

AL210713766

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

JMP FINANCES

Aux termes d'un procès-verbal établi le 4 novembre 2014, l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société JMP FINANCES, Société civile au capital de 1.000 €, dont le siège est à Dijon (21000) – 13 B, rue Arthur Rimbaud, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°804 535 540, a décidé de réduire le capital de 1 € pour le ramener de 1.001 € à 1.000 €, par annulation de 1 part sociale de 1 € nominal. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention : capital : 1.001 € ;

Nouvelle mention : capital : 1.000 €.

Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL210713856

SC VAUBAN FINANCE

au capital de 3 811.23 € 1, rue de Metz 21000 Dijon 414 688 622 R.C.S. Dijon

Par décision de l' AGE du 01.02.2015, il a été décidé de porter le capital social à 4 800 € par création de 50 parts sociales au nominal de 16 € avec prime d'émission au bénéfice d'un nouvel associé.

Mention en sera faite au RCS de Dijon et les statuts modifiés en conséquence.

Le gérant.

AL210713848

URGO ADVANCED TEXTILE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 37 000 € Siège social : 42 Rue de Longvic 21300 Chenove 798.251.567 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 4 novembre 2014, l'associé unique a décidé de réduire le capital de 36.999 € pour le ramener à la somme de 1 € par annulation de 36.999 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Suivant procès-verbal en date du 2 janvier 2015, l'associé unique, après avoir pris connaissance du Traité d'Apport signé en date du 4 novembre 2014, prévoyant le principe, les conditions et modalités de l'apport soumis au régime juridique des scissions par la société

MOLYPHARM INDUSTRIES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.170.700 €,

Siège social : 42 Rue de Longvic – 21300 Chenove

323.590.117 RCS Dlijon

à la société URGO ADVANCED TEXTILE de l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant sa branche complète et autonome d'activité «TEXTILES INDUSTRIELS»,

a décidé d'approuver purement et simplement les termes de ce traité et en conséquence le principe, les conditions et les modalités de cet apport tels que figurant dans ledit traité d'apport, et accepter les apports effectués à ce titre par la société MOLYPHARM INDUSTRIES ;

a approuvé l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif transférés au titre de l'apport de la branche d'activité par la société MOLYPHARM INDUSTRIES à la société URGO ADVANCED TEXTILE faisant ressortir un montant d'actif net apporté de 2.967.242 € provisoirement estimé sur la base du bilan de la société MOLYPHARM INDUSTRIES au 30 septembre 2014 ;

a approuvé corrélativement la rémunération prévue en contrepartie dudit apport, soit, l'émission de 2.967.242 actions URGO ADVANCED TEXTILE d'un montant nominale d'1 € chacune, soit 2.967.242 € toutes attribuées à la société MOLYPHARM INDUSTRIES

a décidé, en conséquence, d'augmenter le capital social d'un montant de 2.967.242 € et a pris acte que le capital est ainsi porté à 2.967.243 €, décomposé en 2.967.243 actions d'un montant nominal de 1 € chacune.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés.

Mentions seront portées au RCS de Dijon.

Les représentants légaux.

Magali.

AL210713857

➜ DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

DECLARATION D'INSAISISSABILITE

Suivant acte reçu par Me Marie-Pierre PERE, le 19 Décembre 2014, Madame Jocelyne Georgette BERNARD, demeurant à Dijon (21000), 15 rue de la Houblonnière, exerçant en son nom personnel la profession de directrice d'école, a déclaré insaisissable, en application des dispositions des articles L.526-1 à L.526-3 du Code de commerce, les fractions ci-après désignés 1/d'une maison individuelle à usage d'habitation située à Licey sur Vingeanne (21610), 7 rue du Prieuré, cadastrée section A, numéro 241. Ledit immeuble est affecté en totalité. 2/ d'un immeuble en copropriété situé à Limoges(87100), Valparaiso, cadastré section MZ, numéro 61, lots 8 et 9. La présente déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers dont les droits sont nés postérieurement à la présente publication.

Pour unique insertion - Me Marie-Pierre PERE

AL210713851

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce du 23/01/2015 concernant SCI JLJGS, il fallait lire: **Gérant unique: Mme Hanquez Jennifer 2 rue Pasteur, bat D3, app N°5 21200 Beaune**

AL210713852

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DU MOULIN DE BRAUX

Société civile au capital de 10 000 € Siège social : Moulin de Braux 21390 Braux 332 171 578 RCS Dijon

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31/03/2014, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société de 69 années à compter du 3 avril 2015.

Pour avis, la gérance

AL210713842

safer Bourgogne Franche-Comté ➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ALLEREY: Pré

4 ha 60 a 00 ca - Es merauts: B-240-242-244 - La betrosse: B-40

ARCONCEY: Pré

9 ha 26 a 48 ca - La perriere: C-230 - La pre de juilly: C-379-381 - Le larrey de monge: D-76(J)-76(K) - Le pre boure: D-116-775[113] - Les champs de roset: D-77-79 - Pre du roset: D-125

BROCHON:

- Parcelles AB 24, AB 43, AB 105, AB 107, AC 38, AC 61, AC 97 : Vignes AOC Côtes de Nuits Village.

- Parcelles AK 117, AK 130, AK 170 : AOC Bourgogne

- Parcelles AL 8, AL 9, AL 11 : AOC **Gevrey Chambertin**

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 41 a 05 ca - Chareux: AK-170 - Cornuet: AK-42 - La mouille: AC-38 - Les jeunes rois: AL-8-9-11 - Pince vin: AK-117-130 - Preau: AB-105-107 - Queue de hareng: AB-24-43 - Vignois: AC-61-97

GEVREY-CHAMBERTIN:

- Parcelle AD 34 : AOC Gevrey 1er Cru

- Parcelles AE 129, AE 130 : AOC Gevrey Chambertin

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

12 a 09 ca - Champeaux: AD-34 - Pince vin: AE-129-130

L'ETANG-VERGY: Lande - Terre - Pré - Bois - Objectif : Maintien de l'exploitant et priorité sera donnée à un projet de restructuration parcellaire.

80 a 30 ca - En charmon: A-485-494-496-497-498-501-527-528 - La pile tache: A-534 - Les pres poulot: B-9-10-11

97 a 86 ca - En charmon: A-513-514-515-522-523 ZB-55-56 - En talere: A-99-101 - La pile tache: A-616 - Les pres de chevigny: ZC-8 - Les pres poulot: B-7-8

GERGUEIL: Terre - Fonds libre après enlèvement de la récolte 2015.

4 ha 29 a 70 ca - Les miliandots: ZB-32

MASSINGY-LES-SEMUR: Pré – Objectif : Priorité sera donnée à une projet de restructuration parcellaire.

95 a 14 ca - En vau: A-488-489-494

LA ROCHE-EN-BRENIL: Terre - Pré

2 ha 07 a 00 ca - Champ des commes: D-146 - La fortumere: D-124-125

La Safer Bourgogne Franche Comté se propose de louer le bien foncier suivant : 79 a 05 ca - 'Les chevrieres': ZL- 33 – TAV AOC HCB

La Safer Bourgogne Franche Comté se propose de louer le bien foncier suivant : **SAVIGNY LES BEAUNE :** 79 a 05 ca - 'Les chevrieres': ZL- 33 – TAV AOC HCB

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/03/2015 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL210713863

SCI PHYLLA

Société civile au capital de 1600,00 € Siège social : Echirolles(38130), 54 avenue Joliot Curie, 483 258 109 RCS Grenoble

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2014 a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Mme Daphné Patrelli dt à Dijon(21000), 4 avenue Albert Camus en qualité de Gérante, en remplacement de Mme Joëlle Chaix, Gérante, décédée le 20.06.2014 :, et ce à effet du 15 juillet 2014.

- Transfert du siège social à compter du même jour à Dijon (21000), 4 avenue Albert Camus, à compter du 15 juillet 2014 et modification corrélative du paragraphe : Siège social des statuts.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Grenoble sous le n° 483 258 109 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon désormais compétent à son égard.

Durée de la société : 99 années à compter du 07 juillet 1995

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous immeubles.

Capital social : 1600 €

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, la gérante.

AL210713864

➜ FUSION

LABORATOIRES URGO

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 12.528.000 € Siège social : 42 Rue de Longvic 21300 Chenove 433.842.044 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 2 janvier 2015, l'associé unique :

après avoir pris connaissance du Traité de fusion daté du 4 novembre 2014, a approuvé, dans toutes ses dispositions ledit projet de fusion aux termes duquel la société :

MOLYPHARM INDUSTRIES

Société par actions simplifiée au capital de 1.170.700 €

Siège social : 42 Rue de Longvic – 21300 Chenove

323.590.117 RCS Dijon

a fait apport à titre de fusion à la société LABORATOIRES URGO de la totalité de ses actifs, moyennant la prise en charge de la totalité du passif ;

pris acte de ce que la société LABORATOIRES URGO détenant l'intégralité des actions composant le capital de la société MOLYPHARM INDUSTRIES, il n'y avait pas lieu de procéder à l'augmentation de son capital social,

constaté que la fusion est ainsi devenue définitive, en date de ce jour, et approuvé la transmission universelle du patrimoine de la société MOLYPHARM INDUSTRIES, qui se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.

Pour avis,

Le président.

Magali

AL210713860

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON , notaire associé à Dijon le 30 janvier 2015, enregistré à Dijon le 5 février 2015 bordereau 307 case 1 a été cédé par :

La Société dénommée **LE CLOS BADAN BRUJERE**, Société à responsabilité limitée au capital de 14000 €, dont le siège est à Agencourt (21700), 49 route de Citeaux, identifiée au SIREN sous le numéro 751323106 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

à :

La Société dénommée **CLOS ET CHATEAUX**, Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à Agencourt (21700), 49 B rue de Cîteaux, identifiée au SIREN sous le numéro 808591630 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Un fonds de commerce d'hôtellerie sis à Agencourt 21700 49 bis Route de Citeaux, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE CLOS BADAN, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon, sous le numéro 751323106.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Deux Cent Soixante Mille euros (260.000,00 Eur), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour Deux Cent Trente Mille euros (230.000,00 Eur),

- au matériel pour Trente Mille euros (30.000,00 Eur).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à Dijon, 1 Place de l'Europe, au siège de la SCP «Pascal MASSIP, Marc PRIEUR, David BELOU, Véronique VARLET et Guillaume LORISSON notaires associés».

Me LORISSON

AL210713854

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BARTHET

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 125 600 Euros Siège social : Zac de Bocanon impasse de la Venelle 21310 Mirebeau Sur Bèze R.C.S. Dijon 419 629 217

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2015, la collectivité des associés a nommé Monsieur Barthet Clément demeurant 45 rue de la Gare 21310 Mirebeau Sur Bèze, cogérant de la Société pour une durée indéterminée à compter du 1er février 2015.

La Gérance

AL210713843

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA SOURCE

GFA au capital de 73 400,00 Euros 9 Rue du Souris Varanges 21110 Varanges

433 597 721 RCS Dijon

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2015, il résulte que :

La collectivité des associés du Groupement Foncier Agricole ont pris acte du décès de Madame Bernadette Briotet, née Coquillet, co-gérante et décidé de ne pas procédé à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis,

AL210713849

CARRIERE JEANNIN

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000 € Siège social : Lieudit « Larrey Les Vignes » 21 320 Pouilly en Auxois 389 872 003 RCS Beaune

Au terme d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 janvier 2015, les associés ont procédé à l'issue de cette assemblée à la nomination de :

Monsieur Jean-Pierre Thollard demeurant 1 impasse Chavanat 10300 Grange l'Evêque en qualité de cogérant et ce pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bos, démissionnaire.

Pour avis.

AL210713865

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

BOURGOGNE GENIE CLIMATIQUE

SARL au capital de 7500 euros, 6 rue des vergers 21121 Hauteville les Dijon. RCS Dijon 448445536.

A compter A.G.E du 03-02-2015: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: De Benedettis Gérald, rue Aristide Berges, 21800 Sennecey les Dijon. Siège liquidation: adresse liquidateur.

Mention au RCS Dijon.

AL210713853

T.D.C.

SARL au capital de 2.000 €uros Siège social : Saint-Apollinaire (21850) 28 Rue de la Redoute 481 294 866 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Janvier 2015, les associés ont prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter de cette même date. Monsieur Thomas Derville, ancien gérant, demeurant rue du Croquet 1 - Rumillies 7540 (Belgique) est liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur à Rumillies 7540 (Belgique) – rue du Croquet 1. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Le Liquidateur.

AL210713855

COTRA

S.A.R.L. au capital de 40.000 Euros Siège social : 11 Rue du Pont Barnier 21820 Labergement Les Seurre 401 733 340 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 Décembre 2014 :

Il a été décidé de dissoudre la société par anticipation, à compter du 30 Décembre 2014.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Gilbert Jacquier, demeurant : 11 Rue du Pont Barnier 21820 Labergement Les Seurre,

Le siège de la liquidation a été fixé à : 21820 Labergement Les Seurre, 11 Rue du Pont Barnier

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 Décembre 2014, il a été constaté la clôture de la liquidation et la répartition du compte de liquidation.

Les opérations se sont trouvées terminées et la société se trouve définitivement dissoute et liquidée depuis le 30 Décembre 2014.

Le liquidateur.

AL210713861

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Maître Manuel GUINET Barreau de Lyon - Toque 1183 manuel.guinet@avocat-conseil.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Le 02/02/2015, il a été constitué pour 99 ans la Société Civile Immobilière « SOCIETE IMMOBILIERE DU LAVOIR » au capital de 1 000 € en numéraire, 11, rue du Moulin 21110 Longecourt en Plaine. Objet: acquisition, gestion, exploitation de tous biens immobiliers. Agrément des cessions : Libres entre associés et aux tiers AGE. Gérant : Michel Gay 11, rue du Moulin 21110 Longecourt en Plaine.

Dépôt légal RCS Dijon.

AL210713850

AVIS DE CONSTITUTION

Philippe MARTAN Séverine ASDRUBAL-MATRION Notaires 52300 Joinville

Suivant acte reçu par Maître Séverine ASDRUBAL-MATRION, Notaire à Joinville, le 5 février 2014, il a été constitué la société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI LE REVIVRE.

Forme : société civile.

Capital variable : mille euros (1.000 €) par apports en numéraire.

Siège social : 5 Rue de la Bohème 21250 Montagny-Les-Seurre

Objet : acquisition, administration et gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Gérants pour une durée indéterminée : Madame Isabelle Asdrubal, demeurant 5, Rue de la Bohème 21250 Montagny-Les-Seurre, Mademoiselle Sophie Calinon, demeurant Chemin de Diénay 21120 Chaignay, Messieurs David et Arnaud Calinon, tous deux demeurant 14 Rue du Bouveret 39100 Parcey.

Cession de parts : Agrément de tous les associés sauf pour cessions entre associés.

Pour avis et mention

Maître Séverine ASDRUBAL-MATRION

Notaire

AL210713858

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 26/01/15, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DB2J.

Capital : 20 000 €

Siège : 5 rue des Capucines, 21000 Dijon.

Objet : Prise de participations dans toutes sociétés ; Gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et droits sociaux ; Prestations d'assistance aux sociétés filiales.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

Gérant : M. Denis Boulinier demeurant à Dijon (21000), 5 rue des Capucines.

Pour avis,

AL210713862

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

NIK NOK

SARL au capital de 7 622,45 Euros Siège social : 1 Avenue Simone 91800 Brunoy 414 937 136 RCS Évry

Aux termes du PV du 30 janvier 2015, l'AGE a décidé de transférer le siège social à La faisanderie, 58150 Pouilly sur Loire, à compter du 30 janvier 2015.

Gérant : Bernard Perrin, La Faisanderie 58150 Pouilly sur Loire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS d'Évry et au RCS de Nevers.

AL580713955

IMAGO

SARL au Capital de 7 500 Euros, 66 Avenue des Champs Elysées 75 008 Paris, RCS Paris B 503 938 029

Par AGE du 02/01/2015 :

Les associés ont décidé de transférer le siège social au 6 Rue du Pont Jaune – 58 210 La Chapelle Saint André à compter du 02/01/2015.

Gérance: Evelyne Brichard RD 940 46 120 Lacapelle Marival

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL580713971

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 12 rue Lamartine 58000 Nevers

SARL SERRURERIE LEGRIS

SARL au capital de 3 200 euros 31 Rue Saint-Martin 58000 Nevers RCS Nevers 482 822 392

L'A.G.E. du 01/02/2015 a décidé de transférer le siège social du 31 Rue Saint-Martin 58000 Nevers au 7 Rue de la Préfecture

58000 Nevers à compter rétroactivement du 01.01. 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance

AL580713972

MODIFICATION DE CAPITAL

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

EARL JEAN LOUIS ABART

Capital social : 7 500 Euros Siège social : Le Ponteau, 1 rue des Coutures 58380 Lucenay Les Aix 797 772 167 R.C.S. Nevers

Décision de l'Associé unique du 30 décembre 2014.

Objet : Augmentation du capital

Ancienne mention : Capital de 7 500 euros

Nouvelle mention : Capital de 291 000 euros.

Pour avis.

AL580713958

DSL DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée Au capital de 100 000 euros Porté à 250.000 euros Siège social : le Bourg 58270 Saint Jean aux Amognes 483 341 608 RCS Nevers

Capital social

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 29 Décembre 2014,

De l'arrêté de compte courant en date du 29 Décembre 2014,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 150.000 euros par émission de 6.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 100.000 euros à 250.000 euros.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Article 6 - Apports

Suivant décision de l'associée unique en date du 29 décembre 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de Cent Cinquante Mille euros, 150.000 €, pour être porté à 250.000 €.

Article 7 – Capital social

Ancienne mention :

Le capital social découlant des apports mentionnés à l'article 6 ci-dessus est fixé à la somme de Cent Mille euros.

Il est divisé en 4.000 actions de vingt cinq (25) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, attribuées en totalité à l'associée unique.

Nouvelle mention :

Le capital social découlant des apports mentionnés à l'article 6 ci-dessus est fixé à la somme de Deux Cent Cinquante Mille euros.

Il est divisé en 10.000 actions de vingt cinq (25) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, attribuées en totalité à l'associée unique.

Pour Avis

La Présidente.

AL580713965

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB ET C.THEVENY

Notaires Associés 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Christophe THEVENY, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 30/1/2015,

Mr Hartung Serge André et **Mme Jouy** Gisèle Henriette son épouse, dt à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 13 bis rue des Rivières St Agnan, mariés à la mairie de Vitry Sur Seine (94400) le 28/6/1969 sous le régime de la communauté d'acquêts sans contrat de mariage,

Ont adopté pour l'avenir, le régime de la **communauté universelle**.

Les oppositions pourront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par acte d'huissier de justice à Me Théveny, Notaire à Cosne Cours sur Loire.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis

Me Théveny Notaire.

AL580713967

MODIFICATION DE STATUTS

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

FABRICE BLANOT SARL

au capital social de 3000 euros Siège social : Guise 58230 Moux en Morvan 803 564 335 R.C.S. Nevers

Modification de l'objet social

Le 30 novembre 2014 l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'objet social a : la scierie et la fabrication de charpente; l'activité d'exploitant forestier; a titre secondaire : la production et le négoce d'arbres et végétaux.

Le reste sans changement.

Pour avis.

AL580713963

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de LA CELLE-SUR-NIEVRE (AA 15 013 01)

Biens loués sur la totalité de la surface:

13 ha 41 a 20 ca - Les clous: ZN-60 - Les grapillons: ZN-45

Cmne de LA CELLE-SUR-NIEVRE (AA 58 15 013 02)

Biens loués sur la totalité de la surface:

5 ha 21 a 80 ca - Les roussottes: ZK-37

et, par extention, Cmne de DOMPIERRE-SUR-NIEVRE:

2 ha 49 a 80 ca - Les breaux: ZA-45-46

Cmne de SAINT-LOUP (AA 15 014)

Biens loués sur partie de la surface :

8 ha 53 a 10 ca - Champ d aie: ZC-42 - Grand saule: ZA-12-13 - Les chaboteries: ZO-73 - Les noirs: ZO-38

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (AA 15 012):

3 ha 33 a 60 ca - Le grand pre: D-487-488

Cmne de URZY

Bois:

26 ha 56 a 55 ca - La prairie: AC-9-10-38[10]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 02/03/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

PURGE DU DROIT DE PREFERENCE EN FORET (selon l'Article L.331-19 du Code Rural)

En vertu de l'article L.331-19, s'agissant d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, bénéficient d'un droit de préférence sur la ou les parcelles que la SAFER Bourgogne Franche-Comté met en vente pour le compte de :

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY (AA 14 084):

2 ha 84 a 98 ca - Les merats: AI-23 - Les usages d azy: AM-26-81

Conditions de la vente:

Prix 7 600 € frais Safer inclus

Frais notariés : selon barème en vigueur,

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/04/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL580713973

CESSION

CESSION SIMONIN / AMS 58

Suivant acte sous seing privé en date à Nevers (58) du 29 janvier 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers (58) le 2 février 2015, bordereau n° 2015/113, case n° 5, Mr Jacky Simonin dt à Varennes Vauzelles (58), 32, rue Louis Michaud a cédé à la société AMS 58, SARL au capital de 15 000 € ayant son siège social à Varennes Vauzelles (58), Rue du Colonel Rimailho, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 809 033 269, un fonds artisanal de serrurerie-métallerie sis et exploité à Varennes Vauzelles (58), Rue du Colonel Rimailho, moyennant le prix de 113 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2015.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à Nevers (58), 3, rue Vauban.

AL580713960

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL TRAMSON

«Vilaine» - 58700 Lurcy-le-Bourg Au capital de 151 198,94 euros RCS Nevers - 319 714 671

Par acte sous seing privé en date du 2 janvier 2015, il a été procédé au retrait de gérance de M. Jean-Pierre TRAMSON et à la nomination de Mme Pauline BOUCHE PILLON à la gérance, demeurant à La Claie 58800 Anthien nouvelle adresse de correspondance.

Pour avis, la gérance.

AL580713943

«MVF»

Société à responsabilité limitée Au capital de 8 000 €uros Siège social : Saint-Honoré-Les-Bains (Nièvre) 3, Rue Félicie Musset R.C.S. Nevers : 453 171 241

Décision : Assemblée générale à caractère mixte du 30 janvier 2015

Gérance :

Ancienne mention :

- Monsieur Christian VOILLET demeurant à Decize (Nièvre) – 7, Rue de la Raie

Nouvelle mention : à compter du 30 janvier 2015

- Monsieur Guillaume DESMOULINS demeurant à Alluy (Nièvre) – Le Bourg

Pour avis et insertion,

La Gérance

AL580713957

LA FERME DU SOLEIL ET DE LA LOIRE

SARL au capital de 60000 euros, Port Aubry 58200 Cosne-cours-sur-Loire 519 037 972 RCS Nevers

L'AGE du 26/12/2013 a nommé gérant M. Clément Melet, rue des vignes Ste Brigitte 58200 Cosne cours sur Loire en remplacement de M. Emmanuel Melet et de Mme Marguerite Melet et ce à compter du 26/12/2013.

Mention au RCS de Nevers

AL580713966

SOCIETE CIVILE DU CHATEAU DU PONT

Capital 69 364 euros Siège : Le Pont 58250 Montambert Siren : 424 463 362 R C S Nevers

Suite au décés de Madame Germaine Le Caron de Beaumesnil née à Nevers le 07 avril 1907, survenu le 14 juin 2014 à Varennes Vauzelles (Nièvre) , Monsieur Michel Le Caron de Beaumesnil demeurant à Montambert le Pont et Madame Roselyne de Garnier des Garets demeurant 10 Place Bergson Paris 8ème ont été nommés co-gérants par l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2015.

Pour avis et mention

Les co-gérants

AL580713969

NON DISSOLUTION

Société d'Avocats 12 rue Lamartine 58000 Nevers

CATEL COUVERTURES

SAS au capital de 3 000 euros 15 Route de Nevers 58700 Sichamps RCS Nevers 801 790 973

Délibération du 28/01/2015 : L'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - Le Président.

AL580713964

DISSOLUTION LIQUIDATION

MARQUES

Sarl au capital de 47 259,20 euros Siège de la liquidation : Le Grand Soury 58400 Champvoux

L'assemblée générale réunie le 31 janvier 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr. Fernando De Matos Marques de son mandat de liquidateur donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers en annexe du registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le liquidateur.

AL580713968

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SOCIETE SAMSON DAVID

Forme sociale : SAS

Capital social : 2 000 €

Siège social : 42 Ter, Boulevard Maréchal Juin – 58000 Nevers

Objet social : Travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre de bâtiment - Travaux d'électricité - Travaux de peinture, pose de plaques de plâtre, revêtements de sols et murs, carrelage - Travaux de plomberie - Pose de cuisines - Travaux de serrurerie

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr David Samson dt à Nevers (58) – 42 Ter, Boulevard Maréchal Juin

Immatriculation : RCS de Nevers.

AL580713956

Etude de Maître Sophie KREICHER, notaire 2 Place du Docteur Bondoux 58120 Château Chinon

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Château-Chinon (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le Vingt-Trois Décembre Deux Mille Quatorze enregistré au pôle départemental d'enregistrement de Nevers, le 30 Décembre 2014, Bordereau n°2014/1531, case n°3, ext 3314.

Il a été constitué entre Monsieur Hüseyin Yalcinkaya et Madame Fadime Yalcinkaya, une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : « CAYAN »

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital social :

Le capital social est de Mille euros (1.000,00 €). Il est divisé en 100 parts de Dix euros (10,00 €) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège social:

Le siège social est fixé à Château Chinon Ville (58120) – 1 Boulevard de la République.

Objet Social :

Réaliser tous travaux forestiers : débardage, coupe, débrasage, abattage, débroussaillage et élagage.

Les exploitations de tous chantiers forestiers et négoce de bois, dérivés et matériaux.

L'achat, la vente des bois, de grumes et débités, de bois de chauffage, en gros et en détail, et son transport.

L'achat, la vente de biens immobiliers.

Marchand de biens.

Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social.

Participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce.

Prendre, sous toutes formes, par tous moyens, directement ou indirectement, tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Et généralement, faires toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation.

Apports : Le capital social est constitué entièrement par des apports en numéraire d'un montant de Mille Euros (1.000 €), laquelle somme a été déposée sur un compte ouvert au nom de la société en formation en l'office notarial.

Gérance : Monsieur Hüseyin Yalcinkaya, demeurant à Saint Pantaléon (71400) , 13, rue des Manes , célibataire majeur, né à AFSIN (Turquie), le 8 Octobre 1986, sans limitation de durée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour Avis et Mention.

Maître Stéphane SANDELLI.

AL580713959

Société d'Avocat Gilbert MARTIN 14, rue Georges Dufaud 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Neuilly (Nièvre) du 20 décembre 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) Société Civile de Personnes régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil, les articles L.323-1 à L.323-16 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Dénomination : GAEC PANNETIER-SIMON, reconnu suivant décision du comité départemental d'agrément des GAEC de la Nièvre, en date du 05 décembre 2014, devenue définitive le 05 février 2015.

Siège social : 2, rue de la Fontaine, 58420 Neuilly

Objet : Exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par eux et généralement toutes activités se rattachant à cet objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Apports en nature:

Par Monsieur Denis Pannetier : Son exploitation agricole comprenant l'ensemble des éléments de l'actif immobilisé, évaluée à 587.734 euros et le passif d'exploitation y attaché s'élevant à 243.734 euros, ramenant son apport net à 344.000 euros.

Par Madame Nathalie Simon épouse Pannetier : Son exploitation agricole comprenant l'ensemble des éléments de l'actif immobilisé, évaluée à 184.747 euros et le passif d'exploitation y attaché s'élevant à 31.747 euros, ramenant son apport net à 153.000 euros.

Capital : 497.000 euros

Gérants associés : M. Denis Pannetier et Mme Nathalie Simon ép. Pannetier, dt 2, rue de la Fontaine, 58420 Neuilly.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Cession de parts : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. Cet agrément est donné à l'unanimité des associés.

Pour avis, D. PANNETIER

AL580713961

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MI-CECCO SAS

Forme sociale : SAS

Capital social : 20 000 €

Siège social : 41, Avenue Colbert, 58000 Nevers

Objet social : Exploitation de fonds de commerce de pizzéria, restaurant - Fabrication et vente de plats à emporter

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Mimmo Salerno dt à Saint Parize le Châtel (58), 15, Route Bleue

Immatriculation : RCS de Nevers

AL580713970

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ASSURANCES VIARD ;

Forme sociale : SARL ;

Siège social : 6, Boulevard Pierre de Coubertin, 58000 Nevers ;

Objet social : Activités de courtier en assurance et de mandataire d'intermédiaire d'assurance ;

Durée : 99 ans ;

Capital social : 1 000 € ;

Gérance : Mr Cédric Viard dt à Auxerre (89), 29, Place de l'Hôtel de Ville ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

La Gérance

AL580713974

YONNE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale – France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon :

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre, curateur des successions de :

. en date du 26/01/2015, M. Henri Jacques BROUTECHOUX marié, décédé le 28/01/2013 à Clamecy réf 15.6952

. en date du 29/01/2015 :

M. Roger MELLONI célibataire, décédé le 25/01/2014 à Auxerre, réf 15.6955

Mme Sylvie Jeannine MIGUET veuve MOREAU, décédée le 04/07/2014 à Auxerre, réf 15.6954

Mme Christiane Joséphine BESSIERES veuve GALLARD, décédée le 10/05/2014 à Tonnerre, réf 15.6956

. en date du 30/01/2015 :

Mme Marie Louise LECESTRE veuve BINOT, décédée le 09/07/2007 à Tonnerre, réf 15.6953

Mme Germaine Pierrette LUNEL veuve DELLAPORTAS, décédée le 10/06/2012 à Ravieres, réf 15.6957

M. Louis Charles DEBRAND célibataire, décédé le 07/01/2014 à Auxerre, réf 15.6958

Mme Pierrette Antoinette MEUDIC célibataire, décédée le 15/06/2014 à Chatel Censoir, réf 15.6959

- a été nommée par décision du tribunal de grande instance de Sens en date du 02/01/2015, curateur de la succession de M. Jean-Pierre HENRY célibataire, décédé le 01/04/2014 à Sens, réf 15.6929

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

M. Christian SAINTOT célibataire, décédé le 12/12/2009 à Sens, réf 13.5604

M. Jean-Luc DERIVE célibataire, décédé le 07/04/2008 à Clamart (92), réf 13.5705

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Sens le 01/03/2015

M. Mehmet SAGLAM divorcé, décédé le 29/11/2011 à SENS, réf 13.5741 déposera le compte rendu de succession au tribunal de grande instance d'Auxerre le 01/03/2015

AL890714091

NOMINATION

Société d'Avocats 15 A Avenue du Château Saint-Georges-sur-Baulche B.P.173 89003 Auxerre cedex

FINANCIERE 3 V

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 29 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre RCS Auxerre 808 241 111

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 janvier 2015, il résulte que :

Monsieur Loïc Vignet, demeurant 9 bis avenue Jean Jaurès, 89000 Auxerre a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société TEMPLUM II, démissionnaire.

Pour avis

Le Président

AL890714058

TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIÉTÉ ATETRA

Société par actions simplifiée au capital de 38 200 euros Siège Social : 10 rue de Migennes Les Baudières 89550 Héry R.C.S. Auxerre B 438 687 808

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 janvier 2015, il a été décidé :

- de transférer le siège social primitivement fixé à Héry, 10 rue de Migennes, les Baudières, à Epineau les Voves, 34 route de Sens, à compter du 1er janvier 2015.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Sens.

Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.

Pour avis

AL890714046

EURL TAXI RUDDY

EURL au capital de 1.000 € Siège Social : 88 A, Rue des Charmes 89100 Sens 752 243 618 R.C.S. Sens

Par décisions du 26/01/2015, l'associé unique a transféré le siège social à (77130) Ville- Saint-Jacques, Rue de l'Epinoy, n° 5D à compter du 26/01/2015.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au RCS de Melun désormais compétent.

AL890714052

SELARL GOURVES & Associés Avocats au Barreau de Quimper 3 Place de La Tour d'Auvergne 29000 Qimper Tel : 02.98.64.17.71. Fax : 02.98.64.17.72

SCI DE LA FORET D'OTHE

Au capital social de 2000 euros Siège social : 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris RCS Paris n° 444 699 052

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 699 102 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par tous moyens de tout immeuble bâti ou non bâti a été constituée pour 99 ans à compter du 20 janvier 2003.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant en remplacement de la société SISTER HOLDING (R.C.S. PARIS 493 783 641), pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714060

SELARL GOURVES D'ABOVILLE & Associés Avocats au Barreau de Qimper 3 Place de La Tour d'Auvergne 29000 Quimper Tel : 02.98.64.17.71. Fax : 02.98.64.17.72

SCI LA GARENNE CENTRE

Au capital social de 3.048,98 euros
Siège social : 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
RCS Paris n° 379 490 071

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 490 071 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir a été constituée pour 99 ans à compter du 19 décembre 2003.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant en remplacement de la société SISTER HOLDING (R.C.S. Paris 493 783 641), pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714061

SELARL GOURVES D'ABOVILLE & Associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 Place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tel : 02.98.64.17.71.
Fax : 02.98.64.17.72

SCI LES FONDS DE BLAUDES

Au capital social de 20000 euros
Siège social 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
RCS Paris n° 444 699 102

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 444 699 102 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation d'immeubles bâtis ou non a été constituée pour 99 ans à compter du 20 janvier 2003.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant en remplacement de la société SISTER HOLDING (R.C.S. PARIS 493 783 641), pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714062

SELARL GOURVES D'ABOVILLE & Associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 Place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tel : 02.98.64.17.71.
Fax : 02.98.64.17.72

SCI FAMILLE ROY

Au capital social de 102.445,74 euros
Siège social : 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Pris
RCS Paris n° 393 913 140

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 490 345 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est l'achat, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis a été constituée pour 99 ans à compter du 5 mai 2004.

* modifier la dénomination sociale. Ancienne dénomination : SCI FAMILLE ROY – Nouvelle dénomination sociale : SCI FAMILLE BOURGOIN.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant en remplacement de la société SISTER HOLDING (R.C.S. PARIS 493 783 641), pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714063

SELARL GOURVES D'ABOVILLE & Associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 Place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tel : 02.98.64.17.71. Fax : 02.98.64.17.72

SCI LE PONT DU RUET

Au capital social de 250 000 euros
Siège social : 16 route de la Forêt d'Othe Le Fays 89570 Turny
RCS Sens n° 500 525 779

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 route de la Forêt d'Othe, Le Fays 89570 Turny au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

La Société reste immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Jean-François Bouzonie, demeurant 16 route de la Forêt d'Othe, Le Fays 89570 Turny, démissionnaire.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714064

SELARL GOURVES D'ABOVILLE & Associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 Place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tel : 02.98.64.17.71.
Fax : 02.98.64.17.72

SCI LA GARENNE SUD

Au capital social de 3.048,98 euros
Siège social : 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
RCS Paris n° 379 490 691

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 490 691fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir a été constituée pour 99 ans à compter du 19 décembre 2003.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant en remplacement de la société SISTER HOLDING (R.C.S. Paris 493 783 641), pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714065

SELARL GOURVES D'ABOVILLE & Associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 Place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tel : 02.98.64.17.71.
Fax : 02.98.64.17.72

SCI LA GARENNE NORD

Au capital social de 3.048,98 euros
Siège social : 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
RCS Paris n° 379 490 345

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 490 345 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir a été constituée pour 99 ans à compter du 19 décembre 2003.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant en remplacement de la société SISTER HOLDING (R.C.S. Paris 493 783 641), pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714066

SELARL GOURVES D'ABOVILLE & Associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 Place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tel : 02.98.64.17.71.
Fax : 02.98.64.17.72

SCI LA GARENNE EST

Au capital social de 3.048,98 euros
Siège social : 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
RCS Paris n° 379 490 212

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 490 212 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir a été constituée pour 99 ans à compter du 18 décembre 2003.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant en remplacement de la société SISTER HOLDING (R.C.S. Paris 493 783 641), pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714067

SELARL GOURVES, D'ABOVILLE & Associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 Place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tel : 02.98.64.17.71.
Fax : 02.98.64.17.72

SISTER HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 1.500.000 euros
Siège social : 16 bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
R.C.S. Paris 493 783 641

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée SISTER HOLDING a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 493 783 641 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est la prise de participations ou d'intérêts, directe ou indirecte dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière sous quelque forme que ce soit notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, scission, association en participation ou autrement, la gestion de ces participations ; l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; l'octroi de toutes cautions, garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7 3ème du code monétaire et financier a été constituée pour 99 ans à compter du 18 janvier 2007.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

* nommer Corinne Bourgoin demeurant 222 Mondul 3, Slorkram Siem Reap, CAMBODGE, en qualité de Président de la société SISTER HOLDING, pour une durée indéterminée, en remplacement de Gérard Bourgoin, démissionnaire.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Directeur Général de la société SISTER HOLDING, pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Président

AL890714068

SELARL GOURVES D'ABOVILLE & Associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 Place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tel : 02.98.64.17.71.
Fax : 02.98.64.17.72

SCI LA GARENNE OUEST

Au capital social de 3.048,98 euros
Siège social : 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
RCS Paris n° 379 490 527

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à effet du 1er janvier 2015, de :

* transférer le siège social du 16 Bis rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris au 4 rue de Turny 89770 Chailley.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 490 527 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Société dont l'objet social est la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir a été constituée pour 99 ans à compter du 18 décembre 2003.

* nommer Axelle Bourgoin demeurant 36 rue Mvouk Massi Pointe Noire, Congo, en qualité de Gérant en remplacement de la société SISTER HOLDING (R.C.S. Paris 493 783 641), pour une durée indéterminée.

Pour Avis,

Le Gérant

AL890714069

Octav

Société d'Avocats
8, rue Camille Lenoir
51100 Reims

COMPTOIR AUTOMOBILE ICAUNAIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 €
Siège social : 184 avenue de Senigallia - 89100 Sens
509 380 804 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2015, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 184 avenue de Senigallia, 89100 Sens au 4 rue des Carrières, 89100 Sens à compter du 01/01/2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Siège social

Ancienne mention : 184 avenue de Senigallia, 89100 Sens

Nouvelle mention : 4 rue des Carrières, 89100 Sens

Pour avis

AL890714070

IDEAL PRODUCTIONS

SARL au capital de 100 000 euros
5 Boulevard Maupéou
89100 Sens
344 666 292 RCS Sens

Par décision du 01/01/2015, l'AGE a décidé de transférer le siège du 5 Boulevard Maupéou, 89100 Sensau 14 Rue Auguste Morel 89100 Sens, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL890714097

CUMA CUMAPY

RCS Sens 530 447 382

Par décision de l'assemblée générale du 6 février 2015, la Cuma CUMAPY a transféré son siège social de chez Claude Mardellat, route du Bois de Vaulamoy, la Chapelle 89340 Champigny-sur-Yonne chez Michaël Laventureux, 1 rue des Prés Francs 89190 Chigy.

Le président

AL890714107

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL FEELINGS COIFFURE

Par décision du 29.1.15 l'associé unique de SARL FEELINGS COIFFURE, capital de 7.700 €, siège social à AUXERRE (89) 6, rue du Temple, 439 614 942 RCS Auxerre, a décidé d'augmenter le capital social de la société de 30.000 € par incorporation de réserves et création de 300 parts sociales nouvelles entièrement libérées et attribuées gratuitement à l'associé unique. Anciennes Mentions Publiées Capital : 7.700 € Nouvelles Mentions Capital : 37.700 €

AL890713998

➜ APPORTS

AVIS D'APPORT D'UN FONDS LIBÉRAL

Aux termes d'un acte sous seing privé à Senan(Yonne), en date du 23 janvier 2015 à effet rétroactif du 1er janvier 2015, enregistré à Sens le 28 janvier 2015 bordereau 2015/80 case n°6.

Madame Claire Fournier épouse Kemp, demeurant 18 rue de Paris, 89710 Senan, a fait apport à la société IT-GNOSIS, société à responsabilité limitée au capital de 100 100 euros, ayant son siège social 18 rue de Paris, 89710 Senan, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

D'un fonds libéral de développeur d'affaires et d'intermédiaire dans la sécurité informatique et agent commercial dans la sécurité informatique exploité 18 rue de Paris, 89710 Senan, pour lequel Madame Claire Fournier épouse Kemp est immatriculée sous le numéro 499 098 127,

Ledit fonds a été évalué à 100 000 € divisé en 1 000 parts de 100 €.

La société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en a la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2015.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Sens et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Madame Claire Fournier épouse Kemp, demeurant 18 rue de Paris 89710 Senan chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion.

Madame Claire FOURNIER épouse KEMP.

AL890714034

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. Naccache (Ludovic, Elie, Raoul) né le 25 juillet 1975 à Aubenas (Ardèche) demeurant 17 rue de la Bocotte à Paron (Yonne) agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur Naccache (Lily, Marie, Agnès) née le 14 novembre 2010 à Sens (Yonne) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et de ce mineur celui de :

Boyer

AL890714101

➜ APPEL D'OFFRES

SYNDICAT MIXTE DU SUD DE LA FORET D'OTHE

Extension de la Déchèterie de Brienon sur Armançon

Maître d'ouvrage :
SYNDICAT MIXTE DU SUD DE LA FORET D'OTHE
19 Route de Paris 89210 Champlost
Téléphone : 03.86.43.46.43
Courriel : eseguin-ccsb@orange.fr

Objet du marché et lieu d'exécution :
Extension de la Déchèterie de Brienon sur Armançon (89210) situé Route du Boutoir

Nombre et consistance des lots :
Lot n°1 : VRD
Lot n°2 : Maçonnerie – Gros Œuvre
Lot n°3 : Espaces verts

Type de Procédure :
Procédure adaptée (articles 26,28,29 du code des marchés publics)

Retrait du DCE :
Les documents sur support papier ou version informatique peuvent être obtenus gratuitement auprès de la :
SYNDICAT MIXTE DU SUD DE LA FORET D'OTHE
5 B Boulevard du Professeur Ramon – 89210 Brienon sur Armançon
Téléphone : 03.86.43.46.43
Courriel : eseguin-ccsb@orange.fr

Justificatifs à produire :
Les renseignements demandés à l'appui des candidatures sont ceux figurant aux articles 44, 45 et 46 du code des marchés publics 2011

Délai minimum de validité des offres :
120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :
SYNDICAT MIXTE DU SUD DE LA FORET D'OTHE
5 B Boulevard du Professeur Ramon – 89210 Brienon sur Armançon

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
M. Prevost Frédéric
31 Rue Saint Germain 89110 Poilly sur Tholon
03.86.63.54.32 – f.prevost3@voila.fr

Date limite de réception des offres :
Vendredi 6 Mars 2015 à 16h30

Date d'envoi de l'avis à l'organe de publication :
03 Février 2015

AL890714049

COMMUNE DE SEIGNELAY

Avis d'appel public à la concurrence

1 – Identification de l'organisme qui passe le marché :
Mairie de SEIGNELAY
1, place Colbert
89250 Seignelay
Tél : 03 86 47 72 83-Fax : 03.86.47.98.92
mairie.seignelay@wanadoo.fr

2 – Pouvoir adjudicateur : Monsieur le maire de Seignelay

3 – Type de procèdure de passation : Procédure adaptée article 28 du Code des Marchés Publics

4 – Type de marché : Prestations intellectuelles

5 – Objet du marché :
Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau des eaux usées
et l'aménagement de la voirie
La mission confiée au titulaire est décomposée en phases suivantes :

Missions de conception
- Etudes d'Avant Projets (A.V.P.) :
Avant Projet Sommaire (A.P.S.),
Avant Projet Définitif (A.P.D.),
- Etudes de Projet (PRO),
- Assistance apportée au Maître de l'Ouvrage pour la passation des contrats de travaux (A.C.T.).

Missions de réalisation
- Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (D.E.T),
- Visa des études d'exécution confiées aux Entreprises (VISA).
- Ordonnancement, pilotage, coordination

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl

ACCOMPAGNEMENT FUNERAIRE DE L'AVALLONNAIS 14 rue du Général Leclerc 89200 Avallon (pompes funèbres). RCS Auxerre 793661166. CIP 3655. Administrateur : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890714073

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Alban RENARD** 48 rue Bourneil 89000 Auxerre (Café, bar, tabac). RCS Auxerre 523446474. CIP 3658. Administrateur : la SELARL Bauland Carboni Martinez en la personne de Me Carboni 24 rue D'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890714074

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl MARL** 3 avenue du 19 Mars 1962 89600 Vergigny (Hôtel bar brasserie restauration). RCS Auxerre 521487397. CIP 3659. Administrateur : la SELARL Bauland Carboni Martinez en la personne de Me Carboni 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890714075

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit **de Madame Catherine Pissard** 35 rue Joubert 89000 Auxerre (Horlogerie – bijouterie) RCS Auxerre 432156255. CIP 3660. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890714076

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Madame Françoise Alice Gadret** 13 rue des Trois Cailloux 89250 Gurgy (Toilettage canin) RCS Auxerre 331550640. CIP 3662. créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890714077

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 06/02/2015 de l**a Sàrl DRIVE ÉPICIER Cidex**, 511-34 faubourg Saint-Nicolas 89460 Cravant (vente par internet de produits alimentaires). RCS Auxerre 799534219. CIP 3656. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890714078

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 28/02/2015 de la SAS à associé unique **ECOLE DE CONDUITE DE PUISAYE** 7, Rue du Matteroy 89220 Saint Prive (Enseignement de la conduite).

AL890714079

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **EMBALTECH IMMOBILIER** 6 avenue de Genève 89600 Saint-Florentin (Acquisition et gestion d'actifs immobiliers). RCS Auxerre 490813938. CIP 3661. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890714080

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 arrêtant le plan de redressement sur dix ans de **Monsieur William Sylvain MERAT** 58 rue Principale Egriselles 89290 Venoy (boucherie hippophagique) RCS Auxerre 420329609. CIP 3526. Commissaire au plan : Me François Carlo 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL890714081

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **TONLIEU HABITAT ENERGIES RENOUVELABLES** - T.H.E.R. Z.I. Route de Tanlay Terres de Vauplaine 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 508464336. CIP 3014

AL890714083

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Hervé André Maurice DUPRE** La Croix de Riot 89113 Charbuy RCS Auxerre 487850927. CIP 3023.

AL890714084

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **Z-DECO** Bel Air 89220 Bleneau RCS Auxerre 500914668. CIP 3028.

AL890714085

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Richard David Michel AUBIN** 40 rue de la Puisaye 89220 Rogny Les Sept Écluses. RCS Auxerre 514639723. CIP 3124.

AL890714086

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AMERICO MARTINS** 36 rue du Faubourg d'Aval 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 522273721. CIP 3520.

AL890714087

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/02/2015 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Monsieur Philippe Denis BORNAT** 43 rue de Fleurus 89000 Auxerre. RCS Auxerre 385193214. CIP 2219.

AL890714088

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/02/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Lionel SCHUTZE 13, Rue Dilo 89600 Saint-Florentin (studio de photographie). RCS Auxerre 515010908. CIP 3663. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890714089

(O.P.C.),
- Assistance aux Opérations de Réception (A.O.R),

Missions complémentaires
- Levé topographique (MC 1)
- Etude géotechnique (MC 2)
- Diagnostic amiante (MC 3)
- Etude à la parcelle (MC 4)

6 – Durée du marché ou délai d'exécution :
Les prestations seront exécutées dans le délai de trente mois (30) à compter de la date fixée par ordre de service, se décomposant en :
- six (6) mois pour la phase Conception,
- vingt quatre (24) mois pour la phase Réalisation.

7 – Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :
Renseignements, documents et déclaration sur l'honneur prévus à l'article 44 du code des marchés publics. Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire les pièces, attestations et certificats fixés à l'article 46 du code des marchés publics dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la demande de la collectivité.

8 – Critères de choix des offres :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans les documents de consultation et précisés ci-après.
Ces critères sont :
1°) le prix noté globalement sur quarante (40) points.
2°) la valeur technique de l'offre notée globalement sur soixante (60) points
Une note relative aux méthodes que le candidat propose d'adopter pour l'exécution de sa mission et mener à bien le projet (organisation de réunions, présentation des investigations, coordination, etc.), avec production de références de la société pour des projets similaires et de certificats de capacité, sur vingt (20) points,
Une note descriptive précisant l'identité des personnes affectées dans le cadre de la mission, la qualification des agents à intervenir, les curriculums vitæ, les références personnelles et la répartition des tâches, sur trente (30) points,
Une proposition de planning de réalisation de l'ensemble de l'opération, sur dix (10) points.

9 – Date limite de réception des offres :
le 13 mars 2015 à 17H00,

10 – Délai de validité des offres:
Quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres

11 – Lieu de retrait du dossier de consultation :
Toute demande d'envoi du cahier des charges devra être formulée par courrier ou, par courriel à :
Mairie de SEIGNELAY
1, place Colbert
89250 Seignelay
mairie.seignelay@wanadoo.fr
Ou Sur la plate-forme dématérialisée à l'adresse suivante : https://www.e-marchés publics.com

12 – Conditions de remise des offres :
L'enveloppe portera l'adresse :
Mairie de SEIGNELAY
1, place Colbert
89250 Seignelay
et mentions suivantes :
Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau des eaux usées
« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »
Les offres seront :
- Soit déposées contre récépissé aux heures d'ouverture de la mairie : **lundi, mardi, vendredi de 8H00-12H00 et 14H00-17H30**
- le mercredi de 14H00-17H30
- le jeudi de 8H00-12H00
- le samedi de 10H00-12H00
- Soit transmises par pli recommandé avec avis de réception postal à :
- Mairie de SEIGNELAY
1, place Colbert
89250 Seignelay
TEL : 03 86 47 72 83-FAX : 03.86.47.98.92

13 – Renseignements :
Les renseignements peuvent être obtenus auprès de :
Monsieur le maire
Mairie de SEIGNELAY
1, place Colbert
89250 Seignelay
Tél : 03 86 47 72 83

14 – Date d'envoi de l'avis à la publication : le 09/02/2015

AL890714109

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL
1 Avenue de Saint-Georges
89000 Auxerre

WASHGOO.R

SARL au capital de 15.000 €
Siège social : Michery (89140),
3 Passage Tréhoust
524 183 217 RCS Sens

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 28/01/2015, il a été décidé :
- de nommer, en qualité de gérant à compter du 28/01/2015, Monsieur Jean-Luc Selva demeurant Allée de l'Est, Appartement 19, 95820 Bruyère sur Oise, en remplacement de Monsieur Marc Da Costa, démissionnaire.
- de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 28/01/2015, le siège social :
- qui était 3 Passage Trehoust 89140 Michery
- est désormais 1 rue d'Oslo 89470 Monéteau

En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 524.183.217, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre désormais compétent à son égard.
Pour insertion

AL890714053

TRANSPORTS S.V.B.

SARL au capital de 92 259 euros
Route de Saint Bris, Chitry le Fort
89530 St Bris Le Vineux
338 785 868 RCS Auxerre

Par décision du 28/01/2015, l'associé unique a décidé :
- de remplacer la dénomination sociale «TRANSPORTS S.V.B.» par «SVB LOCATION».
- d'étendre l'objet social aux activités de location immobilière.
- de transférer le siège social de Route de Saint Bris, Chitry Le Fort, 89530 St Bris Le Vineux au 9 Chemin des Cotes, 89530 Chitry Le Fort.

En conséquence les articles 2, 3, 4 des statuts ont été modifiés.

AL890714099

➜ CESSION

CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Perreux (Yonne), en date du 29 janvier 2015 enregistré à Sens le 3 février 2015 bordereau n°2015/103 case n°3.
Monsieur Patrick Boitier, demeurant 4 Les débats, 89120 Perreux, a cédé à la société HMS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social
4 Les débats, 89120 Perreux, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Un fonds artisanal de peinture extérieure et intérieure, plâtrerie, isolation, petite maçonnerie, couverture, sis 4 Les débats, 89120 Perreux, pour lequel Monsieur Patrick Boitier est inscrit au répertoire des métiers sous le numéro 512 991 514,
Moyennant le prix de huit mille huit cent trente euros (8 830,00 €) pour les éléments incorporels, de quatorze mille soixante dix euros (14 070,00 €) pour les éléments corporels, soit un prix de vingt deux mille neuf cent euros (22 900,00 €)
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2015 et le fonds sera à compter de cette même date exploité au siège social de l'acquéreur.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 4 Les débats, 89120 Perreux
Pour unique insertion.
Monsieur Patrick BOITIER.

AL890714055

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL N.S. NAUDOT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 200 000,00 euros
Siège social : Champmorlin
Sainte-Magnance
89200 Avallon
422 013 763 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Noël Naudot de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL890713904

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SNC DES CHAUMOTS

Société en nom collectif
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 3 rue Traversière,
Les Chaumots, 89450 Asquins
512 777 236 RCS Auxerre

Dissolution et nomination des liquidateurs
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du
31 janvier 2015, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2015, et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Tristan Charpentier demeurant à Asquins (Yonne), Les Chaumots, 3 rue Traversière, et par M. Serge Forgeard demeurant à Asquins (Yonne), Les Chaumots, 10 rue de la Résistance, à compter du 31 janvier 2015 inclus. Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège social de la société reste fixé à Asquins (Yonne), Les Chaumots, 3 rue Traversière. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, les liquidateurs.

AL890713962

ERSA SCI

en liquidation au capital de 30 489 euros
Siège social : 28T Avenue Georges Pompidou
89100 Sens
403 937 758 RCS Sens

L'AGO du 28/01/2015 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/01/2015.
Dépôt au RCS de Sens.

AL890714048

SARL H.L.V. CONSEIL,

SARL à associé unique,
au capital de 2.000 €,
Siège social : 26 rue de Jonches
89000 Auxerre,
801 493 842 RCS Auxerre.

1/ Le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du02/01/2015, a décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation amiable. Olivier MOLINA demeurant26 rue de Jonches 89000 Auxerre, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.
2/ Le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du15/01/2015, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus et entière décharge au mandat du liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.
La société sera radiée du RCS d'Auxerre.

AL890714054

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé
en droit des sociétés
15 rue Pasteur, 89100 Sens

SCI L'AVENIR

Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social : ZA du Saule Fendu
89100 Maillot
389 930 587 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 janvier 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Joël Tallec, demeurant à Maillot (89100) 2 rue des Fauvettes, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Maillot (89100) 2 rue des Fauvettes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur

AL890714057

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges
-sur-Baulche

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A.2.C.

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Sens
89100 9 rue Edouard Charton
RCS Sens 419 789 631

L'Assemblée Générale réunie le 5 février 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Michel Durel de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL890714090

LES CROIX

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 6 les Croix,
89500 Bussy Le Repos
494 972 466 RCS Sens
Liquidateur : Mme Anne Guérin,
Boulevard du Nord
89300 Joigny

Avis de clôture de liquidation
Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2014, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL890714095

CUMA D'AUXERRE

Société en liquidation
N° d'agrément 89-505 - N° HCCA 32909
N° RCS 442 505 681
Siège social : chez Eric Tierry,
Ferme de Billy 89580 Vallan

Avis de clôture de liquidation
L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 30 janvier 2015 sur convocation des liquidateurs, M. Eric Thierry demeurant à Vallan et M. Fabrice Remond demeurant à Auxerre,
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs

AL890714098

AUROUSSEAU ALIMENTATION

SARL en liquidation
au capital de 7 622 euros
Siège : 28 Grand Rue,
89340 Villeneuve La Guyard
Siège de la liquidation : 17 Rue du Soleil Levant, 89140 Cuy
380 101 428 RCS Sens

L'AGO réunie le 31/12/2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Didier Rousseau de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL890714108

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Héry, en date du 27 janvier 2015, il a été constitué une société à responsabilité à associée unique.
Dénomination sociale : TAXI SOPHIE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : Exercice de l'activité de taxi, y compris taxi conventionné.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 8 impasse du Tertre, 89550 Héry.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Madame Sophie Farinot demeurant 8 impasse du Tertre, 89550 Héry.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL890714000

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02/02/2015, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GOUPAGA
Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.
Siège social : 2 Chemin des Noisettes 89500 Dixmont
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérante : M. William Fletcher demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 13 rue des Alouettes.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL890714035

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 janvier 2015 à Senan, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : IT-GNOSIS
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : Développeur d'affaires et intermédiaire en sécurité informatique et accessoirement la formation.
Capital social : 100 100,00 euros.
Siège social : 18 rue de Paris - 89710 Senan
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Madame Claire Fournier épouse Kemp demeurant 18 rue de Paris - 89710 Senan
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL890714036

SYLMOJARE

Par acte SSP du 02/02/2015, il a été constitué une SARL dénommée : SYLMOJARE
Siège social : 31 Le Moulin Simonneau, 89630 Saint-Léger-Vauban
Capital : 1.000€
Objet : La production d'énergie électrique et thermique notamment en
vue de la revente ; l'activité de conseil dans ce domaine.
Gérance : Mme Laurent Monique, C/DA Aréna, 95036 Randazzo (CT) Sicile, Italie
Durée : 20 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890714047

MISTER GOURMAND

Avis est donné de la constitution en date du 6/01/2015 d'une SARL, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MISTER GOURMAND
Siège Social : 3 impasse Saint Vincent 89100 Saint Denis les Sens
Activités : L'exploitation et l'animation de tous ensembles collectifs hôteliers, de tourisme, de résidences médicalisées ou non pour personnes âgées et d'une manière générale, de tous établissements destinés à héberger une collectivité ; l'activité de restaurant, bar à jus et alcool, les prestations de traiteur avec plats à emporter ou à livrer, l'organisation d'évènements ; les prestations de services de toute nature afférentes à l'exploitation desdits établissements ainsi que toutes prestations de conseils au profit des tiers ; l'organisation de tous évènements collectifs au profit des résidents ou de tiers ; la vente d'objets et d'articles de toute nature ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens
Capital : 4 500 €
Gérants :
- Monsieur Kamel Balti, demeurant 2 rue de la Petite Juiverie 89100 Sens
- Madame Sylvie Dubouc demeurant 28 route de Sens 89260 Thorigny sur Oreuse

AL890714050

FIDAL
Société d'Avocats
33 rue Dubois Crancé
08000 Charleville-Mezières

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : Holding MALHERBE
Siège social : Rue des Hennequineries, Parc d'Activités de la Bigaserie 2 89100 Villeroy
Objet :
- La prise de participation en France et à l'étranger dans toutes entreprises ou sociétés quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ;
- L'achat ou la vente de tous titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion d'un portefeuille de titres de participation ;
- Toutes opérations ayant trait à la prestation de services (administrative, informatique, financière).

Durée : 99 années
Capital : 150.000 euros
Gérance : Monsieur Damien Malherbe demeurant 67 rue Saint Bond 89100 Paron
Immatriculation au RCS de Sens
Pour avis

AL890714051

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 janvier 2015 à Perreux, il a été constitué une Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : HMS
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : Peinture bâtiment intérieure et extérieure, plâtrerie, isolation, petite maçonnerie, couverture
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 4 Les débats, 89120 Perreux
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Monsieur Patrick Boitier demeurant 4 Les débats, 89120 Perreux
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL890714056

Par acte SSP du 29/01/2015, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AU QUINZE
Objet social : bar, restauration, dépôt de pain et journaux, café concert en période estivale
Siège social : 15 Place du Prieuré, 89420 Montréal.
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Doit Richard, demeurant 11 Rue de La Terre Plaine, 89420 Cussy-les-Forges
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL890714072

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société :
Forme : S.A.S
Dénomination : TRIANA
Capital : 5 000 euros
Siège : 7 faubourg de Paris, 89340 Villeneuve La Guyard
Objet : Achat, vente et pose (effectuée par des sous-traitants) de menuiseries techniques, métalliques et bois.
Durée : 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément :
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés.
Président : Mme Christine Guillemer, 7 Faubourg de Paris, 89340 Villeneuve La Guyard
Immatriculation : RCS de Sens

AL890714082

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 15/10/2014.
Dénomination : FORETS MA
Forme juridique : SARL
Siège social : 1 Boulevard des Castors - 89100 Sens
Objet social : Travaux forestiers, négoce de bois, élagage, débardage
Durée : 99 ans
Capital social : 1 000 euros
Gérant : Monsieur Mazi Mehmet demeurant 1 Boulevard des Castors 89100 Sens
L'immatriculation sera faite au RCS de Sens (89).

AL890714100

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Migennes (89) du 02/02/15, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: E-GOCAR
Siège : 6 rue Gabriel Cordier 89400 Migennes
Objet: La société a pour objet le commerce de détail d'accessoires,de pièces détachées et d'équipements divers pour tout types de véhicules , le commerce de détails de pneumatiques.
La location de matériels et de l'achat, vente, location , dépannage, entretien, réparation de tout niveaux de technicité pour tout types de véhicules, automobiles utilitaires, touristiques, agricoles, motocycles, cycles de transports neuf ou d'occasion et de matériel agricole et autres neufs ou occasions, ventes pièces détachées par toutes voies de distribution.
Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée: 99 ans
Capital: 20 000 €
Gérance: Mr Trehorel Hugo, demeurant 4 Rue Saint Germain ,89113 Villemer.
Immatriculation de la société au R.C.S. de Sens.
La gérance

AL890714102

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit
des sociétés
15 rue Pasteur
89100 Sens

SIGONNEAU SEBASTIEN

SARL Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 9 bis rue des Ormeaux
89140 Villenavotte

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sens du 5 février 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SIGONNEAU SEBASTIEN SARL
Siège social : 9 bis rue des Ormeaux, 89140 Villenavotte
Objet social : Tous travaux de maçonnerie générale et de gros oeuvre.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 7 500 euros
Gérance : Sébastien Sigonneau demeurant à Villenavotte (89140) 9bis rue des Ormeaux Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis, la Gérance.

AL890714104





HAUTE-LOIRE

Paroles de jeune

ELEVAGE



Eleveur laitier à Siaugues-Sainte-Marie, Mathieu Jouve est passionné par son métier, mais pas seulement. Tous les dimanches, de septembre à mai, il se consacre au rugby, pour se changer les idées et se réunir entre copains.

Lait et rugby : les deux passions de Mathieu

J'aime

- Mon cheptel
- L'élevage des génisses
- Le rugby

J'aime pas

- Les papiers et la comptabilité.
- Travailler dans un bureau.

■ A bientôt 21 ans, Mathieu Jouve est installé seul sur une exploitation laitière de 25 vaches pour un quota de 220 000 L de lait sur la commune de Siaugues Sainte-Marie. En janvier 2012, le jeune homme passionné d'élevage a repris la ferme de son père lorsque ce dernier a pris sa retraite. Mais, comme il le précise : *« ce n'est pas le matériel qui ma donné envie de faire ce métier, c'est l'amour des bêtes ».* Issu d'une famille d'agriculteurs, Mathieu a toujours vécu au contact des animaux. A l'âge de 14 ans, il s'occupait déjà de l'élevage des génisses et de la reproduction sur l'exploitation de son père Yves. *« A l'époque je faisais des essais « génétiques » sur des lots de génisses dans le but de sortir des animaux de qualité. Et c'est ce qui m'a donné l'envie de m'installer».*
Mathieu Jouve est épanoui. Chaque jour lorsqu'il arrive sur sa ferme, il admire le magnifique cadre de vie dans lequel il travaille, avant de s'atteler à la tâche...



Mathieu Jouve, un jeune éleveur passionné par son métier. © HLP

Manque de surfaces

La seule ombre au tableau concerne le manque de surfaces. Ses 33 ha de SAU (Surface Agricole Utile) ne lui permettent pas d'être autosuffisant en fourrages et l'obligent à acheter à l'extérieur, ce qui affaiblit la trésorerie de son exploitation. *« Je suis à la recherche d'une quinzaine d'hectares, mais c'est très difficile d'en trouver dans le secteur »* explique-t-il avec une certaine inquiétude car l'évolution de sa ferme est entièrement conditionnée à ce problème. *« Si un jour j'arrive à trouver des hectares supplémentaires, alors seulement je pourrai envisager de changer ma machine à traire (une 2x4 sans décrochage automatique) ».*
L'agriculture n'est pas le seul univers de Mathieu. Le jeune homme pratique le rugby depuis 8 ans et il a bien l'intention de continuer. Membre de l'Ovale Club du Gévaudan à Saugues, Mathieu joue (en demi de mêlée) presque tous les dimanches, de septembre à mai. *« Le sport permet de se maintenir en forme et de se vider la tête tout en étant en contact avec des personnes qui ne sont pas du milieu agricole. Mes copains travaillent à l'ONF, dans des entreprises locales, et je m'aperçois, qu'en tant qu'éleveur, j'arrive davantage à me libérer du temps (en semaine) comparé à eux. Par contre, mes copains ne travaillent pas le week-end... ».*
Mathieu apprécie l'esprit d'équipe et de famille qui règne au sein de son club de rugby et les samedis soir, c'est avec plaisir qu'il rejoint son groupe de rugbymen pour passer quelques soirées festives.
Très attaché à sa famille, Mathieu fait toujours en sorte de rendre une petite visite à chacun de ses 13 neveux et nièces lors de leurs activités sportives sans oublier sa petite-amie, Morgane lors de ses matchs de hand-ball.

> *« Le sport permet de se maintenir en forme et de se vider la tête tout en étant en contact avec des personnes qui ne sont pas du milieu agricole. Mes copains travaillent à l'ONF, dans des entreprises locales ; et je m'aperçois, qu'en tant qu'éleveur, j'arrive davantage à me libérer du temps (en semaine) comparé à eux. Par contre, mes copains ne travaillent pas le week-end...»*

En projet : enseigner le rugby

Ce passionné de rugby envisage, dans un futur lointain, de passer un diplôme d'entraîneur en vue d'enseigner sa discipline au sein de l'école de rugby du Val d'Allier de Saugues-Langeac. *« J'ai envie de transmettre ce que j'ai appris à ces jeunes qui nous regardent jouer le dimanche ».*
Pour rester dans les projets, Mathieu ne se montre pas opposé à la prise de responsabilité au sein d'un organisme agricole, mais à une condition : *« de ne prendre qu'une seule responsabilité et de s'y consacrer à fond ».*

VERONIQUE GRUBER

SON EXPLOITATION

- 33 ha
- 25 vaches laitières de races Prim'Holstein et Montbéliardes. Elevage de 10 génisses par an. Vente de quelques génisses prêtes à vêler.
- Quota de 220 000 L. Lait livré à Sodiaal. Production moyenne de 6900L/vache.

«Atlas des papillons de jour»

Ça papillonne entre Bourgogne et Franche-Comté

Les régions de Bourgogne et la Franche-Comté ont décidé de papillonner ensemble. Cela tombe bien car un Atlas des papillons de jour de Bourgogne et Franche-Comté vient de paraitre. Fruit d'un travail de longue haleine et d'une collaboration interrégionale, il constitue déjà une référence participant à la construction de la connaissance sur la Nature. Au fil de ce fabuleux livre richement illustré, toute la beauté de ces fragiles insectes s'expose au fil des pages ; leurs habitudes et milieux de vie, leurs répartitions régionales... de quoi faire papillonner vos yeux de plaisir !




Denis Jugan

Azure du trèfle


Jean-Claude Voinot

Paon du jour sur saule.


Jean-François Maradan

Thecla de la ronce.

Cet Atlas passe en revue la totalité des groupes de papillons dits de jour que l'on rencontre dans nos régions (Bourgogne + Franche-Comté), soit un total de 160 espèces (Rhopalocères et Zygènes). Beaucoup d'espèces sont partagées et communes mais d'autres demeurent très localisées. L'atlas réunit donc des cartes de répartitions précises (à l'échelle de la commune) avec des données récentes, une riche iconographie pour que chaque espèce puisse être reconnue. *«Les données collectées sont en très grande majorité des données postérieures à 1976, provenant d'observateurs qui connaissent très bien le terrain -indique Roland Essayan, coordonateur de l'ouvrage et membre de la société d'histoire naturelle d'Autun- Nous avons observé l'arrivée de quelques espèces nouvelles, mais surtout un grave effondrement généralisé concernant les espèces les plus spécialisées, soit largement plus de la moitié des espèces. Cette régression se poursuit toujours et les cartes post-2 000 demeurent aujourd'hui malheureusement trop optimistes. Les papillons, très tributaires de leur environnement (pollutions, plantes-nourricières, météorologie, échanges génétiques,...) sont très sensibles à ces facteurs et il faut un regard de spécialiste pour s'apercevoir des modifications, qui ne vont pas dans le bon sens»* ajoute Roland Essayan.

Comment aider les papillons ?

Pour aider les papillons, il faut deux choses essentielles : les plantes adéquates pour que les chenilles puissent accomplir leur cycle, et des plantes nectarifères, pour que les adultes puissent tirer leur énergie pour le vol et la reproduction. Les "espaces verts" actuels sont de véritables déserts, car on n'y trouve pas les orties, les saules, et tous les végétaux autochtones, base nourricière de la biodiversité. Les végétaux exotiques, exogènes aux feuilles souvent persistantes, font "beau", mais sont sans intérêt pour les papillons et les autres insectes, qui ne cessent de régresser. Il en est de même pour les jardins, tondus et retondus, aux haies de thuyas et de lauriers, dont les propriétaires ne se rendent pas compte de la triste illusion de nature qu'ils apportent. À ce sujet, le site "Noé conservation" donne d'excellents conseils pour que vos jardins puissent redevenir accueillants. Enfin, il va sans dire que les pesticides doivent être totalement proscrits dans les environnements urbains et périurbains, comme la ville de Dijon s'y est engagée. C'est un premier pas qui doit en encourager d'autres. Les activités humaines étant également garantes de cette biodiversité. Les papillons dépendent des milieux ouverts et n'aiment pas les forêts. Ils ont besoins de zones agricoles extensives, de pâturages, mais supportent mal les pesticides.

Pourtant qui ne s'est pas émerveillé lorsqu'il a l'occasion d'observer un papillon en train de butiner, de faire une pariade (tentative d'accouplement), ou même de chercher à pondre ? Ce spectacle, autrefois si banal et normal, est devenu dans notre monde aseptisé, un événement rare. Pourtant, chacun, en gérant une parcelle de jardin habilement, peut arriver à faire revivre la "biodiversité". De nombreuses autres précisions sur les modes de vie des adultes ("papillons") et des larves ("chenilles") sont expliqués dans cet Atlas.

Pour se le procurer et apprécier ses textes et photographies colorées au fil de ses 494 pages savantes, commandez-le au plus vite à Bourgogne-Nature au 03 86 76 07 36 ou à contact@bourgogne-nature.fr.


Jean-Claude Voinot

Robert le diable


Jean-François Maradan

Chenille grand mars changeant